



AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

www.theGEF.org

1^{er} juillet 2011

RAPPORT DU FEM À LA DIX-SEPTIÈME SESSION
DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
À LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Table des matières

Table des matières	i
Tableaux	iii
Figures	v
Sigles et abréviations	vi
Résumé analytique.....	1
Introduction	4
PARTIE I. Réalisations du FEM	5
1. Atténuation du changement climatique.....	5
a. Tour d’horizon des contributions du FEM à l’atténuation du changement climatique.....	5
b. Réalisations du FEM pendant la période considérée	16
2. Transfert de technologies	21
a. Avancées dans le programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies.....	22
b. Mise en œuvre à long terme du programme stratégique de Poznan	26
3. Adaptation au changement climatique	27
a. Présentation de l’appui du FEM aux activités liées à l’adaptation au changement climatique.....	27
b. Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA).....	28
c. Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial)	31
d. Caisse du FEM – priorité stratégique « adaptation ».....	33
4. Autres initiatives engagées durant la période examinée.....	35
a. Rio + 20	35
b. Utilisation novatrice de différents financements internes.....	36
c. État d’avancement des réformes entreprises par le FEM	36
d. Communications nationales.....	38
e. Stratégie de partenariat avec le secteur privé.....	39
f. Publications et communication	40
g. Gestion par les résultats.....	42
h. Examen de l’action du FEM à l’appui du renforcement des capacités	45
i. Activités du Bureau de l’évaluation du FEM.....	49
j. Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP).....	51
PARTIE II : Vers une croissance durable en Afrique.....	53
1. Introduction.....	53
2. Tour d’horizon des projets du FEM en Afrique.....	53
3. Nouveau programme à l’appui de l’Initiative « Grande muraille verte ».....	57
4. Mise en lumière du partenariat Afrique du Sud-FEM lors de la dix-septième Conférence des parties organisée à Durban.....	58
PARTIE III : Directives de la Convention au FEM.....	59
1. Introduction.....	59
2. Directives de la seizième Conférence et conclusions de la trente-quatrième session du SBI	60

.....

ANNEXE 1 : Récapitulatif des projets approuvés au titre de la Caisse du FEM.....	72
ANNEXE 2 : Récapitulatif des projets approuvés au titre du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial pour les changements climatiques	77
ANNEXE 3 : État d’avancement des communications nationales des Parties non visées à l’annexe I de la Convention	83
ANNEXE 4 : Point de la situation du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial.....	103
1. Fonds pour les PMA	103
2. Fonds spécial.....	104

Tableaux

Tableau 1 :	Projets d'atténuation du changement climatique, dont activités habilitantes, par région	6
Tableau 2 :	Projets d'atténuation du changement climatique et d'activités habilitantes, par cycle de refinancement	6
Tableau 3 :	Financement du FEM en faveur de projets d'atténuation du changement climatique, dont activités habilitantes, mis en œuvre dans les PEID et PMA	6
Tableau 4 :	Objectifs stratégiques et cadre de résultats dans le domaine de l'atténuation du changement climatique	7
Tableau 5 :	Financement du FEM et cofinancement à l'appui de la maîtrise de l'énergie, par cycle de refinancement	8
Tableau 6 :	Financement du FEM à l'appui de la maîtrise de l'énergie, par cycle de refinancement et type de projet (USD M)	9
Tableau 7 :	Projets du FEM sur la maîtrise de l'énergie, par région	9
Tableau 8 :	Financement du FEM et cofinancement à l'appui des énergies renouvelables, par cycle de refinancement	10
Tableau 9 :	Financements du FEM en faveur des énergies renouvelables, par phase et par type d'intervention	11
Tableau 10 :	Projets du FEM sur les énergies renouvelables, par région	11
Tableau 11 :	Financement du FEM et cofinancement à l'appui de transports et systèmes urbains viables, par cycle de refinancement	12
Tableau 12 :	Financement du FEM à l'appui de transports et systèmes urbains viables, par cycle de refinancement et type d'intervention (USD M)	13
Tableau 13 :	Financement du FEM à l'appui de transports et systèmes urbains viables, par région	13
Tableau 14 :	Financement du FEM et cofinancement à l'appui des projets de type UTCATF et GDF/REDD+, par cycle de refinancement	14
Tableau 15 :	Financement du FEM à l'appui de projets de type UTCATF et GDF/REDD+, par région	15
Tableau 16 :	Financement à l'appui des projets de type UTCATF pendant FEM-5, par approche et par type d'intervention (Ex. 2011)	15
Tableau 17 :	Financement du FEM et cofinancement à l'appui des objectifs stratégiques d'atténuation du changement climatique pendant FEM-5 (Ex. 2011)	17
Tableau 18 :	Projets approuvés en 2010-2011 (FEM-5)	19
Tableau 19 :	Répartition régionale des investissements du FEM dans le programme de Poznan sur le transfert de technologies	24
Tableau 20 :	Adaptation au changement climatique : Financement du FEM en faveur des PEID et des PMA	27
Tableau 21 :	Adaptation au changement climatique : Objectifs stratégiques et résultats escomptés	28
Tableau 22 :	Répartition régionale des projets et programmes d'adaptation financés par le Fonds pour les PMA	29
Tableau 23 :	Financement du Fonds pour les PMA, par cycle de refinancement	30
Tableau 24 :	Répartition régionale des programmes et projets d'adaptation financés par le Fonds spécial	32
Tableau 25 :	Financement du Fonds spécial, par cycle de refinancement	32
Tableau 26 :	Ateliers de coordination élargie organisés par le FEM pendant l'exercice 2011	41
Tableau 27 :	Cumul des réductions d'émissions de GES, par cycle de refinancement du FEM, depuis l'exercice 2010	43
Tableau 28 :	Notation de la performance des projets de l'exercice 2010	43
Tableau 29 :	Progrès enregistrés au regard des composantes du plan de travail pour la gestion par les résultats	44

Tableau 30 : Nombre de projets d'atténuation comportant une composante « renforcement des capacités » distincte	45
Tableau 31 : Nombre de projets d'atténuation du FEM ayant le renforcement des capacités comme objectif distinct.....	46
Tableau 32 : Financement des projets d'atténuation ayant le renforcement des capacités comme objectif distinct.....	46
Tableau 33 : Projets du FEM mis en œuvre en Afrique, par cycle de refinancement	53
Tableau 34 : Projets FEM d'atténuation du changement climatique mis en œuvre en Afrique, par type de projet	54
Tableau 35 : Projets du FEM en Afrique par Entité d'exécution	55
Tableau 36 : Projets FEM d'adaptation au changement climatique mis en œuvre en Afrique, par type de projet.....	57
Tableau 37 : Nombre d'articles des décisions de la Conférence comportant des directives données au FEM	60
Tableau 38 : Directives de la seizième Conférence et suite donnée par le FEM (résumé).....	61
Tableau 39 : Conclusions et demandes du SBI réuni en trente-quatrième session et suite donnée par le FEM (résumé)	68
Tableau 40 : Activités financées par le Fonds spécial et le Fonds pour les PMA en application de la décision 5/CP.7, paragraphe 7a) iv).....	70
Tableau A4.1 Engagements et contributions au titre du Fonds pour les pays les moins avancés, au 30 juin 2011	105
Tableau A4.2 Résumé des allocations, engagements et décaissements au titre du Fonds pour les pays les moins avancés, au 30 juin 2011 (en dollars)	106
Tableau A4.3 Financements disponibles au titre du Fonds pour les pays les moins avancés, au 30 juin 2011 (contrevaletur en dollars).....	107
Tableau A4.4 Engagements et contributions au titre du Fonds spécial pour les changements climatiques, au 30 juin 2011	108
Tableau A4.5 Contributions au titre du Fonds spécial pour les changements climatiques, par programme, au 30 juin 2011	109
Tableau A4.6 Résumé des allocations, engagements et décaissements au titre du Fonds spécial pour les changements climatiques, au 30 juin 2011 (en dollars)	110
Tableau A4.7 Financements disponibles au titre du Fonds spécial pour les changements climatiques, au 30 juin 2011 (contrevaletur en dollars).....	111

Figures

Figure 1 :	Projets d'atténuation du changement climatique, dont activités habilitantes, par région	5
Figure 2 :	Financement du FEM et cofinancement à l'appui de la maîtrise de l'énergie, par cycle de refinancement	8
Figure 3 :	Projets du FEM sur la maîtrise de l'énergie, par région et niveau de financement	9
Figure 4 :	Financement du FEM et cofinancement à l'appui des énergies renouvelables, par cycle de refinancement	10
Figure 5 :	Projets du FEM sur les énergies renouvelables, par région et niveau de financement	11
Figure 6 :	Financement du FEM et cofinancement à l'appui de transports et systèmes urbains viables, par cycle de refinancement	12
Figure 7 :	Financement du FEM à l'appui de transports et systèmes urbains viables, par région et niveau de financement	13
Figure 8 :	Financement du FEM et cofinancement à l'appui des projets de type UTCATF et GDF/REDD+, par cycle de refinancement	14
Figure 9 :	Financement du FEM à l'appui de projets de type UTCATF et GDF/REDD+, par région et par niveau de financement	15
Figure 10 :	Financement et cofinancement à l'appui des objectifs stratégiques d'atténuation du changement climatique pendant FEM-5 (Ex. 11)	18
Figure 11 :	Stratégie d'atténuation du changement climatique pendant FEM-5 et transfert de technologies	21
Figure 12 :	Stratégie d'adaptation au changement climatique pendant FEM-5 et transfert de technologies	22
Figure 13 :	Répartition régionale des investissements du FEM dans le programme de Poznan sur le transfert de technologies	24
Figure 14 :	Répartition régionale des projets et programmes d'adaptation financés par le Fonds pour les PMA, par niveau de financement	29
Figure 15 :	Financement du Fonds pour les PMA, par cycle de refinancement	30
Figure 16 :	Répartition régionale des programmes et projets d'adaptation financés par le Fonds spécial, par niveau de financement	32
Figure 17 :	Financement du Fonds spécial, par cycle de refinancement	32
Figure 18 :	Projets du FEM mis en œuvre en Afrique, par cycle de refinancement	53

Sigles et abréviations

AME	Accord multilatéral sur l'environnement
ANCR	Autoévaluation nationale des capacités à renforcer
BAfD	Banque africaine de développement
BAfD	Banque asiatique de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BHNS	Bus à haut niveau de service
BID	Banque interaméricaine de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale)
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CNULD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CO _{2e}	Équivalent dioxyde de carbone
DANIDA	Agence danoise de développement international
DAR	Dispositif d'allocation des ressources
DCN	Deuxième communication nationale
DG	Directrice générale
EBT	Évaluation des besoins technologiques
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIP	Fiche d'identité de projet
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
Fonds pour les PMA	Fonds pour les pays les moins avancés
Fonds spécial	Fonds spécial pour les changements climatiques
FVC	Fonds vert pour le climat
GDF	Gestion durable des forêts
GDS	Gestion durable des sols
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IFC	Société financière internationale
Mt	Mégatonne (10 ⁶ tonnes)
NCSP	Programme d'aide à la préparation des communications nationales
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OSC	Organisation de la société civile
PANA	Plan d'action national pour l'adaptation au changement climatique
PCPN	Processus de constitution de portefeuilles nationaux
PEID	Petits États insulaires en développement
PMA	Pays les moins avancés
PNC	Première communication nationale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPP	Partenariat public-privé
PRCT	Projets de renforcement des capacités transversales
REDD	Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SIGP	Système intégré de gestion des projets
STAR	Système transparent d'allocation des ressources
TER	Technologie écologiquement rationnelle
TEER	Technologie exploitant les énergies renouvelables
UTCATF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie
V&A (évaluation)	Évaluation de la vulnérabilité (au changement climatique) et des mesures d'adaptation

Résumé analytique

1. Entre 1991, année de sa création, et le 30 juin 2011, le Fonds pour l'environnement mondial a accompagné une gamme complète d'actions sur l'atténuation du changement climatique, les mesures d'adaptation et les activités habilitantes, finançant 914 projets pour un montant total de 3,84 milliards de dollars¹. Mis en œuvre dans 156 pays en développement ou en transition, ces projets ont permis de mobiliser 21,8 milliards de dollars de cofinancement.
2. Sur le front de l'atténuation, le FEM a financé à ce jour 755 projets et activités habilitantes, allouant 3,39 milliards de dollars à 156 pays en développement ou en transition. Ces projets, qui ont permis de mobiliser 19,9 milliards de dollars de cofinancement, portent sur des activités habilitantes, la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables, les modes de transport écologiquement viables et la mobilité urbaine, les activités dites UTCATF (utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie), et le transfert de technologies. La plupart de ces projets ont été financés à partir de la Caisse du FEM. Trois l'ont été par le Fonds spécial.
3. Sur le front de l'adaptation, depuis les premières initiatives régionales et mondiales de la phase II pour renforcer les capacités des pays vulnérables, la Caisse du FEM, le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA) et le Fonds spécial ont financé 160 projets à hauteur de 376,1 millions de dollars dans 116 pays en développement, dont 57 projets à l'appui d'activités habilitantes et d'activités de recherche/surveillance². En application des Accords de Marrakech adoptés lors de la septième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 2001, le FEM a financé un portefeuille de 26 projets pilotes innovants à partir de la Caisse du FEM pour un montant total de 48,4 millions de dollars. Le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial ont alloué 178,6 millions de dollars et 130,1 millions de dollars à 47 et 32 projets, respectivement, et ont financé conjointement un programme.
4. Pendant l'exercice 11 (1^{er} juillet 2010-30 juillet 2011), la période couverte par le présent rapport, le FEM a financé 37 projets d'atténuation et d'adaptation à partir de la Caisse du FEM (299,2 millions de dollars), du Fonds pour les PMA (35,6 millions de dollars) et du Fonds spécial (31 millions de dollars). Ces projets se répartissent comme suit : 18 projets de grande envergure et 1 projet de moyenne envergure financés par la Caisse du FEM, 10 projets de grande envergure et 1 de moyenne envergure financés par le Fonds pour les PMA, et 8 projets de grande envergure financés par le Fonds spécial. Le premier projet financé par plus d'une source de financement interne – un projet de grande envergure financé par la Caisse et le Fonds spécial – est comptabilisé pour chacune de ces sources mais ne compte que pour un projet dans le total.³
5. Pour l'adaptation, le financement des projets et programmes approuvés par le Conseil du Fonds PMA/Fonds spécial, et de ceux agréés par la Directrice générale (DG) pendant la période considérée s'élève à 139,9 millions de dollars. Pendant cette période, le FEM a ainsi approuvé 87,6 millions de dollars à l'appui de 21 nouveaux projets et programmes bénéficiant à 25 pays en développement dans le cadre de ces Fonds, dont un programme financé par plusieurs sources internes et un projet régional pilote de transfert de technologies. Les cofinancements mobilisés par ces projets atteignent 594 millions de dollars. La DG a également agréé 15 projets d'adaptation pour un montant total de 52,3 millions de dollars dans le cadre de ces Fonds, ce qui a permis de mobiliser 352 millions de dollars de cofinancement.
6. Le transfert de technologies écologiquement rationnelles (TER) est un thème transversal clé depuis la création du FEM. Le soutien apporté à ces transferts, tels que définis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et par la Conférence des parties, caractérise l'ensemble du portefeuille sur le changement climatique.
7. La stratégie d'atténuation du changement climatique pendant FEM-5 encourage toute la gamme des transferts, depuis les projets qui visent à démontrer l'applicabilité de technologies émergentes, innovantes et émettant peu de CO₂ jusqu'à la diffusion de TER et de méthodes ayant fait leurs preuves sur le plan commercial. Pour l'adaptation, domaine que couvrent le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial, la promotion du transfert et de l'adoption de

¹ Tous les financements sont libellés en dollars américains.

² Le chiffre de 376,1 millions de dollars pour les projets d'adaptation ne correspond qu'aux ressources provenant du domaine d'intervention « changements climatiques » ; 73,4 millions de dollars provenant des ressources allouées aux activités intersectorielles ont également été affectés à ces projets. Le montant total des financements est donc de 449,5 millions de dollars.

³ La Caisse et le Fonds spécial financent conjointement le *Projet pilote d'établissement d'un centre de financement et d'un réseau des technologies climatiques dans la région Asie-Pacifique* à hauteur de 10 et 2 millions de dollars, respectivement, pendant l'exercice 2011. Cette activité n'est toutefois comptabilisée qu'une seule fois dans le nombre total de projets.

technologies d'adaptation est l'un des trois objectifs stratégiques pour la période 2010-2014.

8. Le FEM a présenté le Programme à long terme de transfert de technologies à la seizième Conférence des parties, par lequel il confirme sa volonté de continuer à contribuer au transfert de technologies d'atténuation et d'adaptation dans le droit fil de ses objectifs stratégiques. À cette fin, le FEM est prêt à coordonner son programme avec le nouveau Mécanisme technologique, issu des Accords de Cancún, qui devrait aider à promouvoir davantage la mise au point et le transfert de ces technologies.
9. Lancé pendant FEM-4, le Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies s'est poursuivi pendant la période examinée ici. Les nouveaux projets approuvés pendant cette période continuent de contribuer à ces transferts sous différents aspects. C'est notamment le cas du *Projet pilote d'établissement d'un centre de financement et d'un réseau des technologies climatiques dans la région Asie-Pacifique*, un projet innovant qui est l'un des tous premiers à faire appel à plus d'une source de financement interne, utilisant des ressources provenant de la Caisse du FEM, pour l'atténuation, et du Fonds spécial, pour l'adaptation. Ce projet devrait aussi permettre de tirer des enseignements qui éclaireront le processus lancé pour rendre opérationnel le Mécanisme technologique, issu des Accords de Cancún, à commencer par le démarrage de son Centre et de son Réseau des technologies climatiques.
10. Pendant la période considérée, le FEM a lancé le *Programme d'appui à l'Initiative « Grande muraille verte » au Sahel et en Afrique de l'Ouest*. Ce programme est financé à hauteur de 87,8 millions de dollars par la Caisse du FEM, de 16 millions de dollars par le Fonds pour les PMA et de 5 millions de dollars par le Fonds spécial. Il a permis de mobiliser 1,81 milliards de dollars de cofinancement et couvre 12 pays⁴.
11. Au 30 juin 2011, 143 Parties non visées à l'Annexe I avaient reçu un financement pour préparer leurs communications nationales en application de la CCNUCC. Le FEM a satisfait à toutes les demandes de financement à cette fin. Au 30 juin 2011 également, 48 des pays les moins avancés avaient reçu un financement du Fonds pour les PMA pour préparer leur programme d'action nationale pour l'adaptation au changement climatique (PANA), et 45 l'avaient établi.
12. Durant FEM-4, le Secrétariat a engagé un certain nombre de réformes clés pour rendre le partenariat plus efficace au plan des coûts et des résultats, ce qui s'est traduit par une nette amélioration. Les allocations aux PMA et aux petits États insulaires en développement (PIED) ont atteint 18% de l'ensemble des ressources affectées à FEM-4, contre 12% pendant FEM-3. Les délais d'instruction des projets de grande envergure, depuis l'approbation de la FIP jusqu'à l'agrément de la Directrice générale, ont été ramenés à 16 mois en moyenne, contre 44 auparavant. Le mécanisme de gestion par les résultats sert désormais de cadre à l'élaboration des stratégies de programmation. Le défraiement des trois Agents d'exécution n'émerge plus au budget de fonctionnement et l'allocation pour frais de gestion des projets est désormais calculée de la même façon pour toutes les Entités d'exécution du FEM.
13. La négociation de la cinquième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM a abouti le 12 mai 2010. Trente-cinq bailleurs de fonds ont annoncé des contributions d'un montant total de 4,34 milliards de dollars pour FEM-5 (1^{er} juillet 2010 - 30 juin 2014), dont 425 millions seront programmés à l'appui de la stratégie d'atténuation du changement climatique. La Fédération de Russie a rejoint les rangs des bailleurs de fonds, et le Brésil, conformément à l'annonce faite durant FEM-4, s'est réengagé aux côtés du FEM, en versant une importante contribution pour FEM-5. Grâce à la forte augmentation des contributions des participants contributeurs, les nouvelles ressources mises à la disposition du FEM par les bailleurs de fonds ont progressé au total de 54 % par rapport à FEM-4.
14. En application de la décision prise par le Conseil à sa réunion de juin 2010, le Secrétariat expérimente une nouvelle approche qui permettra d'élargir la gamme des agents et des entités ayant directement accès aux ressources de la Caisse du FEM pour préparer et exécuter des projets, comme le prévoit le paragraphe 28 de l'Instrument du FEM. Il pourra s'agir d'institutions nationales, d'organisations régionales, d'organisations non gouvernementales (ONG), d'institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organisations internationales non gouvernementales. Les modalités d'accréditation ont été rendues publiques. Le Secrétariat du FEM accepte les demandes d'accréditation depuis mai 2011. Il pourra en accepter jusqu'à 10 pendant FEM-5 dans le cadre de cette opération pilote, le but étant d'accréditer au moins cinq institutions nationales.
15. Le FEM continue à appliquer les directives de la Conférence des parties à la Convention. Depuis sa création il a

⁴ Bénin, Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Soudan, Tchad et Togo.

ainsi répondu à 171 directives. Pendant la période à l'étude, ces directives sont venues de cinq décisions de la seizième Conférence et de plusieurs conclusions de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), réuni en trente-quatrième session. Dans les dispositions qu'il prend pour y donner suite, le FEM continuera à mettre l'accent sur les réformes, la participation active et le renforcement des moyens d'action des pays, les communications nationales, l'aide au transfert de technologies, l'adaptation au changement climatique et tous les autres secteurs couverts par les directives.

Introduction

16. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a établi le présent rapport pour la dix-septième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).
17. Le rapport se compose de trois parties et de quatre annexes.
18. La première partie décrit les réalisations du FEM depuis sa création en 1991, il y a 20 ans, et plus particulièrement les activités approuvées et mises en œuvre au cours de la période considérée (1^{er} juillet 2010 - 30 juin 2011). Ces activités, qui portent sur l'atténuation du changement climatique, le transfert de technologies, l'adaptation au changement climatique et les activités habilitantes, ont été financées par la Caisse du FEM, le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA) et le Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial).
19. La deuxième partie du rapport analyse la programmation du FEM en Afrique et d'autres aspects positifs du développement du continent, revenant notamment sur les activités qui ont précédé la dix-septième Conférence à Durban, en Afrique du Sud.
20. La troisième partie du rapport récapitule les directives de la seizième Conférence, les conclusions de la trente-quatrième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et la suite que le FEM leur a données.
21. Enfin, les quatre annexes présentent un résumé des projets approuvés pendant la période considérée dans le cadre de la Caisse du FEM ; un résumé des projets approuvés dans le cadre du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial ; l'état d'avancement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention ; et le point de la situation du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial.

PARTIE I. Réalisations du FEM

22. Mécanisme financier de la CCNUCC, le FEM finance des activités entreprises à l'initiative des pays et répondant aux politiques, priorités et critères d'attribution des ressources approuvés par la Conférence des parties. Dix Entités d'exécution⁵ administrent les projets qu'il finance.

1. Atténuation du changement climatique

a. Tour d'horizon des contributions du FEM à l'atténuation du changement climatique

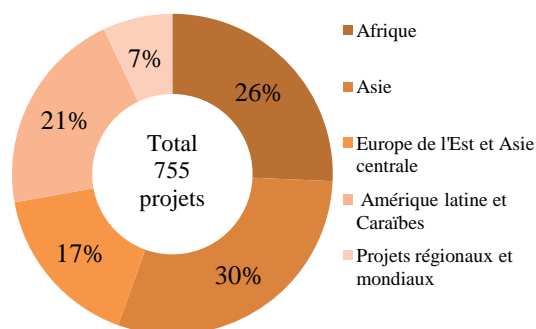
23. Depuis sa création en 1991, le FEM a financé des projets d'atténuation du changement climatique et des activités habilitantes dans des pays en développement ou en transition de toutes les régions du monde. Au 30 juin 2011, il avait alloué 3,39 milliards de dollars à 755 projets d'atténuation et d'activités habilitantes mis en œuvre dans 156 pays⁶ (tableau 1). La plupart de ces projets ont certes été financés par la Caisse du FEM, mais trois d'entre eux ont aussi bénéficié de l'appui du Fonds spécial aux activités de transfert de technologies et/ou d'adaptation. Le FEM a par ailleurs réussi à mobiliser près de 20 milliards de dollars de cofinancement, soit un ratio de cofinancement moyen de 1/6.

Tableau 1
Projets d'atténuation du changement climatique, dont activités habilitantes, par région

Région	Nombre de projets	Financement du FEM (USD M)	Cofinancement
Afrique	194	533,3	2 747,8
Asie	225	1 273,4	10 779,1
Europe de l'Est et Asie centrale	126	498,5	2 774,0
Amérique latine et Caraïbes	157	584,0	3 019,8
Projets régionaux et mondiaux	53	503,4	556,0
Total	755	3 392,6	19 876,7

Les chiffres indiqués tiennent compte des contributions de tous les domaines d'intervention aux projets d'atténuation du changement climatique, y compris l'allocation pour frais aux Entités d'exécution ; 382,5 millions de dollars ont été apportés par d'autres domaines d'intervention.

Figure 1
Projets d'atténuation du changement climatique, dont activités habilitantes, par région



24. Les projets d'atténuation du changement climatique se répartissent de manière équitable entre les pays en développement des régions Asie, Afrique, Amérique latine et Caraïbes, et Europe de l'Est et Asie centrale. Il existe en outre un grand nombre de projets à caractère régional et mondial. Les 10 Entités d'exécution du FEM sont associées à leur exécution, le PNUD, la Banque mondiale, le PNUE et l'ONUDI administrant une part importante, en nombre de projets et dans cet ordre, de ce portefeuille.

25. Comme on peut le voir au tableau 2, les projets d'activités habilitantes, de maîtrise de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables sont les plus nombreux et représentent au total plus de 80 % des 755 projets considérés. Dans le même temps, les projets axés sur les modes de transport urbain viables et l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF) ont rapidement augmenté, en particulier pendant FEM-4. Le nombre de projets d'activités habilitantes ne cesse de diminuer, tandis que les projets visant à atténuer sur le terrain les effets du changement climatique sont en constante augmentation.

⁵ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Banque mondiale, Banque africaine de développement (BAfD), Banque asiatique de développement (BAsD), Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Banque interaméricaine de développement (BID), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds international de développement agricole (FIDA) et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

⁶ Soit 147 pays hôtes de projets indépendants et 9 pays participant à des projets régionaux.

Tableau 2

Projets d'atténuation du changement climatique et d'activités habilitantes, par cycle de refinancement

<i>Cycle</i>	<i>Activités habilitantes</i>	<i>Énergies renouvelables</i>	<i>Maîtrise de l'énergie</i>	<i>UTCATF et gestion durable des forêts</i>	<i>Transports et systèmes urbains viables</i>	<i>Projets mixtes et autres</i>	<i>Total</i>
Phase pilote (1991-1994)	7	13	5	2	2	10	39
FEM-1 (1994-1998)	92	17	16	0	0	5	130
FEM-2 (1998-2002)	101	48	31	1	8	7	196
FEM-3 (2002-2006)	36	57	29	0	13	14	149
FEM-4 (2006-2010)	9	59	84	25	21	24	222
FEM-5 (Ex. 2011)	0	2	2	4	1	10	19
Total	245	196	167	32	45	70	755

Les données de FEM-4 ont été mises à jour depuis la publication du rapport à la seizième Conférence en tenant compte de trois nouveaux projets - maîtrise de l'énergie (1), UTCATF (2) - et de quatre projets annulés - énergies renouvelables (1), modes de transport écologiquement viables (1), activités habilitantes (2). Cinq activités habilitantes qui auraient dû y figurer sont incluses dans le présent rapport. Huit programmes-cadre ont été présentés par erreur comme projets dans le rapport à la seizième Conférence, mais tous les projets relevant de programmes sont ici pris en compte. Le nombre total de projets qui auraient dû figurer dans le rapport à la seizième Conférence est de 736.

FEM-5 court du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2014, et le présent rapport couvre la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, représentant l'exercice 2011.

26. Depuis sa création, le FEM a financé 87 projets d'atténuation du changement climatique couvrant l'ensemble des 38 petits États insulaires en développement (PEID) et 153 projets dans 45 des 48 pays les moins avancés (PMA). Pendant la première année de FEM-5 (2010-2011), le FEM a financé un projet d'atténuation dans un PEID et aucun dans les PMA (tableau 3).

Tableau 3

Financement du FEM en faveur de projets d'atténuation du changement climatique, dont activités habilitantes, mis en œuvre dans les PEID et PMA

<i>Cycle</i>	<i>Financements du FEM en faveur de PEID</i>		<i>Financements du FEM en faveur de PMA</i>	
	<i>Nombre de projets</i>	<i>USD M</i>	<i>Nombre de projets</i>	<i>USD M</i>
Phase pilote	2	7,8	8	28,0
FEM-1	24	20,5	33	25,0
FEM-2	20	13,6	39	79,8
FEM-3	17	25,6	32	121,0
FEM-4	23	88,8	41	143,4
FEM-5 (Ex. 11)	1	4,3	0	0,0
Total	87	160,7	153	397,2

Les chiffres indiqués tiennent compte des contributions d'autres domaines d'intervention à des projets intersectoriels.

27. Le but visé par le FEM dans le sous-domaine « atténuation du changement climatique » pendant FEM-5 est d'accompagner les pays en développement ou en transition sur la voie d'un développement à faible intensité de carbone, de ralentir la croissance des émissions de GES et de contribuer à la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. La réussite des investissements se mesure principalement à l'aune des tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (CO_{2e}) des émissions évitées (directement ou indirectement) pendant la période de mise en œuvre ou d'impact des projets. Pour atteindre ce but, six objectifs stratégiques ont été définis : transfert de technologies, maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, modes de transport et systèmes urbains écologiquement viables, UTCATF et activités habilitantes. Le tableau 4 récapitule les objectifs visés et les résultats escomptés.

Tableau 4

Objectifs stratégiques et cadre de résultats dans le domaine de l'atténuation du changement climatique⁷

<i>Objectifs stratégiques en matière d'atténuation du changement climatique</i>	<i>Résultats escomptés</i>
Objectif n° 1 : Transfert de technologie : Promotion de la démonstration, de la mise en service et du transfert de technologies innovantes à faible intensité de carbone	Résultat 1.1 : Technologies démontrées, mises en service et transférées de manière concluante Résultat 1.2 : Cadres et mécanismes d'intervention favorables créés pour le transfert des technologies
Objectif n° 2 : Maîtrise de l'énergie : Promotion de la transformation du marché de la maîtrise de l'énergie dans le secteur de l'industrie et du bâtiment	Résultat 2.1: Mécanismes politiques, lois et réglementations appropriées adoptées et appliquées Résultat 2.2: Mécanismes de financement et de prestation durables établis et fonctionnels
Objectif n° 3 : Énergies renouvelables : Promotion de l'investissement dans les technologies de mise en valeur des énergies renouvelables	Résultat 3.1 : Cadres propices d'intervention et de réglementation mis en place pour les investissements dans les énergies renouvelables Résultat 3.2 : Investissement accru dans les technologies de mise en valeur des énergies renouvelables
Objectif n° 4 : Transports/systèmes urbains : Promotion de modes de transport et systèmes urbains sobres en énergie et à faible intensité de carbone	Résultat 4.1: Politiques et réglementations pour des modes de transport et systèmes urbains viables adoptées et appliquées Résultat 4.2 : Investissement accru dans des modes de transport et systèmes urbains à faible émission de GES
Objectif n° 5 : UTCATF : Promotion de la préservation et de l'accroissement des stocks de carbone par la gestion rationnelle de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie	Résultat 5.1 : Bonnes pratiques de gestion des activités dites UTCATF adoptées tant dans les espaces forestiers que dans l'ensemble du paysage Résultat 5.2 : Reconstitution et accroissement des stocks de carbone dans les espaces forestiers et non forestiers, y compris les tourbières
Objectif n° 6 : Activités habilitantes : Appui des activités habilitantes et du renforcement des capacités au titre de la Convention	Résultat 6.1 : Ressources suffisantes allouées pour appuyer les activités habilitantes au titre de la Convention Résultat 6.2 : Capacités humaines et institutionnelles des bénéficiaires renforcées

28. On trouvera dans les sections suivantes des explications supplémentaires pour les principaux secteurs d'atténuation appuyés par le FEM. La section 2 traite du transfert de technologies, un sujet commun aux projets d'atténuation et d'adaptation.

Maîtrise de l'énergie

29. Depuis la création du FEM, la composante « maîtrise de l'énergie » du portefeuille de projets du FEM sur le changement climatique regroupe 200 projets pour un financement de 1,2 milliard de dollars (soit en moyenne 6 millions de dollars par projet). Le FEM a par ailleurs mobilisé 8,5 milliards de dollars supplémentaires sous forme de cofinancement, ce qui correspond à un ratio de cofinancement moyen de 1/7. Les financements en faveur des projets de maîtrise de l'énergie ont augmenté régulièrement entre la phase pilote du FEM (1991–1994) et FEM-4 (figure 2), une tendance directement attribuable à l'importance accrue que les pays bénéficiaires de l'aide du FEM attachent à cette composante.

⁷ FEM. 2011. Stratégies dans les domaines d'intervention pour FEM-5. <<http://www.thegef.org/gef/node/1960>>

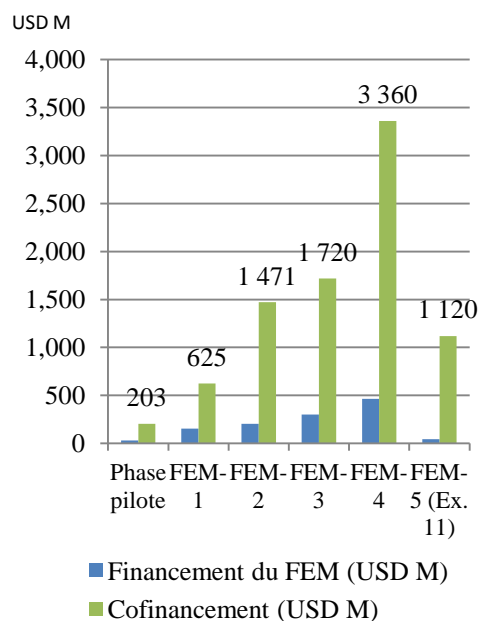
Tableau 5

Financement du FEM et cofinancement à l'appui de la maîtrise de l'énergie, par cycle de refinancement

Cycle	Nombre de projets	Financement du FEM (USD M)	Cofinancement (USD M)
Phase pilote	6	32,3	203,5
FEM-1	17	154,3	625,1
FEM-2	34	206,3	1 471,1
FEM-3	41	301,2	1 719,7
FEM-4	97	464,0	3 360,4
FEM-5 (Ex. 11)	5	46,0	1 119,8
Total	200	1 204,1	8 499,6

Les chiffres indiqués tiennent compte de tous les projets incluant des composantes sur la maîtrise de l'énergie, y compris les « projets mixtes et autres ». Sont aussi pris en compte 38,1 millions de dollars de financements plurisectoriels.

Figure 2

Financement du FEM et cofinancement à l'appui de la maîtrise de l'énergie, par cycle de refinancement


30. Pendant la phase pilote du FEM et FEM-1 (1994–1998), les projets de maîtrise de l'énergie visaient pour la plupart la mise en œuvre d'activités témoins axées sur de nouvelles technologies énergétiques et la transformation des politiques et des dispositifs réglementaires en place. Durant FEM-2 (1998–2002), le FEM a privilégié le transfert de technologies, l'élaboration de normes de rendement énergétique et de programmes d'étiquetage et les interventions à caractère financier. FEM-3 (2002–2006) a été marqué par la prédominance de projets reposant sur le jeu du marché et axés sur la transformation des politiques énergétiques et du cadre réglementaire en vigueur. Durant FEM-4 et FEM-5, les projets soutenus visaient : a) la mise en place de vastes programmes d'adoption de normes de rendement énergétique et d'étiquetage, et l'établissement de cadres réglementaires, et b) la démonstration et la mise en service de technologies à haut rendement. Le FEM s'emploie par ailleurs à étendre la portée de ses interventions dans le cadre d'approches systémiques intégrées, axées en particulier sur l'adoption de normes de rendement énergétique et de programmes d'étiquetage destinés aux secteurs résidentiel et industriel.

31. Comme on peut le voir au tableau 4, l'objectif stratégique n° 2 sur la maîtrise de l'énergie pendant FEM-5 consiste à promouvoir la transformation du marché en vue de la maîtrise de l'énergie dans les secteurs de l'industrie et du bâtiment en soutenant l'adoption et la mise en application de politiques, lois et réglementations appropriées, et l'établissement et l'exploitation de mécanismes de financement et de prestation durables.

32. Les projets du FEM relatifs à la maîtrise de l'énergie recoupent plusieurs secteurs économiques. Qu'ils soient mis en œuvre dans des municipalités ou dans les secteurs résidentiel et industriel, tous ont pour objet d'éliminer les obstacles commerciaux, réglementaires, financiers et technologiques à l'amélioration du rendement énergétique. Outre les volets renforcement des capacités et sensibilisation dont sont assortis tous ces projets, le FEM privilégie les projets entrant dans les cinq grandes catégories ci-dessous pour éliminer les obstacles existants :

- projets axés sur la mise en place de politiques énergétiques et de cadres réglementaires adaptés
- programme d'adoption de normes de rendement énergétique et d'étiquetage
- projets reposant sur des mécanismes fondés sur le jeu du marché
- projets visant la mise en place d'instruments financiers
- projets relatifs à des technologies et des secteurs précis.

Tableau 6

Financement du FEM à l'appui de la maîtrise de l'énergie, par cycle de refinancement et type de projet (USD M)

Cycle	Appareils et équipements électriques	Éclairage	Bâtiments et chauffage	Approvisionnement énergétique /sociétés de services énergétiques	Processus industriels	Projets mixtes et autres	Total
Phase pilote	0,0	11,0	8,0	0,0	0,0	13,3	32,3
FEM-1	11,6	5,5	39,4	41,9	14,7	41,1	154,3
FEM -2	6,6	26,5	48,8	45,7	9,8	68,8	206,3
FEM -3	6,5	8,3	37,2	87,0	18,9	143,3	301,2
FEM -4	64,8	37,7	149,7	22,1	93,8	96,0	464,0
FEM -5 (Ex. 11)	0,0	0,0	0,0	0,0	32,8	13,2	46,0
Total	89,5	89,0	283,1	196,7	170,0	375,8	1 204,1

Les chiffres indiqués tiennent compte de tous les projets incluant des composantes sur la maîtrise de l'énergie, y compris les « projets mixtes et autres ». Sont aussi pris en compte, 38,1 millions de dollars de financements plurisectoriels.

33. À l'échelle régionale, 85 % (1,0277 milliard de dollars sur 1,2041 milliard de dollars) des investissements du FEM dans des projets de maîtrise de l'énergie rattachés au domaine d'intervention « changements climatiques » sont réalisés en Afrique, Asie, Europe de l'Est et Asie centrale – ce qui traduit un accroissement des besoins énergétiques de ces régions induit par des taux élevés de croissance économique et une forte population (tableau 7). La région Europe de l'Est et Asie centrale a surtout bénéficié de l'aide du FEM pendant les trois premiers cycles de refinancement de l'institution (1994-2006), pour des projets reposant sur des mécanismes financiers ou sur le jeu du marché. L'Asie (la Chine en particulier) a aussi commencé à recevoir les financements du FEM très tôt (en 1991), qu'elle a consacrés à des projets portant sur les cadres réglementaires, la transformation du marché et le transfert de technologies. Alors que l'Asie continuait de recevoir la plus grosse part des financements du FEM, tous cycles confondus, la part allouée aux économies en transition d'Europe de l'Est et d'Asie centrale n'a cessé de diminuer au profit des pays les moins avancés, dans lesquels le FEM finance principalement des projets portant sur les aspects réglementaires ou reposant sur des dispositifs faisant appel au marché, comme ce fut le cas dans les pays asiatiques pendant les premiers cycles de refinancement de l'institution. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, le FEM a soutenu plus de projets de maîtrise de l'énergie pendant FEM-4 que pendant les trois cycles précédents, parmi lesquels plus d'une dizaine de projets sur des appareils électriques, l'éclairage, le rendement énergétique des bâtiments et les processus industriels.

Tableau 7

Projets du FEM sur la maîtrise de l'énergie, par région

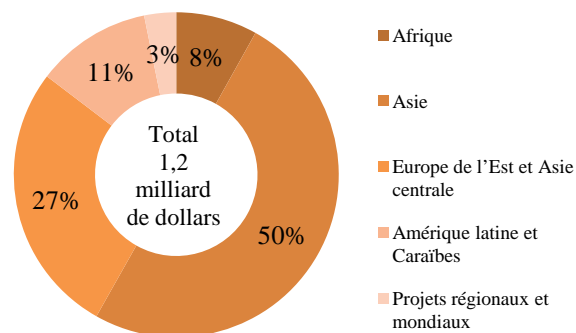
Région	Nombre de projets	Financement du FEM (USD M)	Cofinancement (USD M)
Afrique	31	97,6	582,1
Asie	77	602,9	4 700,6
Europe de l'Est et Asie centrale	56	327,2	2 157,8
Amérique latine et Caraïbes	28	138,2	916,1
Projets régionaux et mondiaux	8	38,2	143,0
Total	200	1 204,1	8 499,6

Les chiffres indiqués tiennent compte de tous les projets incluant des composantes sur la maîtrise de l'énergie, y compris les « projets mixtes et autres ». Sont aussi pris en compte 38,1 millions de dollars de financements plurisectoriels.

Énergies renouvelables

34. De 1991 à juin 2010, la composante « énergies renouvelables » du portefeuille de projets du FEM sur le changement climatique regroupait 229 projets pour un financement de 1,3 milliard de dollars (soit en moyenne 5,7 millions de dollars par projet). Le FEM a par ailleurs mobilisé 8,3 milliards de dollars supplémentaires sous forme de cofinancement. Entre la phase pilote du FEM et FEM-3, les financements en faveur de projets axés sur les énergies renouvelables n'ont cessé d'augmenter, pour retomber pendant FEM-4 (figure 4), en raison de l'accroissement du

Figure 3

Projets du FEM sur la maîtrise de l'énergie, par région et niveau de financement

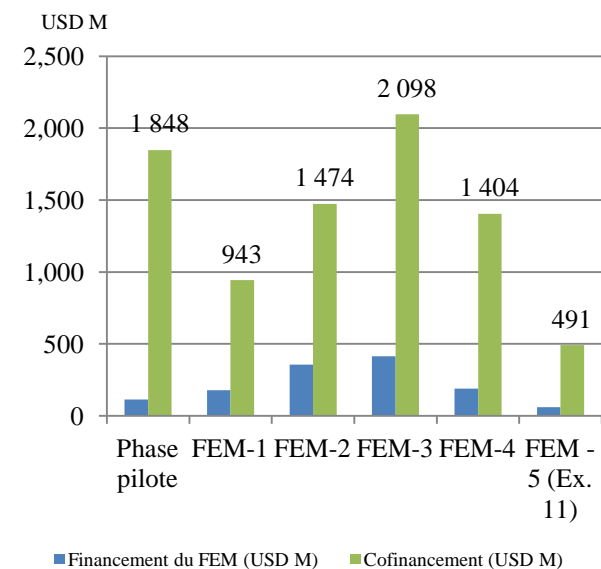
nombre de projets de maîtrise de l'énergie et des autres portefeuilles ; de l'importance des financements approuvés pendant FEM-3 pour des projets, toujours en cours, de valorisation des énergies renouvelables (production d'énergie solaire concentrée, etc.) ; et de la décision d'abandonner, à compter de FEM-4, l'objectif stratégique relatif à la promotion des technologies de production d'énergie renouvelable hors réseau.

Tableau 8
Financement du FEM et cofinancement à l'appui des énergies renouvelables, par cycle de refinancement

Cycle	Nombre de projets	Financement du FEM (USD M)	Cofinancement (USD M)
Phase pilote	14	114,3	1 848,0
FEM-1	18	178,0	943,3
FEM-2	52	355,1	1 473,9
FEM-3	69	414,4	2 097,7
FEM-4	69	189,2	1 403,8
FEM -5 (Ex. 11)	7	61,0	491,0
Total	229	1 312,0	8 257,7

Les chiffres indiqués tiennent compte de tous les projets incluant des composantes sur les énergies renouvelables, y compris les « projets mixtes et autres ». Sont aussi pris en compte 61,3 millions de dollars de financements plurisectoriels.

Figure 4
Financement du FEM et cofinancement à l'appui des énergies renouvelables, par cycle de refinancement



35. Comme il est indiqué au tableau 4, l'objectif stratégique n° 3 sur les énergies renouvelables pendant FEM-5 consiste à promouvoir l'investissement dans les technologies exploitant les énergies renouvelables par l'adoption de cadres d'intervention et de réglementations propices à ces investissements, et l'accroissement des investissements dans ce secteur.

36. Le FEM consacre l'essentiel de ses ressources financières à des projets visant à promouvoir toute une gamme de technologies de production d'énergie renouvelable hors réseau, sans n'en privilégier aucune (tableau 9). En effet, le rôle du FEM est de favoriser la transformation des marchés de l'énergie en général, et non de promouvoir une technologie particulière de production d'énergie renouvelable. Cela étant, lorsqu'à l'échelon local, les conditions climatiques et la situation du marché justifiaient clairement d'investir dans des technologies précises, le FEM a su intervenir de manière efficace en finançant des projets ciblés.

37. Le rôle moteur que joue le FEM dans la promotion des énergies renouvelables revêt un caractère pluridimensionnel, dans la mesure où il repose à la fois sur des interventions de portée générale (élimination des obstacles et renforcement des capacités) et sur des activités concrètes (financement direct des investissements en faveur de technologies de mise en valeur des énergies renouvelables). Les projets du FEM sur les énergies renouvelables font par ailleurs intervenir un large éventail d'acteurs – pouvoirs publics, entreprises privées (fabricants et négociants), intermédiaires financiers, bénéficiaires de l'assistance technique, fournisseurs de technologies et sous-traitants, et promoteurs de projets.

Tableau 9

Financements du FEM en faveur des énergies renouvelables, par phase et par type d'intervention (USD M)

Cycle	Projets mixtes	Biomasse	Concen- trateur solaire	Piles à combustibles/ hydrogène	Géo- thermique	Petite/ micro hydraulique	Photovoltaïque	Solaire thermique	Éolien	Total
Phase pilote	33,2	21,9	0,0	0,0	33,0	8,3	7,7	4,4	5,8	114,3
FEM-1	85,1	16,0	0,0	0,0	7,6	0,0	69,3	0,0	0,0	178,0
FEM-2	173,0	39,7	103,2	0,0	0,0	2,5	24,7	8,8	3,2	355,1
FEM-3	204,2	14,7	55,9	3,6	39,9	21,4	24,0	16,4	34,2	414,4
FEM-4	80,8	51,7	1,9	3,0	9,5	18,4	9,9	5,0	9,1	189,2
FEM-5 (Ex. 11)	61,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	61,0
Total	637,3	144,0	161,1	6,6	90,0	50,5	135,7	34,5	52,3	1 312,0

Les chiffres indiqués tiennent compte de tous les projets incluant des composantes sur les énergies renouvelables, y compris les « projets mixtes et autres ». Sont aussi pris en compte 61,3 millions de dollars de financements plurisectoriels.

38. La majeure partie des investissements du FEM en faveur des énergies renouvelables (1,1047 milliard de dollars sur 1,312 milliard de dollars, soit 84 %) est réalisée en Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes (tableau 10 ; figure 5).

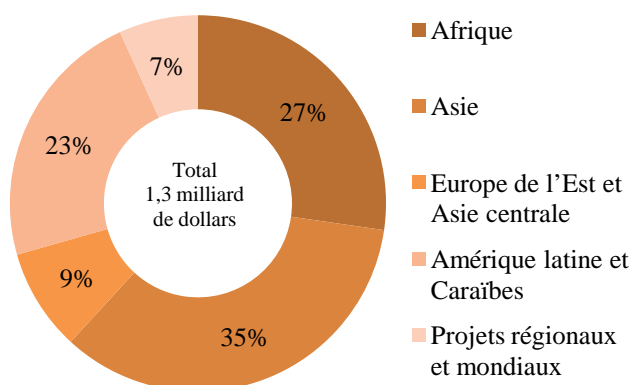
Tableau 10

Projets du FEM sur les énergies renouvelables, par région

Région	Nombre de projets	Financement du FEM (USD M)	Cofinan- cement (USD M)
Afrique	66	357,9	1 901,9
Asie	70	453,3	3 935,5
Europe de l'Est et Asie centrale	30	115,0	393,3
Amérique latine et Caraïbes	48	296,5	1 775,3
Projets régionaux et mondiaux	15	89,3	251,8
Total	229	1 312,0	8 257,7

Les chiffres indiqués tiennent compte de tous les projets incluant des composantes sur les énergies renouvelables, y compris les « projets mixtes et autres ». Sont aussi pris en compte 61,3 millions de dollars de financements plurisectoriels.

Figure 5

Projets du FEM sur les énergies renouvelables, par région et niveau de financement**Réseaux de transports urbains viables**

39. De FEM-2 à FEM-5 (juin 2011), le FEM a financé 46 projets comprenant des composantes axées sur les transports et systèmes urbains viables. Avant FEM-5, les projets rentrant dans cette catégorie portaient essentiellement sur les modes de transport viables. Pendant FEM-5, le FEM a élargi la portée de l'objectif stratégique n° 4 par une approche intégrée incluant la promotion de villes sobres en énergie et à faible intensité de carbone.

40. Le FEM a alloué 274 millions de dollars (soit en moyenne 6 millions de dollars par projet) à ces projets. Il a par ailleurs réussi à mobiliser au total 2,8 milliards de dollars supplémentaires sous forme de cofinancement pour compléter ces investissements (tableau 11). Ce ratio de cofinancement de 1/10,2 est le plus élevé de tous les domaines d'intervention du FEM, car ces projets nécessitent souvent de gros investissements pour la mise en place d'infrastructures. Le FEM finance depuis 1999 des activités axées sur les réseaux de transports urbains durables, et ses financements dans ce domaine sont en constante augmentation (figure 6).

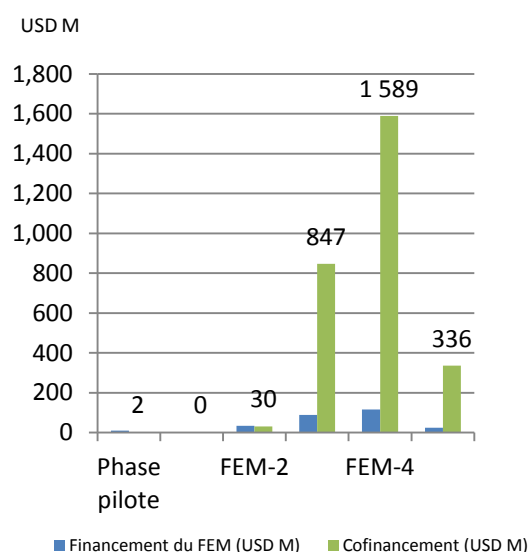
Tableau 11

Financement du FEM et cofinancement à l'appui de transports et systèmes urbains viables, par cycle de refinancement

Cycle	Nombre de projets	Financement du FEM (USD M)	Cofinancement (USD M)
Phase pilote	2	9,9	2,0
FEM-1	0	0,0	0,0
FEM-2	8	33,7	30,3
FEM-3	13	89,4	847,5
FEM-4	21	116,6	1 588,8
FEM-5 (Ex. 11)	2	24,8	335,6
Total	46	274,3	2 804,1

Les chiffres indiqués tiennent compte de tous les projets incluant des composantes sur les transports et systèmes urbains viables, y compris les « projets mixtes et autres ». Sont aussi pris en compte 2,2 millions de dollars de financements plurisectoriels.

Figure 6

Financement du FEM et cofinancement à l'appui de transports et systèmes urbains viables, par cycle de refinancement


41. Les projets sur les transports et systèmes urbains viables qui sont financés par le FEM se répartissent en plusieurs grandes catégories :

- projets axés sur l'élaboration de solutions technologiques (bus équipés de piles à combustible, trois-roues électriques, etc.)
- projets destinés à améliorer les systèmes de transport à l'échelle urbaine, par le biais d'investissements « indépendants » (infrastructures de transport public, infrastructures de transport non motorisé) ; ou
- stratégies urbaines globales (aménagement urbain et planification des transports, gestion de la demande de trafic, infrastructures de transport public et amélioration du parc de véhicules de transport, et infrastructures de transport non motorisé).

Pendant FEM-5, l'action du FEM s'articule aussi autour d'une approche intégrée de la promotion de villes sobres en énergie et à faible intensité de carbone.

42. Alors que le portefeuille des projets du FEM pendant FEM-2 portait principalement sur la mise au point de technologies, depuis FEM-3, le FEM s'est tourné vers des stratégies plus globales (tableau 12). Comme on peut le voir au tableau 4, l'objectif stratégique n° 4 du FEM sur les transports et les systèmes urbains dans le domaine de l'atténuation du changement climatique pendant FEM-5 consiste à promouvoir des transports et systèmes urbains sobres en énergie et à faible intensité de carbone en soutenant l'adoption et la mise en application des politiques et réglementations nécessaires, ainsi que l'accroissement des investissements dans ce secteur.

Tableau 12

Financement du FEM à l'appui de transports et systèmes urbains viables, par cycle de refinancement et type d'intervention (USD M)

Cycle	Stratégie intégrée	Investissements indépendants	Solutions technologiques	Total
Phase pilote	9,9	0,0	0,0	9,9
FEM-1	0,0	0,0	0,0	0,0
FEM-2	6,7	3,2	23,8	33,7
FEM-3	80,1	2,9	6,3	89,4
FEM-4	103,5	5,0	8,1	116,6
FEM-5 (Ex. 11)	24,8	0,0	0,0	24,8
Total	225,1	11,0	38,2	274,3

Les chiffres indiqués tiennent compte de tous les projets incluant des composantes sur les transports et systèmes urbains viables, y compris les « projets mixtes et autres ». Sont aussi pris en compte 2,2 millions de dollars de financements plurisectoriels.

43. La majeure partie des investissements du FEM en faveur de transports et systèmes urbains viables (252,3 millions de dollars sur 274,3 millions, soit 92 %) est réalisée en Afrique, Asie, et Amérique latine et Caraïbes (figure 7).

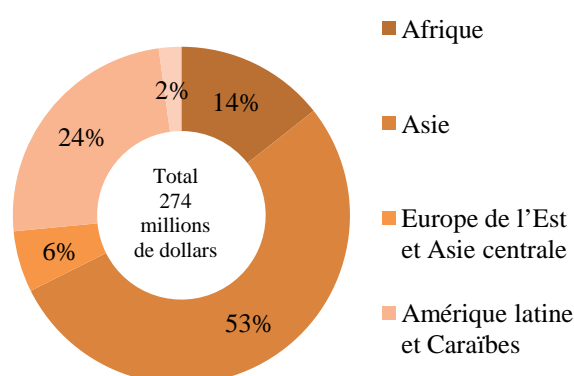
Tableau 13

Financement du FEM à l'appui de transports et systèmes urbains viables, par région

Région	Nombre de projets	Financement du FEM (USD M)	Cofinancement (USD M)
Afrique	8	39,4	490,8
Asie	19	146,1	1 953,3
Europe de l'Est et Asie centrale	6	16,1	80,9
Amérique latine et Caraïbes	7	66,8	269,9
Projets régionaux et mondiaux	6	5,9	9,2
Total	46	274,3	2 804,1

Les chiffres indiqués tiennent compte de tous les projets incluant des composantes sur les transports et systèmes urbains viables, y compris les « projets mixtes et autres ». Sont aussi pris en compte 2,2 millions de dollars de financements plurisectoriels.

Figure 7

Financement du FEM à l'appui de transports et systèmes urbains viables, par région et niveau de financement**Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF) et gestion durable des forêts/Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts(GDF/REDD+)**

44. Depuis sa création en 1991, le FEM est intervenu à l'appui de plus de 340 projets et programmes dans le domaine de la gestion durable des forêts, bien qu'il ait fallu attendre FEM-4 pour que les effets positifs de cette gestion sur l'atténuation du changement climatique commencent à être officiellement reconnus. Au total, le FEM a alloué près de 1,7 milliard de dollars à des initiatives en faveur des forêts et mobilisé dans ce but plus de 5,7 milliards de dollars supplémentaires sous forme de cofinancement. Au début, les investissements du FEM se concentraient essentiellement sur la protection des forêts pour préserver la biodiversité. Les projets axés sur la dégradation des sols ont commencé vers l'an 2000, avec un volet « accroissement des stocks de carbone ». L'attention grandissante que la communauté internationale porte aux forêts, du fait de leur capacité à atténuer les effets du changement climatique, a conduit le FEM à intégrer les questions concernant l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF), ainsi que la GDF⁸, à la stratégie du domaine d'intervention « changements climatiques ».

⁸ L'équivalent anglais de *gestion durable des forêts* est *sustainable management of forests*, dans le Plan d'action de Bali, et *Forest Sustainable Management (SFM)*, au FEM.

45. Certes, tous les projets de type UTCATF doivent être viables. Cela dit, pendant FEM-5, le FEM a élargi la portée de la GDF au moyen du programme d'incitation financière GDF/REDD+ qui encourage à exploiter les synergies par des projets plurisectoriels aux effets positifs multiples sur l'environnement mondial.

46. Comme on peut le voir au tableau 4, l'objectif stratégique n° 5 sur les activités de type UTCATF pendant FEM-5 consiste à promouvoir la préservation et l'accroissement des stocks de carbone en encourageant la gestion rationnelle de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie, et l'adoption de bonnes pratiques de gestion des activités dites UTCATF tant dans les espaces forestiers que dans l'ensemble du paysage, et en favorisant la reconstitution et l'accroissement des stocks de carbone dans les espaces forestiers et non forestiers, y compris les tourbières.

47. Le programme d'incitation pour GDF/REDD+, financé à hauteur de 250 millions de dollars, a été créé avec une dotation initiale de 100 millions de dollars au titre des activités dites UTCATF (objectif stratégique n° 5), ainsi que des contributions des domaines d'intervention « diversité biologique » et « dégradation des sols ». Les projets de GDF/REDD+, qui poursuivent les objectifs et utilisent les ressources d'au moins deux domaines d'intervention couverts par le Système transparent d'allocation des ressources (STAR), financent des activités menées dans tous les types de forêts. Pour trois dollars demandés au titre des domaines d'intervention couverts par le STAR, un dollar additionnel peut être obtenu dans le cadre du programme GDF/REDD+ pour des activités visant la réalisation des objectifs de GDF/REDD+. Le FEM pourrait affecter au total 1 milliard de dollars au financement d'activités de type GDF/REDD+ pendant FEM-5. Cet investissement devrait permettre de mobiliser des ressources additionnelles considérables auprès de sources extérieures. Tous les projets de GDF/REDD+ devant inclure une dimension d'atténuation du changement climatique, et à des fins de comparaison avec les projets approuvés pendant FEM-4, nous rendons compte ici de tous les projets de GDF/REDD+, y compris ceux qui sont principalement financés en vue d'avoir des effets positifs dans les domaines d'intervention « diversité biologique » et « dégradation des sols ».

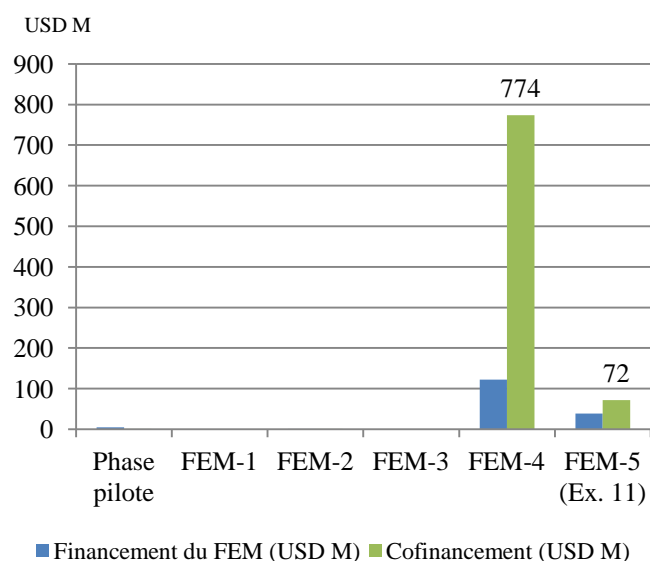
48. Depuis la création du FEM, la composante UTCATF et GDF/REDD+ du portefeuille « changements climatiques » regroupe 36 projets pour un financement de 166,2 millions de dollars, soit en moyenne 4,6 millions de dollars par projet (tableau 14). Le FEM a par ailleurs mobilisé 847 millions de dollars supplémentaires sous forme de cofinancement, ce qui correspond à un ratio de cofinancement moyen de 1/5,1. Si quelques projets ont été financés entre la phase pilote et FEM-3, c'est pendant FEM-4 que des investissements notables ont été réalisés pour la première fois (figure 8).

Tableau 14
Financement du FEM et cofinancement à l'appui des projets de type UTCATF et GDF/REDD+, par cycle de refinancement

Cycle	Nombre de projets	Financement du FEM (USD M)	Cofinancement (USD M)
Phase pilote	2	4,4	0,1
FEM-1	0	0,0	0,0
FEM-2	1	0,8	1,0
FEM-3	0	0,0	0,0
FEM-4	25	122,4	774,0
FEM-5 (Ex. 11)	8	38,6	72,0
Total	36	166,2	847,0

Les chiffres indiqués tiennent compte de tous les projets incluant des composantes UTCATF et GDF/REDD+, y compris les « projets mixtes et autres ». Sont aussi pris en compte 88,2 millions de dollars de financements plurisectoriels.

Figure 8
Financement du FEM et cofinancement à l'appui des projets de type UTCATF et GDF/REDD+, par cycle de refinancement



49. À l'échelle régionale, près de la moitié des projets de type UTCATF et GDF/REDD+ sont réalisés en Amérique latine et Caraïbes, et environ un-cinquième en Afrique et en Asie (tableau 15 ; figure 9). Tous les investissements réalisés dans la région Europe de l'Est et Asie centrale ont été approuvés pendant FEM-5, et les projets approuvés avant FEM-4 se concentraient essentiellement en Afrique.

Tableau 15

Financement du FEM à l'appui de projets de type UTCATF et GDF/REDD+, par région

Région	Nombre de projets	Financement du FEM (USD M)	Cofinancement (USD M)
Afrique	7	32,3	51,8
Asie	9	33,9	488,8
Europe de l'Est et Asie centrale	3	17,2	43,1
Amérique latine et Caraïbes	15	76,3	255,5
Projets régionaux et mondiaux	2	6,6	7,9
Total	36	166,2	847,0

Les chiffres indiqués tiennent compte de tous les projets incluant des composantes UTCATF et GDF/REDD+, y compris les « projets mixtes et autres ». Sont aussi pris en compte 88,2 millions de dollars de financements plurisectoriels.

50. Pendant la première année de FEM-5, le FEM a investi au total 108,8 millions de dollars provenant de plusieurs domaines d'intervention et de plusieurs sources de financement internes dans des activités de GDF/REDD+ et dans quelques projets d'adaptation (Fonds spécial et Fonds pour les PMA) rattachés au *Programme du Sahel et l'Afrique de l'Ouest à l'appui de l'Initiative « Grande muraille verte »* qui réunit douze pays. Ce programme vise à étendre la gestion durable des sols et de l'eau à des paysages ciblés pour avoir des effets positifs multiples sur l'environnement mondial, notamment en matière de carbone et de climat, en poursuivant par ailleurs des objectifs liés aux énergies renouvelables. Voir la deuxième partie, section 3, pour des informations supplémentaires sur cette initiative.

51. Les projets du FEM axés sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie, concernent aussi bien les paysages, les secteurs de l'activité économique, les populations que les terres. Ils visent à mettre en place des systèmes nationaux permettant de mesurer et contrôler les stocks de carbone forestier et leurs variations, de réduire le déboisement et la dégradation des sols, d'accroître la superficie des terres forestières et d'adopter de bonnes pratiques de gestion. Pendant la première année de FEM-5, les projets financés ont mis en lumière le vaste champ d'application des investissements dits UTCATF et GDF/REDD+ (tableau 16). Les projets visant à réaliser en même temps des objectifs UTCATF et d'autres objectifs, tels que ceux sur les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie, peuvent améliorer l'accès à l'énergie et réduire les émissions issues de la consommation d'énergie, tout en combattant le déboisement et en augmentant les stocks de carbone forestier. 20 % des ressources investies dans la lutte contre le changement climatique (tableau 16) sont affectées à des objectifs autres que l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie. Les projets qui exécutent des activités dites UTCATF en même temps qu'ils poursuivent d'autres objectifs dans des domaines d'intervention tels que la « diversité biologique » et la « dégradation des sols » dégagent des synergies qui ont des effets positifs multiples sur l'environnement, plus de la moitié des investissements réalisés étant destinés à obtenir ces autres effets. Et les ressources allouées pour la réalisation des objectifs de GDF/REDD+ permettent d'avoir des effets positifs additionnels. Les projets du nouveau Programme de microfinancements intègrent généralement des objectifs UTCATF, environ 20 % des financements étant alloués à ce titre.

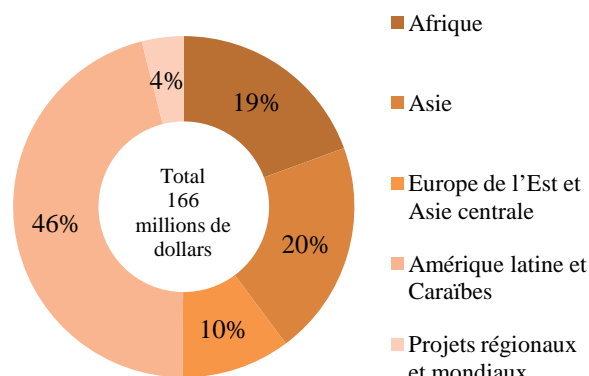
Tableau 16

Financement à l'appui des projets de type UTCATF pendant FEM-5, par approche et par type d'intervention (Ex. 2011)

Activités	Projets de type UTCATF et projets mixtes (USD M)	Projets de type UTCATF et projets mixtes rattachés au Programme de microfinancements (USD M)	Financement GDF/REDD+ uniquement (USD M)	Financement d'autres domaines d'intervention (USD M)	Fonds spécial /Fonds pour les PMA (USD M)	Total (USD M)
Projet	7,8	17,1	4,4	9,3		38,6
Programme (Sahel et Afrique de l'Ouest)	11,5	---	18,5	57,9	21,0	108,8
Total	19,3	17,1	22,9	67,2	21,0	147,4

Les chiffres associés aux projets mixtes tiennent compte des ressources allouées à d'autres objectifs stratégiques.

Figure 9

Financement du FEM à l'appui de projets de type UTCATF et GDF/REDD+, par région et par niveau de financement


52. Entre juillet 2010 et juin 2011, le FEM a participé aux travaux de plusieurs instances internationales œuvrant à la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD+). Il a notamment représenté le groupe des organisations internationales du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues à la déforestation, qui réunit 16 organisations multilatérales et régionales, aux sessions du Comité des participants et de l'Assemblée des participants audit Fonds. Il a en outre assisté en qualité d'observateur aux réunions du Conseil d'orientation du Programme REDD de l'ONU et du Sous-comité du Programme d'investissement forestier, et participe au Partenariat REDD+. Dans chacune de ces instances, le FEM n'a cessé de plaider pour la mise en œuvre de programmes et de projets REDD+ aux effets positifs multiples sur l'environnement, et a joué à ce titre un rôle de première importance.

53. À la demande du FEM, le STAP a fourni des services-conseil et des informations dans trois domaines durant l'année écoulée. En septembre 2010, il a animé un atelier sur l'accroissement des stocks de carbone dont le but était de fournir aux participants des conseils sur l'estimation des stocks de carbone dans le cadre d'activités de type UTCATF et de tous les projets du FEM portant sur la gestion des forêts et des sols. Les conclusions et les recommandations de cet atelier ont été publiées dans le document intitulé « *Recommendations of the GEF-STAP Cross-Focal Area Workshop: Approaches to Address Carbon Benefits in the context of Multiple Global Environmental Benefits in Implementing the SFM/REDD+ Program in GEF-5* ». C'était la première fois que les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique (CDB), la CCNUCC et la Convention sur la lutte contre la désertification (CNULD) participaient ensemble à un atelier du FEM et y intervenaient.

b. Réalisations du FEM pendant la période considérée

Principes directeurs

54. L'élaboration de la stratégie dans le domaine d'intervention « changements climatiques » pendant FEM-5 s'est inspirée des résultats obtenus dans le passé et a été guidée par trois principes : i) conformité avec les directives reçues au titre de la Convention ; ii) prise en compte du contexte national des pays bénéficiaires ; et iii) rapport coût-efficacité de l'obtention d'effets positifs sur l'environnement mondial. L'action engagée pendant FEM-5 vise à induire des changements aux effets transformateurs et à aider les pays bénéficiaires à s'orienter vers un développement sobre en carbone, en transformant le marché des technologies écologiquement rationnelles et sans incidence sur le climat, et en favorisant l'investissement dans ce secteur.

55. Dans le cadre des décisions prises récemment par la Conférence des parties, des directives ont été données au FEM, en particulier dans les domaines du développement et du transfert de technologies écologiquement rationnelles, de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie. Lors de sa treizième session, la Conférence des parties a demandé au FEM d'élaborer un programme stratégique en vue de relever le niveau des investissements consacrés au transfert de technologies pour aider les pays en développement à satisfaire leurs besoins en technologies écologiquement rationnelles. À sa quatorzième session, la Conférence des parties a bien accueilli le programme présenté par le FEM dans lequel elle a vu un pas vers l'accroissement du niveau des investissements consacrés au transfert de technologies aux pays en développement. Elle a aussi demandé au FEM d'envisager l'exécution à long terme d'un programme stratégique sur le transfert de technologies en vue de la réduction des émissions de GES.

56. La stratégie d'atténuation du changement climatique pendant FEM-5 offre à des pays aux situations différentes des options leur permettant de lutter contre le changement climatique tout en appuyant le développement durable. Comme on peut le voir au tableau 4, les six objectifs stratégiques en matière d'atténuation du changement climatique pendant FEM-5 sont les suivants :

- 1) promotion de la démonstration, de la mise en service et du transfert de technologies innovantes à faible intensité de carbone
- 2) promotion de la transformation du marché pour une meilleure maîtrise de l'énergie dans le secteur de l'industrie et du bâtiment
- 3) promotion de l'investissement dans les technologies de mise en valeur des énergies renouvelables
- 4) promotion de modes de transport et systèmes urbains sobres en énergie et à faible intensité de carbone
- 5) promotion de la préservation et de l'accroissement des stocks de carbone par la gestion rationnelle de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie
- 6) appui des activités habilitantes et du renforcement des capacités.

57. Le premier objectif porte sur des technologies innovantes au stade de la démonstration sur le marché ou de la commercialisation où les percées technologiques jouent encore un rôle crucial. Les objectifs 2 à 5 ont trait à des technologies déjà commercialisées sur le marché national, mais dont l'adoption et la diffusion généralisées rencontrent des obstacles exigeant un soutien commercial. Le dernier objectif consiste à appuyer des activités habilitantes et le

renforcement des capacités au titre de la CCNUCC.

Réalisations

58. Pendant la période considérée, à savoir du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (exercice 11), le FEM a financé 19 projets dans le domaine d'intervention « changements climatiques » – 18 de grande envergure et 1 de moyenne envergure – pour un montant total de 299,2 millions de dollars provenant de la Caisse (tableau 18).

59. Ces projets permettront de mobiliser environ 2 milliards de dollars de cofinancement auprès des gouvernements des pays bénéficiaires, du secteur privé, des Entités d'exécution du FEM, d'autres organismes d'aide multilatérale et bilatérale et d'organisations non gouvernementales (ONG).

60. Les 19 projets approuvés pendant la période considérée se répartissent entre quatre régions : Asie-Pacifique (5), Amérique latine et Caraïbes (4), Afrique (3) et Europe et Asie centrale (5), deux étant des projets mondiaux et régionaux.

61. Sur les 19 projets d'atténuation du changement climatique financés, deux portent essentiellement sur la maîtrise de l'énergie, deux sur les énergies renouvelables, un sur les transports et systèmes urbains viables ; deux sur le transfert de technologies ; et quatre sont de type UTCATF/GDF. Chacun de ces projets peut aussi inclure des composantes axées principalement sur d'autres objectifs stratégiques. Par ailleurs, huit de ces projets sont dits mixtes car ils appuient différents objectifs stratégiques. Les ressources investies dans ces projets sont présentées au tableau 17, qui indique le montant des financements pour chaque objectif stratégique d'atténuation du changement climatique.

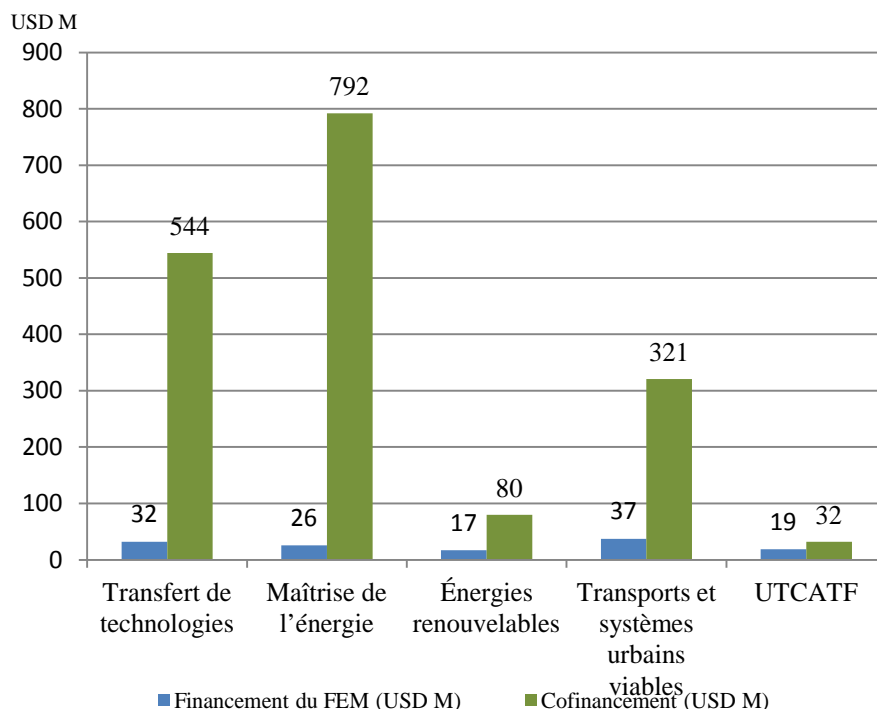
Tableau 17

Financement du FEM et cofinancement à l'appui des objectifs stratégiques d'atténuation du changement climatique pendant FEM-5 (Ex. 11)

<i>Objectifs</i>	<i>Description</i>	<i>Financement du FEM (USD M)</i>	<i>Cofinancement (USD M)</i>	<i>Total (USD M)</i>
Objectif n°1	Transfert de technologies	31,8	544,2	576,0
Objectif n° 2	Maîtrise de l'énergie	25,9	792,3	818,2
Objectif n° 3	Énergies renouvelables	17,2	80,1	97,3
Objectif n° 4	Transports et systèmes urbains viables	37,3	321,0	358,3
Objectif n° 5	UTCATF	19,0	31,9	51,0
Objectif n° 6	Activités habilitantes	0,0	0,0	0,0
Total		131,2	1 769,4	1 900,7

Figure 10

Financement et cofinancement à l'appui des objectifs stratégiques d'atténuation du changement climatique pendant FEM-5 (Ex. 11)



62. Sur les 19 projets d'atténuation du changement climatique approuvés au cours de l'exercice 2011, 15 visent aussi à réaliser des objectifs plurisectoriels financés à hauteur de 118 millions de dollars supplémentaires.

63. Sept des 19 projets ont été approuvés au titre de la phase d'opérations 5 du Programme de microfinancements administré par le PNUD : le programme-cadre et six programmes nationaux (Bolivie, Costa Rica, Inde, Kenya, Mexique et Pakistan). Sur les 176,1 millions de dollars affectés à ces sept projets approuvés en 2010-2011, y compris les allocations pour frais aux Entités d'exécution, et pour coûts d'administration et de préparation des projets, 38 millions de dollars appuient des objectifs d'atténuation du changement climatique et, 107 millions de dollars, des objectifs plurisectoriels. Cet investissement a permis de mobiliser au total 166 millions de dollars de cofinancement.

64. Les 10 Entités d'exécution du FEM sont toutes associées à la mise en œuvre de ces projets. Le PNUD administre le plus grand nombre d'entre eux, avec un portefeuille de 10 projets sur les 19 approuvés, dont sept de petite envergure. Viennent ensuite la Banque mondiale (5 projets), l'ONUDI (1 projet), la BID (1 projet) et la BERD (1 projet), la BAD et le PNUE administrant conjointement 1 projet.

65. Outre les ressources qu'il consacre à l'exécution de projets, le FEM aide les pays bénéficiaires à préparer et monter des projets correspondant à leurs priorités, notamment celles définies dans les communications nationales. Pendant la période considérée, il a alloué 0,25 million de dollars à partir de la Caisse du FEM pour financer la préparation de deux des 19 projets d'atténuation du changement climatique.

Tableau 18

Projets approuvés en 2010-2011 (FEM-5)

<i>Nature du projet</i>	<i>Objectif stratégique du FEM</i>	<i>Numéro du projet</i>	<i>Pays</i>	<i>Entité d'exécution</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Financement du FEM (USD M)</i>	<i>Cofinancement (USD M)</i>
Grande envergure	Énergies renouvelables	4493	Chine	Banque mondiale	Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables (CRESP, Phase II)	30,0	444,1
Grande envergure	Maîtrise de l'énergie	4348	Kazakhstan	BERD	Réduction des émissions de GES par un programme de transformation visant à promouvoir une utilisation efficace des ressources dans le secteur industriel	7,8	38,5
Grande envergure	Maîtrise de l'énergie	4427	Fédération de Russie	Banque mondiale	Financements pour une meilleure maîtrise de l'énergie	25,0	824,5
Grande envergure	Transfert de technologies	4490	Nigéria	Banque mondiale	Utilisation des gaz associés à petite échelle	3,0	30,6
Grande envergure	Transfert de technologies	4512	Projet régional	BAD/PNU	Réseau et centre financier des technologies climatiques dans la région Asie-Pacifique	10,0	60,0
Grande envergure	Transport et systèmes urbains viables	4500	Chine	Banque mondiale	Réduction des embouteillages et des émissions de carbone dans les grandes villes	20,0	88,3
Grande envergure	UTCATF et GDF	4454	Jamaïque	BID	Gestion intégrée des bassins du Yallahs et du Hope	4,3	8,8
Grande envergure	UTCATF et GDF	4468	Bélarus	PNUD	Application d'une approche paysagère de la gestion des tourbières visant des effets positifs multiples sur l'environnement	3,0	10,5
Grande envergure	UTCATF et GDF	4332	Azerbaïdjan	PNUD	Gestion durable des sols et des forêts dans le paysage du Grand Caucase	6,4	11,4
Grande envergure	Projets mixtes	4488	Chine	Banque mondiale	Mécanismes de valorisation des énergies vertes pour une ville de Shanghai sobre en carbone	4,8	247,2
Grande envergure	Projets mixtes	4469	Turquie	PNUD	Application de l'approche intégrée de la gestion forestière avec démonstration dans les forêts riches en biodiversité de la région méditerranéenne	7,8	21,2
Moyenne envergure	Projets mixtes	4514	Afrique du Sud	ONUDI	Écologisation de la dix-septième Conférence des parties à Durban	1,1	1,4
Sous-total des projets classiques						123,1	1 786,5
Grande envergure	Énergies renouvelables	4362	Kenya	PNUD	Phase d'opérations 5 du Programme de microfinancements du FEM	5,5	5,5
Grande envergure	UTCATF et GDF	4353	Mexique	PNUD	Phase d'opérations 5 du Programme de microfinancements du FEM	4,8	5,9
Grande envergure	Projets mixtes	4380	Pakistan	PNUD	Phase d'opérations 5 du Programme de microfinancements du FEM	3,0	3,6
Grande envergure	Projets mixtes	4382	Costa Rica	PNUD	Phase d'opérations 5 du Programme de microfinancements du FEM	4,8	4,6
Grande envergure	Projets mixtes	4383	Inde	PNUD	Phase d'opérations 5 du Programme de microfinancements du FEM	5,4	6,0
Grande envergure	Projets mixtes	4481	Bolivie	PNUD	Phase d'opérations 5 du Programme de microfinancements du FEM	4,5	6,0

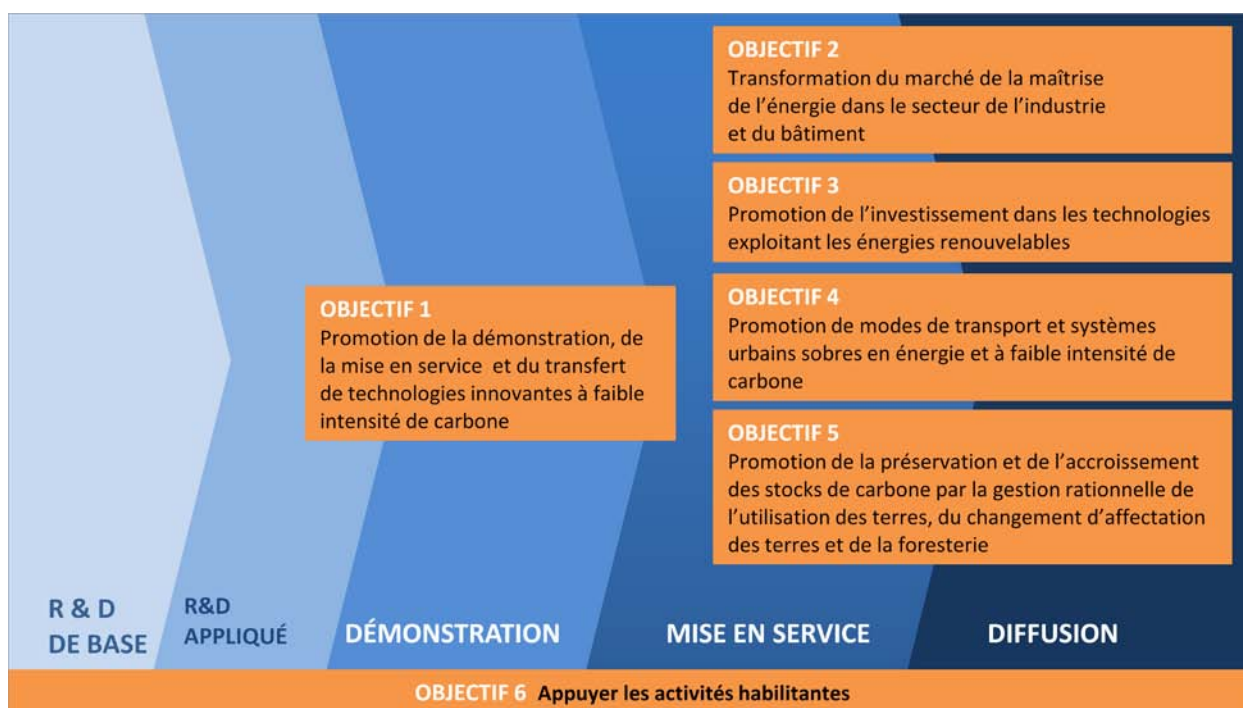
Grande envergure	Projets mixtes	4329	Projet mondial	PNUD	Phase d'opérations 5 du Programme de microfinancements du FEM	148,1	134,6
Sous total du Programme de microfinancements						176,1	166,2
Total global						299,2	1 952,7

2. Transfert de technologies

66. Le transfert de technologies écologiquement rationnelles (TER) est un thème transversal clé depuis la création du FEM. La stratégie d'atténuation du changement climatique promeut le transfert des technologies à divers stades du cycle de développement technologique : démonstration des technologies innovantes à faible intensité de carbone, diffusion de technologies ou pratiques écologiquement rationnelles commercialement viables. De même, le transfert et l'adoption de technologies d'adaptation constitue l'un des trois objectifs fondamentaux du Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial) et du Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA), comme en témoigne le mécanisme de gestion par les résultats qui leur est applicable. Le soutien apporté à ces transferts, tels que définis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et par la Conférence des parties, caractérise l'ensemble du portefeuille sur le changement climatique.
67. La figure 11 illustre le lien entre les objectifs d'atténuation pendant FEM-5 et les divers stades du transfert de technologies. La démonstration et la mise en service de technologies innovantes ayant un impact significatif dans la réduction à long terme des émissions de gaz à effet de serre sont couverts par l'objectif 1. La mise en service et la diffusion de technologies, dont les financements du FEM seront les catalyseurs, font l'objet des objectifs 2 à 5. Les secteurs prioritaires de FEM-5 sont les suivants : maîtrise de l'énergie dans le secteur de l'industrie et du bâtiment (objectif 2) ; énergies renouvelables (objectif 3) ; transport et systèmes urbains (objectif 4) et utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (objectif 5). Les activités habilitantes telles que l'évaluation des besoins technologiques (EBT) et les communications nationales, fournissent également des indications sur les priorités à aborder (objectif 6).

Figure 11

Stratégie d'atténuation du changement climatique pendant FEM-5 et transfert de technologies

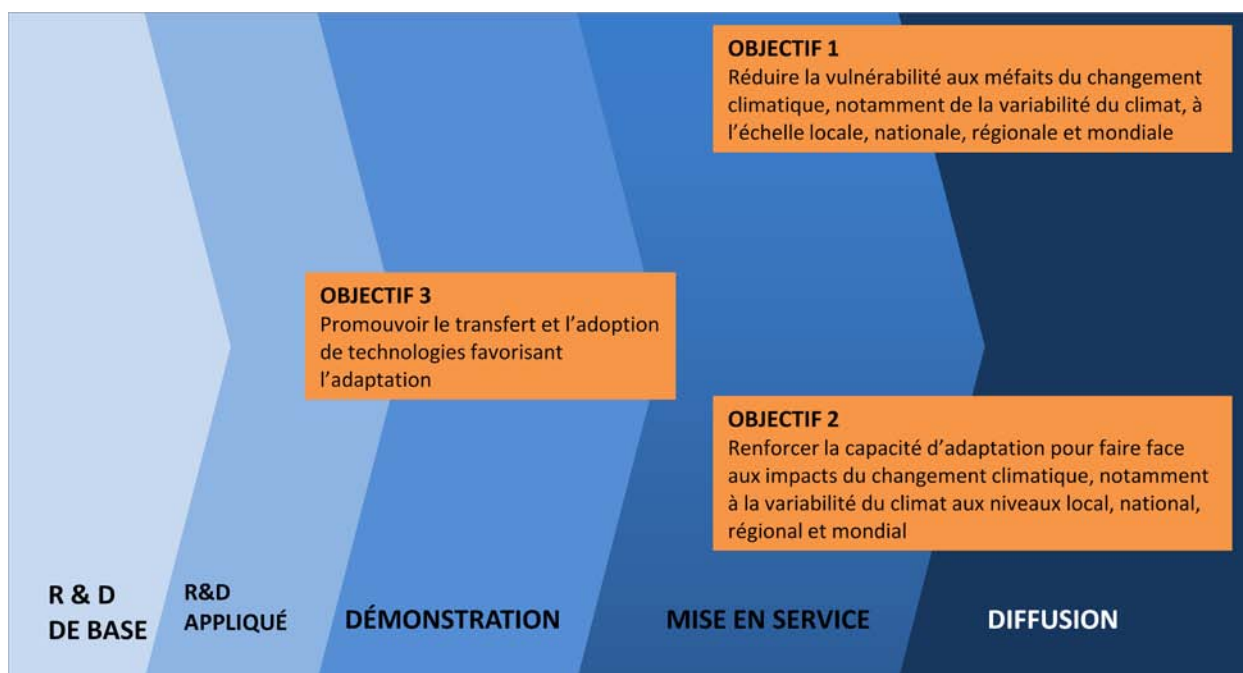


68. Le Fonds spécial a un guichet de financement du transfert de technologies (SCCF-B) qui contribue au Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies. Outre ce guichet, le transfert et l'adoption de technologies d'adaptation constituent un objectif stratégique du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial, notamment son programme d'adaptation (SCCF-A).
69. Le transfert de technologies a toujours constitué un volet majeur de la plupart des projets et programmes d'adaptation financés par le Fonds spécial et le Fonds pour les PMA. Ces projets ont financé, entre autres, la restauration des zones humides et/ou des mangroves, la recharge des plages en sable, les systèmes d'irrigation innovants, les cultures résistantes à la sécheresse, le développement des infrastructures à l'épreuve du changement climatique, et le transfert de matériel électronique de pointe pour la compilation des données et les systèmes

d'alerte. En outre, nombre des projets d'adaptation prévoient des activités visant à améliorer la gestion des pratiques locales. C'est pourquoi le renforcement des capacités, la sensibilisation du public et l'appui aux stratégies favorisant la prise en charge systématique de l'adaptation au changement climatique dans la planification du développement économique local, de l'utilisation des terres et de l'environnement naturel tiennent une place importante dans de nombreux projets. La figure 12 montre le lien entre les objectifs d'adaptation pendant FEM-5 et les différents stades du transfert de technologies.

Figure 12

Stratégie d'adaptation au changement climatique pendant FEM-5 et transfert de technologies



70. Au cours de la période examinée, deux projets de transfert de technologies innovantes au titre de l'objectif stratégique 1 pour FEM-5 ont été approuvés par le Conseil du FEM et le Conseil du Fonds PMA/ Fonds spécial. Le financement du FEM pour ces projets s'élève à 12 millions de dollars, celui du Fonds spécial à 2 millions de dollars et 120 millions de dollars de cofinancement ont été mobilisés.
71. Le projet *d'expérimentation d'un réseau et d'un centre financier des technologies climatiques dans la région Asie-Pacifique* a été conjointement élaboré par la BAsD et le PNUE pour accélérer les investissements en technologies climatiques dans les pays en développement de la région Asie-Pacifique. Ce projet innovant est l'un des premiers projets financés par plusieurs sources de financement internes ; il bénéficie du financement de la Caisse du FEM pour la composante atténuation du changement climatique et du Fonds spécial pour le volet adaptation. Il devrait permettre de tirer des enseignements qui serviront au processus en cours sur le fonctionnement du Mécanisme technologique, en particulier le Réseau et le Centre de technologies climatiques qui font partie des accords de Cancun.

a. Avancées dans le programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies

72. En novembre 2008, le Conseil du FEM et le Conseil du Fonds PMA/Fonds spécial ont approuvé le programme stratégique sur le transfert de technologies, qui est assorti d'un financement de 50 millions de dollars, dont 35 millions proviennent de la Caisse du FEM et 15 millions du Fonds spécial.
73. À sa quatorzième session, la Conférence des parties a bien accueilli le programme stratégique du FEM sur le transfert de technologies (rebaptisé programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies) considérant qu'il contribuerait à un accroissement des investissements consacrés au transfert de technologies écologiquement rationnelles aux pays en développement, tout en reconnaissant la contribution potentielle de ce programme à l'intensification des activités de transfert de technologies dans le cadre de la Convention. Trois guichets de financements accompagnent le transfert de technologies dans le cadre du programme stratégique de Poznan, à savoir : 1) l'évaluation des besoins technologiques (EBT) ; 2) les projets pilotes technologiques et prioritaires liés

aux EBT; et 3) la diffusion de l'expérience du FEM et des TER dont l'applicabilité a été démontrée.

74. Dans sa décision 2/CP.14 sur la mise en service et le transfert de technologies, la Conférence des parties a prié le FEM de lui rendre compte, à sa seizième session, des progrès accomplis dans la réalisation des activités ci-après, et de fournir des rapports d'étape à l'organe subsidiaire de mise en œuvre à ses trentième et trente-et-unième sessions :
- Lancer au plus tôt et faciliter diligemment l'élaboration de projets en vue de leur approbation et de leur exécution dans le cadre du programme stratégique
 - Collaborer avec ses Entités d'exécution afin de fournir un appui technique aux pays en développement dans la réalisation ou l'actualisation des évaluations de leurs besoins technologiques
 - Examiner la mise en œuvre à long terme du programme stratégique.
75. Conformément à cette décision, le FEM a présenté à l'organe subsidiaire de mise en œuvre, à ses trentième et trente-et-unième sessions, des rapports intérimaires sur les progrès réalisés dans l'exécution du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies.
76. Conformément aux conclusions de la trente-et-unième session de l'organe subsidiaire de mise en œuvre (FCCC/SBI/2009/L.18), le FEM a présenté un rapport sur les progrès réalisés dans l'exécution de ce programme lors de la trente deuxième session. En application de la décision 2/CP.14, le FEM a présenté un rapport sur le processus de mise en œuvre du programme stratégique de Poznan lors de la quatorzième session de la Conférence des parties.

Projets pilotes de transfert de technologies

77. En application de la décision 2/CP.14, un appel à propositions pour des projets pilotes de transfert de technologies dans le cadre du guichet 2 de financement du programme stratégique de Poznan a été lancé en mars 2009 par la directrice générale du FEM et clos en septembre 2009. Quatorze projets, dont 13 projets de grande envergure et un projet de moyenne envergure, ont été retenus. Lors de l'appel à propositions, seul un projet d'adaptation a été reçu. Il a été financé parallèlement à trois autres qui comportaient des éléments d'adaptation.
78. Au total, le financement des 14 projets pilotes par le FEM s'établit à 58 millions de dollars, les cofinancements mobilisés étant supérieurs à 195 millions de dollars.
79. Au 30 juin 2011, la préparation de ces projets pilotes de transfert de technologies était, selon les Entités d'exécution du FEM chargées de les mettre en œuvre, en très bonne voie. Trois projets ont été agréés par la directrice générale et sont dans la phase de mise en œuvre. Un projet a été annulé à la demande de l'Entité d'exécution et attend d'être à nouveau soumis au FEM par une autre Entité d'exécution. Lorsqu'il sera soumis une nouvelle fois au Conseil du FEM et approuvé, il rentrera à nouveau dans le portefeuille des projets pilotes de Poznan. Les chiffres présentés dans le tableau 19 concernent les 13 projets en cours d'exécution ou en préparation, et ne sont pas liés au projet annulé qui doit être à nouveau soumis au Conseil.
80. Ces projets, axés sur la mise en service et le transfert de technologies, sont aussi divers que novateurs. Ils portent sur les énergies renouvelables (énergie solaire, éolienne et marémotrice, biomasse, production et stockage de l'hydrogène) ; la maîtrise de l'énergie (matériaux d'isolation, appareils électriques basse consommation sans hydrofluorocarbones) ; le transport (camions « écologiques ») ; le compostage, le piégeage et le stockage du carbone issu de la fermentation du sucre ; et l'irrigation goutte à goutte (à titre de mesure d'adaptation au changement climatique). Les projets seront mis en œuvre dans 14 pays des régions Afrique, Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, et Europe orientale et Asie centrale.

Tableau 19

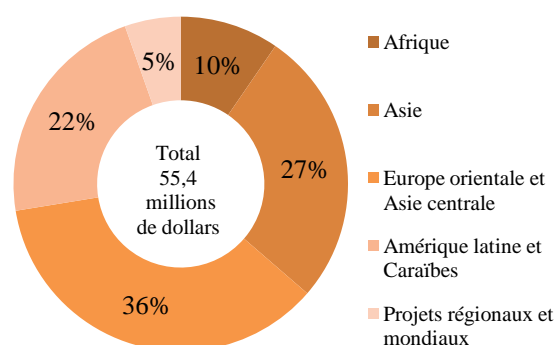
Répartition régionale des investissements du FEM dans le programme de Poznan sur le transfert de technologies

Région	Nombre de projets	Financement du FEM (USD M)	Cofinancement (USD M)
Afrique	2	5,3	40,3
Asie	5	14,8	46,4
Europe orientale et Asie centrale	1	20	40
Amérique latine et Caraïbes	4	12,3	60,1
Projets régionaux et mondiaux	1	3	3,5
Total	13	55,4	190,3

Les chiffres indiqués tiennent compte de tous les projets du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies. Sont aussi pris en compte 10 millions de dollars de financement plurisectoriel, mais non le projet annulé qui sera représenté au Conseil.

. Includes \$10.0 million of multi-focal area funding. These figures do NOT

Figure 13

Répartition régionale des investissements du FEM dans le programme de Poznan sur le transfert de technologies

Réalisation d'évaluations des besoins technologiques (EBT)

81. Le projet EBT, dans le cadre du guichet 1 de financement du programme stratégique de Poznan, a été approuvé par le Conseil du Fonds pour les PMA. À partir de cette idée de projet, le PNUE, l'Entité d'exécution du projet, a préparé un descriptif de projet complet qui a été agréé par la directrice générale du FEM en septembre 2009. L'exécution du projet par le PNUE a démarré en octobre 2009.
82. Le projet EBT vise à apporter une assistance financière et technique ciblée à 35 à 45 pays en développement pour leur permettre de réaliser et/ou d'actualiser leur EBT conformément à l'article 4.5 de la CCNUCC et de les accompagner dans la préparation des plans d'action technologiques. Le projet entend recourir aux méthodes décrites dans le manuel actualisé des EBT devenu disponible en mai 2010.
83. Les principaux domaines où des progrès ont été réalisés pendant la période considérée sont les suivants :
 - 21 pays supplémentaires (deuxième cycle) ont été choisis en octobre 2010. Il s'agit des pays suivants : Azerbaïdjan, Bhoutan, Bolivie, Colombie, Cuba, El Salvador, Équateur, Éthiopie, Ghana, Kazakhstan, Laos, Liban, Maurice, Moldova, Mongolie, Népal, République dominicaine, Rwanda, Soudan, Sri Lanka et Zambie. Ils rejoignent les pays choisis lors du premier cycle à savoir : Argentine, Bangladesh, Cambodge, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Géorgie, Guatemala, Indonésie, Kenya, Mali, Maroc, Pérou, Sénégal, Thaïlande et Viet Nam. Ce qui porte le nombre total de pays participants à 36.
 - Sept pays choisis lors du premier cycle ont soumis des projets de rapports d'EBT présentant les technologies prioritaires.
 - La troisième réunion du comité de pilotage des projets s'est tenue en novembre 2010 pour évaluer les avancées enregistrées dans les projets et examiner les activités futures.
 - Des ateliers régionaux de renforcement des capacités des pays du premier cycle ont été organisés en Asie, en Afrique et en Amérique latine en janvier et février 2011. Les ateliers portaient essentiellement sur l'analyse des obstacles à l'élaboration des plans d'action technologiques, résultat clé attendu des projets afin d'aider les pays à définir une orientation claire et des projets à mettre en œuvre plus tard.
 - D'autres ateliers régionaux de renforcement de capacités en Asie, en Afrique et en Amérique latine seront organisés entre juin et août 2011. Ils mettront l'accent sur l'appui technique et le processus de mobilisation des acteurs du secteur.
 - Au cours du premier trimestre 2011, le PNUE a entrepris des missions dans les pays choisis lors du deuxième cycle. Des protocoles d'entente contenant les plans d'action ont été examinés avec les pays et finalisés.
 - L'équipe du PNUE chargée de l'exécution du projet travaille actuellement à l'élaboration de supports de formation, d'une base de données et d'un site web, en collaboration avec d'autres organismes et intervenants concernés. Trois guides ont été publiés à l'intention des pays dans le cadre de l'assistance technique apportée à ces derniers.
 - Le premier d'une série de bulletins d'information (« Bulletin d'information sur les EBT ») – dont le but est

d'informer les pays et les autres intervenants concernés des progrès réalisés par le projet et de partager les informations – a été publié.

84. Le Secrétariat du FEM et le PNUE ont collaboré avec le Secrétariat de la CCNUCC dans l'organisation d'un atelier de la CCNUCC à Bonn en Allemagne, les 1^{er} et 2 juin 2011 et qui portait sur les évaluations des besoins technologiques. Un compte-rendu sur le projet EBT dans le contexte du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies a été présenté à cette occasion. Cinq pays du premier cycle ont présenté leurs rapports sur les EBT. Le PNUE a également participé à une conférence-débat sur le rôle des EBT en faveur de la mise en service et du transfert de technologies à l'appui des activités d'atténuation et des mesures d'adaptation.

Diffusion des acquis du FEM en matière de transfert de technologies

85. Le FEM a également financé la diffusion de ses acquis et des TER dont l'applicabilité a été démontrée, dans le cadre du guichet 3 de financement du programme stratégique de Poznan. Cette initiative est administrée par le Secrétariat du FEM, avec la collaboration des Entités d'exécution concernées et d'autres parties intéressées. Les principales activités réalisées et les progrès majeurs accomplis au cours de la période examinée sont les suivants :
- *Réunions ministérielles sur le transfert de technologies : Enjeux et perspectives.* Cette réunion a été organisée le 20 avril 2011 en partenariat avec le Gouvernement français, qui, en sa qualité de président du G20 pour la période, souhaite faire avancer la question du transfert de technologies pour enrichir le débat en cours sur l'opérationnalisation des éléments clés des accords de Cancún en la matière. Cette manifestation a été organisée en collaboration avec le Forum francophone des affaires. Un nombre important de ministres, de représentants de haut niveau d'organisations internationales, notamment la CCNUCC et les Entités d'exécution du FEM, ainsi que des institutions du secteur privé y ont pris part. Les enjeux et perspectives liés au transfert de technologies ont été abordés au cours de la réunion et un projet régional d'expérimentation d'un centre et de réseaux des technologies, financé par le FEM, a été présenté. Le rapport de ces travaux est disponible au Secrétariat du FEM.
 - *Brochure sur le programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies*⁹. Cette publication présente le programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies et donne des informations actualisées sur la contribution du FEM ainsi que sur les progrès réalisés. Elle donne également un aperçu de l'approche de promotion du transfert de technologies pendant FEM-5. Elle est disponible en français, anglais et espagnol.
 - *Brochure sur le transfert de technologies écologiquement rationnelles – Études de cas issues du portefeuille du FEM sur le changement climatique*¹⁰. Les investissements du FEM dans le transfert de technologies sont à l'origine d'une réduction sensible des émissions, mais aussi d'une mine de connaissances et d'enseignements qui viennent aujourd'hui éclairer les activités conduites dans ce domaine. Cette publication porte sur certaines des TER déjà financées par le FEM dans des secteurs tels que les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie, les transports écologiquement viables et les modes de financement innovants. Ces études présentent le contexte de l'intervention, une description des projets et des technologies appliquées, ainsi que les résultats et les réalisations. Les caractéristiques communes des projets réussis de transfert de TER sont présentées pour guider les projets futurs.
 - Site web du FEM sur le transfert de technologies. Le site web du FEM a été actualisé avec des informations spécifiques sur le transfert de technologies. L'on peut y accéder par le biais du lien (<http://www.thegef.org/gef/TT>).
 - Manifestation parallèle lors de la seizième session de la Conférence des parties : *De l'innovation à la transformation du marché; le rôle du FEM dans le transfert de technologies.* Le FEM a organisé cette manifestation parallèle le 2 décembre 2010 et a souligné le rôle qu'il joue dans la facilitation du transfert de technologies, des innovations à la transformation du marché pour aider les pays à faire face aux problèmes liés au changement climatique, à la fois en matière d'atténuation et d'adaptation. Au cours de cette manifestation, l'Égypte, la Jordanie et le Mexique ont présenté des expériences d'activités de transfert de technologies financées par le FEM. Par ailleurs, le programme à long terme sur le transfert de technologies a été présenté.

⁹ FEM. 2010. *Booklet on Implementing the Poznan Strategic Program on Technology Transfer*. Consultable sur le site du FEM (<http://www.thegef.org/>)

¹⁰ FEM. 2010. *Booklet on Transfer of Environmentally Sound Technologies - Case Studies from GEF Climate Change Portfolio*. Disponible sur le site (<http://www.thegef.org/>)

b. Mise en œuvre à long terme du programme stratégique de Poznan

86. Le travail accompli dans le cadre du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies, notamment l'élaboration des projets pilotes et la réalisation des EBT, a montré qu'il ne faut pas se cantonner aux pratiques actuelles pour mobiliser l'investissement dans le transfert de technologies.
87. En application de la décision 2/CP.14, le FEM a soumis à la seizième Conférence, lors de sa seizième session, le programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies. Ce programme comportait les éléments ci-après visant à intensifier les investissements en TER dans les pays en développement conformément à la stratégie sur le changement climatique pendant FEM-5 et à accroître les activités de transfert de technologies au titre de la Convention :
- Appui à des centres et à un réseau de technologies sur le climat
 - Projets pilotes de transfert de technologies visant à promouvoir l'innovation et l'investissement
 - Partenariats public-privé pour le transfert de technologies
 - Évaluation des besoins technologiques (EBT)
 - Rôle moteur du FEM à l'appui du transfert de technologies.
88. Les aspects liés à la mise en œuvre à long terme du programme stratégique de Poznan se reflètent et rentrent dans le droit fil des stratégies d'atténuation et d'adaptation pour FEM-5. Par ailleurs, le FEM est prêt à appuyer les centres et les réseaux de technologies au niveau mondial, régional et national, conformément aux directives reçues des Parties et aux priorités des pays bénéficiaires, d'autant qu'il occupe en la matière une position privilégiée. Le projet d'expérimentation d'un réseau et d'un centre financier pour les technologies climatiques dans la région Asie-Pacifique de la BAsD et du PNUE illustre cet appui.
89. Le FEM intensifiera ses efforts pour promouvoir la démonstration, la mise en service et le transfert de technologies en matière d'atténuation du changement climatique et de mesures d'adaptation. Pour le volet atténuation du changement climatique, le FEM ciblera à la fois des projets pilotes innovants à faible intensité de carbone et ceux permettant la mise en service et la diffusion généralisées de technologies commercialement viables. Pour améliorer le transfert de technologies liées à l'adaptation au changement climatique, le FEM entend lancer le programme de transfert de technologies liées à l'adaptation dans le cadre de son programme à long terme, en fonction des contributions des bailleurs au guichet B de financement du Fonds spécial.
90. En application des directives reçues au titre de la Convention, le FEM est prêt à financer la préparation et l'actualisation des EBT pendant FEM-5, en particulier pour les pays qui n'ont pas bénéficié d'appui dans ce domaine pendant FEM-4.
91. Les projets de transfert de technologies devant bénéficier de l'appui du FEM doivent porter sur l'atténuation du changement climatique et les mesures d'adaptation, et correspondre aux priorités définies par les EBT, les communications nationales et autres documents d'orientation des pays.
92. À la lumière de l'expérience passée du FEM et des enseignements qu'il en a tirés, une initiative visant à promouvoir les partenariats public-privé (PPP) pour le transfert de technologies pourrait être lancée afin d'inciter le secteur privé à investir dans ce domaine et de tirer ainsi parti d'instruments financiers ou de modèles commerciaux novateurs permettant de favoriser la mise en application et la diffusion des technologies dans les pays en développement. Le FEM pourrait ainsi continuer à s'appuyer sur le concept des plateformes pour monter et gérer un portefeuille de projets dans ce cadre.

3. Adaptation au changement climatique

a. Présentation de l'appui du FEM aux activités liées à l'adaptation au changement climatique

93. En tant que mécanisme financier de la CCNUCC, le FEM joue un rôle primordial dans le financement des mesures d'adaptation au changement climatique. Sa stratégie opérationnelle de 1995 indique que « l'axe stratégique des activités financées par le FEM dans le domaine du changement climatique est le financement de mesures durables, qui limitent les dommages causés par le changement climatique en réduisant le risque ou les effets néfastes de ce phénomène. Le FEM financera les activités convenues et approuvées d'habilitation, d'atténuation et d'adaptation dans les pays pouvant prétendre au financement de cette institution ». Dès le début de la deuxième reconstitution de ses ressources en 1998, le FEM a financé la deuxième phase de six projets régionaux et mondiaux de renforcement de capacités en matière d'adaptation dans les pays vulnérables. D'une valeur totale de 27 millions de dollars en microfinancements du FEM, ces premiers programmes, notamment les évaluations des impacts et des possibilités d'adaptation aux changements climatiques dans des régions et secteurs vulnérables et la planification pour l'adaptation aux changements climatiques dans les Caraïbes, ont permis de préparer le terrain pour des investissements à venir en matière d'adaptation.
94. En 2001, en application des directives reçues au titre des accords de Marrakech, (CP.7, 2001), la priorité stratégique « adaptation au changement climatique » a été lancée avec une dotation de 50 millions de dollars de la Caisse du FEM. L'objectif de cette priorité stratégique était de réduire la vulnérabilité et d'accroître la capacité d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique dans les domaines d'intervention du FEM. Vingt-six projets ont été approuvés dans ce cadre et les premiers enseignements tirés de ce portefeuille ont été présentés dans un rapport d'évaluation de 2010.
95. Les ressources de la priorité stratégique « adaptation au changement climatique » ayant été totalement allouées, le FEM n'administre les financements dans ce secteur que par le biais du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial. Conformément aux directives de la Convention, la gestion de ces deux fonds a été confiée au FEM en 2001 (décisions 5 et 7, CP.7). Bien que le Fonds spécial dispose de guichets de financement, le volet adaptation constitue le secteur prioritaire pour les fonds (Fonds pour les PMA et Fonds spécial). Au 30 juin 2011, ces deux fonds avaient mobilisé respectivement 178,6 millions de dollars et 127,74 millions de dollars pour 47 et 31 projets et programmes.
96. Les projets et programmes financés dans le cadre de la priorité stratégique « adaptation au changement climatique », par le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial sont conçus pour prendre en compte les informations fournies par 189 communications nationales et 45 programmes d'action nationaux pour l'adaptation (PANA) financés respectivement par la Caisse du FEM et le Fonds pour les PMA. Ces projets figurent parmi les premiers au monde à traduire les évaluations de vulnérabilité et les priorités de développement national en mesures concrètes de résistance au changement climatique dans des secteurs clés tels que l'agriculture et la sécurité alimentaire, la gestion des ressources en eau, la gestion des risques liés aux catastrophes, la santé, le développement des infrastructures et la gestion durable des écosystèmes. Grâce à ces premières étapes, les pays en développement sont en train d'acquérir rapidement de l'expérience sur la manière de faire face aux effets du changement climatique dans quelques unes des communautés les plus pauvres et vulnérables du monde.

Tableau 20

Adaptation au changement climatique : Financement du FEM en faveur des PEID et des PMA

Cycle	Financement du FEM en faveur des PEID		Financement du FEM en faveur des PMA	
	Nombre de projets	Financement du FEM (USD M)	Nombre de projets	Financement du FEM (USD M)
Phase pilote du FEM	0	0,0	0	0,0
FEM-1	0	0,0	0	0,0
FEM -2	0	0,0	0	0,0
FEM -3	3	9,1	5	15,9
FEM -4	14	69,4	38	149,7
FEM -5 (Ex. 11)	3	7,1	10	33,8
Total	20	85,6	53	199,4

Ces chiffres comprennent le financement par d'autres domaines d'intervention pour les projets plurisectoriels.

97. Grâce à la dotation de la priorité stratégique « adaptation au changement climatique », au Fonds pour les PMA et au Fonds spécial, le FEM a sensiblement renforcé son concours en faveur des PEID et des PMA. Au 30 juin 2011, le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial avaient financé 20 projets et programmes dans 33 des 38 PIED, et 53 projets dans 40 des 48 PMA. Au cours de la période examinée, trois nouveaux projets d'adaptation ont été approuvés pour les PIED et 10 pour les PMA.
98. L'objectif stratégique pour l'adaptation est de soutenir les pays en développement afin qu'ils résistent aux effets du changement climatique par la promotion de mesures d'adaptation à la fois immédiates et à long terme dans les politiques de développement, plans, programmes, projets et actions. Ce travail aboutira à la réduction des pertes économiques absolues, au niveau national, résultant du changement et de la variabilité climatiques. Le paramètre clé de mesure de l'impact sera le niveau des pertes économiques enregistrées au cours de la période d'exécution du projet et au-delà, résultant du changement et de la variabilité climatiques. Les objectifs stratégiques et les résultats escomptés sont présentés dans le tableau 21.

Tableau 21

Adaptation au changement climatique : Objectifs stratégiques et résultats escomptés

<i>Objectifs de l'adaptation au changement climatique</i>	<i>Résultats escomptés</i>
<p>Objectif 1 : Réduction de la vulnérabilité : Réduire la vulnérabilité aux effets pervers du changement climatique, notamment de la variabilité du climat, à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale</p>	<p>Résultat 1.1 : Prise en compte systématique des objectifs d'adaptation dans les grands plans-cadres nationaux de développement et dans des zones vulnérables ciblées</p> <p>Résultat 1.2 : Réduction de la vulnérabilité au changement climatique dans les secteurs de développement</p> <p>Résultat 1.3 : Diversification et renforcement des moyens de subsistance et des sources de revenus des populations vulnérables dans les zones ciblées</p>
<p>Objectif 2 : Renforcement de la capacité d'adaptation : Renforcer la capacité d'adaptation pour faire face aux effets du changement climatique et notamment de la variabilité du climat au niveau local, national, régional et mondial</p>	<p>Résultat 2.1 : Connaissance et compréhension accrues des menaces liées à la variabilité et au changement climatiques au niveau national et dans les zones vulnérables ciblées</p> <p>Résultat 2.2 : Renforcement de la capacité d'adaptation pour réduire les risques liés aux pertes économiques dues au climat</p> <p>Résultat 2.3 : Sensibilisation accrue et plus grande appropriation par les pays des processus d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques climatiques au niveau local</p>
<p>Objectif 3 : Transfert de technologies liées à l'adaptation : Promouvoir le transfert et l'adoption des technologies d'adaptation</p>	<p>Résultat 3.1: Démonstration, mise en place et transfert réussis de technologies d'adaptation pertinentes dans les zones ciblées.</p> <p>Résultat 3.2: Mise en place d'un environnement porteur favorisant le transfert de technologies liées à l'adaptation.</p>

b. Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA)

Réalisations depuis la création

99. Le Fonds pour les PMA a été conçu pour prendre en compte les besoins spécifiques des PMA dans le cadre de la CCNUCC avec pour priorité la préparation et la mise en œuvre des PANA. À la fin de la période examinée et dans le droit fil de ce mandat, 190,27 millions de dollars avaient été approuvés pour des projets et activités habilitantes. Depuis sa création, le Fonds pour les PMA a financé la préparation de 48 PANA, dont 45 sont aujourd'hui achevés, les trois autres étant entrés dans la dernière phase du processus. Quarante-cinq pays ont officiellement soumis des projets de mise en œuvre des PANA pour approbation par le Conseil du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial ou par la directrice générale du FEM¹¹. 47 projets et programmes dans 39 pays ont reçu l'approbation de

¹¹ Les PANA sont classés comme activités habilitantes. Dans cette partie du document, les activités habilitantes ne sont pas

financement, soit un montant total de 178,6 millions de dollars et 826,43 millions de dollars mobilisés en cofinancements. Sur ces 47 projets, 33 ont déjà démarré, et les communautés dans lesquelles ils sont mis en œuvre, et qui comptent parmi les plus pauvres et les plus vulnérables du monde, en tirent déjà de réels avantages en matière d'adaptation. Au 30 juin 2011, les contributions annoncées au titre du Fonds pour les PMA s'élevaient à quelque 415,5 millions de dollars.

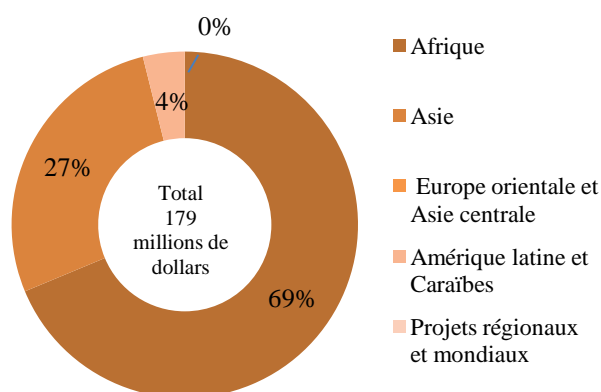
100. La priorité du Fonds pour les PMA a changé. Désormais, le Fonds finance la mise en œuvre plutôt que la préparation des PANA. Les pays et les Entités du FEM acquièrent rapidement de l'expérience pour traduire en mesures concrètes sur le terrain les priorités en matière d'adaptation. Malgré les contraintes de capacités auxquelles ils sont confrontés, les PMA se sont révélés des pionniers de l'intégration des mesures de résistance au changement climatique dans les plans et politiques de développement. Au cours de ces dernières années, le Secrétariat du FEM a réussi à faciliter l'accès aux ressources du Fonds pour les PMA en application des directives reçues de la CCNUCC. Des cycles de projets plus simples, des directives simplifiées d'accès aux ressources, ainsi que l'organisation de six ateliers régionaux pour le groupe d'experts des pays les moins avancés sont autant de preuves tangibles des améliorations enregistrées dans ce domaine. Par ailleurs, des dispositions ont été prises pour s'assurer que les projets et programmes sont totalement en phase avec les objectifs, résultats et réalisations du portefeuille et qu'ils sont contrôlés sur la base de ces derniers. Un mécanisme actualisé de gestion par les résultats a été présenté au Conseil du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial en novembre 2010 et l'outil de suivi-évaluation de l'adaptation (AMAT) a été lancé en mars 2011 (GEF/LDCF.SCCF.9/Inf.4, Novembre 2010). Une stratégie de gestion des connaissances, préparée pour présentation au Conseil du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial en mai 2011, expose comment les enseignements tirés et les bonnes pratiques seront collectés, conservés, partagés et appliqués de façon plus cohérente dans le portefeuille du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial (GEF/LDCF.SCCF.10/Inf.4, Mai 2011).

Tableau 22
Répartition régionale des projets et programmes d'adaptation financés par le Fonds pour les PMA

Région	Nombre de projets	Financement du Fonds pour les PMA (USD M)	Cofinancement (USD M)
Afrique	31	122,8	738
Asie	14	48,9	73,4
Europe orientale et Asie centrale	0	0	0
Amérique latine et Caraïbes	2	7	15,1
Projets régionaux et mondiaux	0	0	0
Total	47	178,6	826,4

Les chiffres indiqués tiennent compte de tous les projets de moyenne et grande envergure financés par le Fonds pour les PMA et des programmes conjoints pendant la période considérée. Sont aussi pris en compte 51,6 millions de dollars de financement plurisectoriel.

Figure 14
Répartition régionale des projets et programmes d'adaptation financés par le Fonds pour les PMA, par niveau de financement



présentées dans les résumés des projets et programmes.

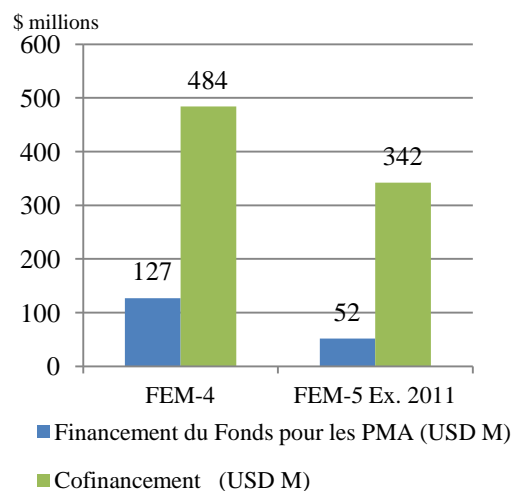
Tableau 23

Financement du Fonds pour les PMA, par cycle de refinancement

Cycle	Nombre de projets	Financement du Fonds pour les PMA (USD M)	Cofinancement (USD M)
Phase pilote du FEM	0	0	
FEM-1	0	0	0
FEM -2	0	0	0
FEM -3	0	0	0
FEM -4	35	127	484,1
FEM -5 (Ex. 11)	12	51,6	342,3
Total	47	178,6	826,4

Les chiffres indiqués tiennent compte de tous les projets de moyenne et grande envergure financés par le Fonds pour les PMA et des programmes conjoints pendant la période considérée. Sont aussi pris en compte 51,6 millions de dollars de financement plurisectoriel.

Figure 15

Financement du Fonds pour les PMA, par cycle de refinancement

101. Selon les premières conclusions, le Fonds pour les PMA a réussi à cibler les secteurs les plus vulnérables des pays bénéficiaires, notamment l'agriculture, la sécurité alimentaire et la gestion des ressources en eau. Il a en outre financé des mesures urgentes et immédiates d'adaptation au changement climatique dans les domaines suivants : gestion des risques liés aux catastrophes, gestion des zones côtières, développement des infrastructures et santé. Selon le premier rapport de suivi annuel du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial, les activités financées par le Fonds pour les PMA ont adopté avec succès les approches de proximité (GEF/LDCF.SCCF.10/3, Avril 2011). Les projets du Fonds pour les PMA ont permis d'améliorer la capacité d'adaptation des acteurs nationaux, régionaux et locaux par le biais de la prise en compte systématique de cet aspect dans les politiques publiques, la formation, la sensibilisation et l'amélioration des prévisions météorologiques et des systèmes d'alerte rapide.

Réalisations du Fonds pour les PMA au cours de la période considérée

102. Au cours de la période considérée, un PANA supplémentaire a été achevé (Népal), ce qui portait à 45 le nombre total de PANA achevés. À ce jour, les pays ayant achevé leur PANA sont les suivants : Afghanistan, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina-Faso, Burundi, Cambodge, Cap-Vert, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, îles Salomon, Kiribati, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Togo, Tuvalu, Vanuatu, Yémen et Zambie.

103. Entre le 1^{er} juillet 2010 et le 30 juin 2011, un financement de 51,62 millions de dollars au titre du Fonds pour les PMA a été approuvé pour huit projets de grande envergure, trois de moyenne envergure et un programme soutenu par plusieurs fonds fiduciaires. Ces projets et programmes mobiliseront environ 342,34 millions de dollars de cofinancements auprès des gouvernements des pays bénéficiaires, des Entités d'exécution du FEM, d'autres organismes d'aide bilatérale et multilatérale et des ONG. Des résumés de ces projets sont présentés à l'annexe 2. Sur les 12 projets et programmes approuvés au cours de la période examinée, huit se trouvent en Afrique, trois en Asie et un en Amérique latine.

104. Par ailleurs, la directrice générale du FEM a agréé 12 projets de grande envergure pendant la période examinée, soit une allocation totale de 43,55 millions de dollars, ce qui va permettre de lancer la mise en œuvre d'activités d'adaptation qui profiteront directement à certaines des communautés les plus vulnérables du monde. Au 30 juin 2011, en prenant en compte les projets approuvés pendant la période examinée, le montant total des projets

approuvés et agréés par la directrice générale au titre du Fonds pour les PMA s'établit à 178,6 millions de dollars.

105. Pour la première fois, un programme a été approuvé dans le cadre d'un programme de travail conjoint Fonds PMA/Fonds spécial soumis au Conseil de ces deux fonds en mai 2011. Le programme ouest-africain et sahélien à l'appui de l'Initiative « Grande muraille verte » a été conçu pour rattacher les domaines d'intervention du FEM aux guichets de financement de l'adaptation afin d'avoir des effets positifs pour l'environnement mondial et procurer des avantages en matière d'adaptation. Dans le cadre de ce programme, le Fonds pour les PMA a contribué à hauteur de 16 millions de dollars à des projets nationaux au Tchad, en Éthiopie, au Mali et au Togo, qui ont pour but de regrouper les activités visant à réduire la vulnérabilité et à accroître la capacité d'adaptation aux impacts de la modification du climat, variabilité climatique comprise.

c. Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial)

Réalisations depuis la création

106. Le Fonds spécial a été créé en 2001 dans le cadre de CCNUCC pour financer les activités, programmes et mesures relatifs au changement climatique et complémentaires à ceux financés au titre du domaine d'intervention « changement climatique » par la Caisse du FEM et d'autres sources bilatérales et multilatérales. Bien que le Fonds spécial dispose de guichets de financement, la principale priorité a été accordée au volet « adaptation » conformément aux directives de la CCNUCC (Décision 5/CP.9). À la fin de la période examinée, le Fonds spécial-A et certains projets du programme de transfert de technologies du Fonds spécial (Fonds spécial-B) avaient mobilisé 130,1 millions de dollars pour des projets et programmes d'adaptation dans les pays non visés à l'annexe I. Trente-deux projets ont reçu l'approbation de financement et ont mobilisé 846 millions de dollars en cofinancement. De ces 32 projets, deux sont achevés et l'exécution de 17 projets a démarré sur le terrain. Le Fonds spécial reste la seule source multilatérale de financement des activités d'adaptation ouverte à tous les pays en développement parties à la CCNUCC. Au 30 juin 2011, quelque 217,8 millions de dollars ont été annoncés au Fonds spécial-A. Malgré l'annonce récente de contributions importantes, la demande en ressources du Fonds spécial-A continue de dépasser l'offre.
107. À l'instar du Fonds pour les PMA, le Fonds spécial-A a bénéficié de la simplification des directives d'accès aux ressources ainsi que d'un cadre cohérent de gestion par les résultats. Il représente une multitude d'approches en matière d'adaptation dans diverses régions du monde. Le programme a continué de mettre l'accent sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la gestion des ressources en eau, mais certains projets récemment approuvés portent sur l'élaboration de régimes novateurs d'assurance et le transfert de technologies d'adaptation. De nouveaux projets ont également été approuvés dans toutes les régions couvertes par le FEM.

Tableau 24
Répartition régionale des programmes et projets d'adaptation financés par le Fonds spécial

Région	Nombre de projets	Financement du Fonds spécial (USD M)	Cofinancement (USD M)
Afrique	12	36,9	272,7
Asie	10	45,9	394
Europe orientale et Asie centrale	3	12,1	51,8
Amérique latine et Caraïbes	5	28,5	108,1
Projets régionaux et mondiaux	2	6,6	19,5
Total	32	130,1	846

Les chiffres indiqués tiennent compte de tous les projets de moyenne et grande envergure financés par le Fonds pour les PMA et des programmes conjoints pendant la période considérée. Sont aussi pris en compte 10,5 millions de dollars de financement plurisectoriel.

Figure 16
Répartition régionale des programmes et projets d'adaptation financés par le Fonds spécial, par niveau de financement

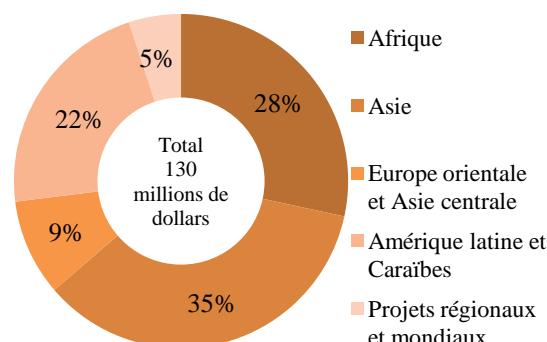
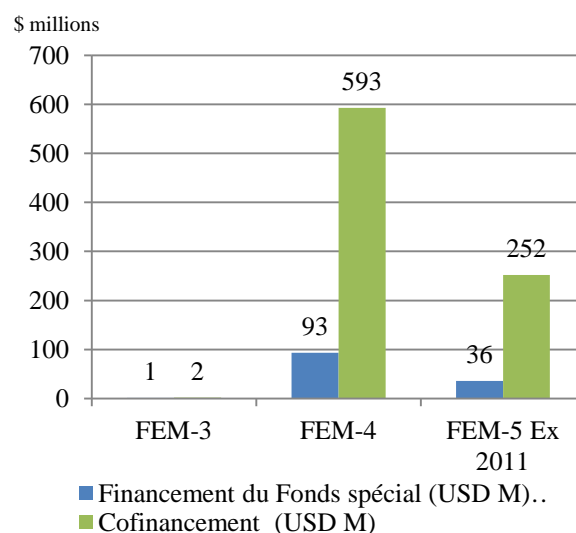


Tableau 25
Financement du Fonds spécial, par cycle de refinancement

Phase	Nombre de projets	Financement par le Fonds spécial (En USD M)	Cofinancement (USD M)
Phase pilote du FEM	0	0,0	0,0
FEM-1	0	0,0	0,0
FEM-2	0	0,0	0,0
FEM-3	1	1,1	1,6
FEM-4	22	93,0	592,8
FEM-5 exercice 11	9	36,0	251,7
Total	32	130,1	846,0

Les chiffres indiqués tiennent compte de tous les projets de moyenne et grande envergure financés par le Fonds pour les PMA et des programmes conjoints pendant la période considérée. Sont aussi pris en compte 10,5 millions de dollars de financement plurisectoriel.

Figure 17
Financement du Fonds spécial, par cycle de refinancement



108. Une évaluation du Fonds spécial a été initiée pendant la période examinée et ses principales conclusions seront disponibles d'ici à la dix-septième session de la Conférence des parties.

Réalisations du Fonds spécial pendant la période examinée

109. Au cours de la période considérée, des microfinancements au titre du programme d'adaptation du Fonds spécial (Fonds spécial-A)¹² d'une valeur de 35,98 millions ont été approuvés pour huit projets de grande envergure et un programme financé par plusieurs fonds fiduciaires. Ces projets et programmes mobiliseront environ

¹² Les guichets de financement sont les suivants : a) Adaptation au changement climatique ; b) Transfert de technologies ; c) Énergie, transport, industrie, agriculture, foresterie, et gestion des déchets ; et d) Diversification économique. À ce jour, les ressources ne sont disponibles que pour les volets « adaptation » et « transfert de technologies », choisis comme domaines prioritaires de ce Fonds (Décision 5/CP.9).

251,67 millions de dollars sous forme de cofinancements auprès des gouvernements des pays bénéficiaires, des Entités d'exécution du FEM, d'autres organismes d'aide bilatérale et multilatérale et des ONG. Des résumés de ces projets sont présentés à l'annexe 2. Sur les neuf projets et programmes approuvés au cours de la période examinée, trois se trouvent en Afrique, trois en Europe et Asie centrale, deux en Asie et un en Amérique latine.

110. Par ailleurs, au cours de la période examinée, la directrice générale du FEM a approuvé trois projets de grande envergure d'une valeur totale de 8,76 millions de dollars, ce qui va permettre de lancer la mise en œuvre d'activités sur le terrain. Au 30 juin 2011, en prenant en compte les projets approuvés pendant la période examinée, le montant total des projets d'adaptation approuvés et agréés par la directrice générale dans le cadre des programmes d'adaptation et de transfert de technologies du Fonds spécial s'établit à 130,1 millions de dollars.
111. Au cours de la même période, le Fonds spécial-A a contribué à deux initiatives regroupant plusieurs fonds fiduciaires. Il a participé à hauteur de 5 millions de dollars à des activités nationales d'adaptation au Nigéria dans le cadre du Programme ouest-africain et sahélien à l'appui de l'Initiative « Grande muraille verte ». En outre, le Fonds spécial a apporté son concours aux composantes « transfert et adoption de technologies d'adaptation » du projet à grande envergure d'expérimentation d'un réseau et d'un centre financier pour les technologies climatiques dans l'Asie-Pacifique

d. Caisse du FEM – priorité stratégique « adaptation »

Évaluation de la priorité stratégique « adaptation »

112. Selon une évaluation indépendante récente de la priorité stratégique « adaptation » (GEF/ME/C.39/4, Octobre 2010) les projets financés dans le cadre de cette initiative ont réussi à intégrer la capacité de résistance au changement climatique dans plusieurs domaines d'intervention du FEM. La priorité stratégique « adaptation » a, en particulier, financé les mesures jugées utiles en tout état de cause ayant eu des effets positifs multiples en matière d'adaptation, pour l'environnement mondial et le développement. Cette priorité stratégique représente une étape importante dans la prise en compte systématique de l'adaptation dans les projets financés par la Caisse du FEM, bien qu'il reste entendu que d'autres mesures sont nécessaires pour s'assurer que tous les effets positifs sur l'environnement mondial obtenus par le biais des projets et programmes du FEM dans tous ses domaines d'intervention puissent résister aux aléas du climat.

Réalisations depuis la création

113. En application des directives de la CCNUCC, la priorité stratégique « adaptation » a été conçue pour financer « les projets pilotes ou témoins permettant de montrer la manière dont la planification et l'évaluation de l'adaptation peuvent être concrètement traduites en projets qui procureront de réels avantages, et peuvent être intégrés dans la planification de la politique nationale et du développement durable sur la base d'informations fournies par les communications nationales, ou par des études nationales approfondies, notamment les PANA » (Décision 6/CP.7, 2001). Tous les projets financés dans le cadre de ce domaine visent le double objectif de combler les besoins locaux en matière d'adaptation et de produire des effets positifs sur l'environnement mondial. (GEF/C.27/Inf.10, Octobre 2005).
114. Avec un financement de 48,35 millions de dollars pour 26 projets répartis dans 54 pays du monde et des cofinancements de l'ordre de 777 millions de dollars, la priorité stratégique « adaptation » a été une initiative sans précédent. Elle a permis de financer quelque uns des premiers projets d'adaptation concrets dans le monde, appliquant des mesures visant à réduire la vulnérabilité et à accroître la capacité de résistance des populations et des écosystèmes dont elles vivent. Le portefeuille de cette priorité stratégique est composé d'une diversité de régions, secteurs, thèmes, approches et domaines d'intervention du FEM, produisant ainsi une profusion d'enseignements et de bonnes pratiques. Ces enseignements permettront non seulement d'éclairer la future programmation des ressources de la Caisse du FEM, mais aussi l'effort mondial pour lutter contre l'impact du changement climatique sur les moyens de subsistance et l'environnement. Dans certains cas, la priorité stratégique « adaptation » a contribué de façon importante à la prise en compte systématique de l'adaptation dans les politiques et plans de développement. Sur les 26 projets, trois se trouvent en Afrique, neuf en Asie, quatre en Europe orientale et Asie centrale, cinq en Amérique latine et Caraïbes et cinq projets régionaux/mondiaux.
115. Pour intensifier les activités d'adaptation au niveau local, le Conseil du FEM a accepté que 10 % des ressources de cette priorité stratégique soient consacrées aux activités de proximité en utilisant le Programme de microfinancements comme mécanisme d'exécution des activités (document GEF/C.23/Inf.8/Rev.1, Mai 2004). Le

projet d'adaptation de proximité finance des mesures concrètes d'adaptation dans 10 pays, toutes conçues et appliquées par les communautés locales par le biais de microfinancements alignés aux programmes nationaux. Tout en améliorant la capacité de résistance des populations locales et en réduisant leur vulnérabilité, ce projet produit des enseignements, des bonnes pratiques et des innovations pour une transposition à plus grande échelle au niveau national ou international.

116. Le Secrétariat du FEM continue d'administrer le portefeuille des projets de cette priorité stratégique, dont 2 sont achevés, 13 en cours d'exécution et 11 en phase de préparation.

4. Autres initiatives engagées durant la période examinée

117. En plus des activités décrites ci-dessus, le FEM a engagé plusieurs initiatives visant à avoir des effets positifs sur l'environnement mondial du point de vue du changement climatique. Les sections suivantes sont consacrées à son action dans ce domaine pendant la période considérée.

a. Rio + 20

118. Le FEM joue un rôle de premier plan et unique en son genre au regard des Conventions de Rio, et son action a eu des retombées mesurables, depuis maintenant plus de 20 ans, grâce aux financements qu'il accorde aux pays en développement selon le principe du surcoût pour les aider à s'acquitter de leurs obligations au titre des conventions internationales sur l'environnement. Le Secrétariat présentera l'expérience acquise par le FEM, en sa qualité de mécanisme financier de la CCNUCC, de la CDB et de la CNULD, à l'occasion de la Conférence Rio + 20, qui se tiendra à Rio de Janeiro, du 4 au 6 juin 2012.

119. Lors de cette rencontre majeure, le FEM partagera les leçons de l'expérience acquise au cours des deux dernières décennies pour permettre aux décideurs d'en tirer les enseignements lorsqu'ils établiront le futur programme mondial de développement durable. L'acquis du FEM comprend notamment :

- Les enseignements tirés de son investissement dans les communications nationales et les autres activités liées aux Conventions de Rio. Le FEM procédera à un examen des avancées enregistrées durant les 20 dernières années au titre de ces Conventions, en mettant plus particulièrement l'accent sur les priorités clés identifiées dans les communications nationales en application de la CCNUCC et les rapports nationaux en rapport avec les autres Conventions de Rio.
- Initiative 20 ans, 20 projets. Le Secrétariat coordonnera une analyse rétrospective visant à mettre en évidence les principaux enseignements découlant de son histoire. Vingt études de cas y seront exposées pour présenter les actions et initiatives les plus marquantes et les plus caractéristiques engagées depuis sa création ; elles donneront lieu à une publication destinée à contribuer à l'effort des acteurs de Rio + 20 qui s'attachent à instaurer une économie verte pour l'avenir.

Il y a vingt ans de cela, l'expérience du financement de la protection de l'environnement mondial était limitée. Bien que l'action du FEM ait été déterminante pour l'obtention de certains succès, le monde est bien plus complexe aujourd'hui qu'il ne l'était 20 ans auparavant. Bien des défis auxquels nous sommes désormais confrontés n'étaient même pas visibles en 1992 sur l'écran radar de l'environnement de la planète, et de nombreux autres problèmes ne cessent de s'aggraver. À mesure que les tendances environnementales négatives s'accumulent, il y a fort à parier que l'on assistera à des surprises que le FEM n'a pas encore envisagées. Les expériences du FEM, de ses partenaires, et des pays donateurs comme bénéficiaires ont produit un ensemble de résultats solides sur lesquels construire. Cet ouvrage qui s'inspirera de ce riche corpus de connaissances constituera une ressource précieuse pour les décideurs et les praticiens réunis à Rio+ 20 ainsi qu'au cours des années à venir.

- Publication sur la maîtrise de l'énergie. Le FEM publiera une étude approfondie sur les retombées des projets de maîtrise de l'énergie qu'il a financés, qui donnera un calcul précis des tonnes de gaz à effet de serre dont l'émission aura pu être évitée du fait de ces investissements, ainsi que le nombre et le type de technologies dont le transfert aura été favorisé par ces projets. Cette activité sera entreprise par le FEM avec l'aide et la coordination de son Bureau de l'évaluation, des Entités d'exécution et des pays.
- Contribution du Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP). Le STAP est l'un des organes qui donnent au FEM son caractère unique. Dans le cadre des préparatifs de Rio + 20, le Secrétariat du FEM et le STAP feront une présentation à la Conférence « Planète sous pression » qui se tiendra en mars 2012, à Londres, afin de présenter des avis scientifiques aux dirigeants et aux décideurs mondiaux avant Rio. Le Secrétariat et le STAP envisagent aussi la possibilité de tenir un forum scientifique en parallèle du Sommet de Rio + 20, qui pourrait s'intituler *Science du patrimoine commun*.
- Récapitulatif des bilans globaux. Le Bureau de l'évaluation fera la synthèse des éléments tirés des quatre bilans globaux réalisés durant l'existence du FEM, qui visent à juger de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience de l'institution au regard des objectifs du Sommet de la Terre et des Conventions de Rio et de l'appui apporté aux priorités des pays en matière de développement durable.

120. Pour optimiser les retombées du Sommet de Rio + 20, le FEM continuera en outre à organiser des activités conjointes avec ses partenaires des Nations Unies autour des objectifs des Conventions de Rio.

b. Utilisation novatrice de différents financements internes

121. En mai 2011, le Conseil a approuvé un projet et un programme financés par la Caisse du FEM, le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial. C'est la première fois dans l'histoire du FEM que le Conseil autorise le financement de projets ou de programmes utilisant les ressources de plusieurs sources internes pour répondre aux priorités d'atténuation et d'adaptation. Cette approche innovante traduit une volonté d'ajustement de la part du FEM qui s'attache à répondre de manière souple et coordonnée aux besoins d'adaptation et d'atténuation des pays.

122. Le projet pilote *Centre de financement et réseau des technologies climatiques dans la région Asie-Pacifique* est exécuté par la BAD et le PNUE, et est financé à hauteur de 10 millions de dollars par la Caisse du FEM, et de 2 millions de dollars par le Fonds spécial. Le budget total du projet s'élève à 87 millions de dollars, dont 75 millions de cofinancement. Il a pour objet d'accélérer l'investissement dans les technologies climatiques dans les pays en développement de la région Asie-Pacifique. Des informations complémentaires sur ce projet sont fournies à la Partie I, Section 2.

123. Le *Programme d'appui à l'Initiative Grande muraille verte pour le Sahel et l'Afrique de l'Ouest* est exécuté par la Banque mondiale et est financé à hauteur de 87,8 millions de dollars par la Caisse du FEM, de 16 millions de dollars par le Fonds pour les PMA, et de 5 millions de dollars par le Fonds spécial. Il traduit l'ambition des pays d'appliquer une gestion intégrée des ressources naturelles pour favoriser un développement durable et à l'épreuve du climat dans la région du Sahel. Un complément d'information sur ce programme est apporté à la Partie II, Section 3.

124. C'est la première fois dans l'histoire du FEM que le Conseil autorise le financement de projets ou de programmes en utilisant les ressources de plusieurs sources internes pour répondre aux priorités d'atténuation et d'adaptation.

c. État d'avancement des réformes entreprises par le FEM

125. Au terme des négociations pour la cinquième reconstitution de la Caisse du FEM, en mai 2010, les participants s'étaient mis d'accord sur des recommandations pratiques à appliquer pendant FEM-5. Le document complet de reconstitution a été approuvé par le Conseil du FEM, lors d'une réunion extraordinaire tenue en Uruguay, en mai 2010, puis entériné par la Quatrième Assemblée du FEM qui s'est également déroulée dans ce pays, à la même époque.

126. Une réforme majeure a été entreprise avant la reconstitution des ressources : le passage du Dispositif d'allocation des ressources (DAR) à un nouveau système, le STAR ayant les caractéristiques suivantes : i) tous les pays ont accès à des allocations individuelles indicatives dans trois domaines d'intervention : diversité biologique, changements climatiques et dégradation des sols ; ii) tout pays pouvant prétendre au financement du FEM dans les trois domaines d'intervention bénéficie d'une allocation d'au moins 4 millions de dollars pour FEM-5 ; iii) les pays dont les allocations totales pour les trois domaines d'intervention ne dépassent pas 7 millions de dollars ont toute latitude pour les regrouper ; iii) les pays dont les allocations conjuguées sont supérieures à 7 millions de dollars ont une certaine latitude pour programmer les activités dans les différents domaines d'intervention ; iv) il existe des ressources hors STAR, pour aider les pays à s'acquitter de leurs obligations concernant les rapports à fournir au titre des différentes conventions.

127. Outre la réforme du Système d'allocation des ressources mentionnée ci-dessus, plusieurs réformes clés décidées lors de la négociation de reconstitution des ressources sont en cours de mise en œuvre :

- accès direct aux ressources nécessaires pour permettre aux pays d'engager le processus de constitution d'un portefeuille national (PCPN) servant de base à la programmation des ressources du FEM – réforme approuvée par le Conseil du FEM en juin 2010 ;
- accès direct aux ressources nécessaires pour permettre aux pays de préparer les communications nationales, les rapports nationaux et d'autres activités habilitantes en rapport avec leurs obligations fondamentales en application des Conventions – réforme approuvée par le Conseil en juin 2010 ;
- réforme du Programme d'aide aux pays (PAP), qui sera mise en œuvre par le Secrétariat du FEM ; le PAP fournira une plateforme intégrée d'aide aux pays bénéficiaires, renforcera la coordination et l'adhésion au niveau des pays et fera mieux connaître le FEM ;

- organisation d'ateliers de coordination élargie, au niveau des groupes de pays, afin de tenir les points focaux nationaux du FEM, les points focaux pour les Conventions, dont ceux pour la CCNUCC, et d'autres acteurs clés, notamment la société civile, informés des stratégies, politiques et procédures du FEM et de promouvoir la bonne coordination de la programmation de l'action du FEM au niveau national ;
- élargissement du réseau du FEM à de nouvelles entités, notamment des ONG et des entités nationales appliquant les normes fiduciaires minimales du Fonds, y compris les mesures de sauvegarde sociale et environnementale. À sa réunion de mai 2011, le Conseil du FEM a approuvé une opération pilote, avec application immédiate, pour associer dix nouvelles entités au partenariat du FEM. Le Conseil a clairement accordé la priorité aux institutions nationales, demandant l'accréditation et l'admission au sein du partenariat d'au moins cinq d'entre elles, avant toute intégration d'autres types d'entités ;
- réforme du cycle de projet du FEM, qui passe d'un processus d'approbation en deux temps par le Conseil, à une procédure d'approbation directe, et vise par ailleurs à ramener le temps de préparation des projets de 22 mois pendant FEM-4 à 18 mois pendant FEM-5 – réforme approuvée en juin 2010 ;
- simplification et amélioration de l'administration de l'approche-programme, avec la définition de deux grandes formules – réforme approuvée en juin 2010 ;
- clarification des rôles et responsabilités des différents organes du FEM, réforme approuvée par le Conseil du FEM en mai 2010 ;
- amélioration de la participation des instances des Conventions au réseau du FEM, fondée sur l'établissement de modalités de consultation et de coopération mieux définies – réforme approuvée par le Conseil en mai 2011 ;
- application du plan de travail du mécanisme de gestion par les résultats, réforme approuvée par le Conseil en novembre 2010, qui comprend les cinq volets suivants :
 - a) créer et appliquer un mode d'établissement actualisé du Rapport de suivi annuel pendant FEM-5 ;
 - b) renforcer le suivi du portefeuille et l'inscrire dans le cadre du système intégré de gestion des projets (SIGP) ;
 - c) mettre au point des outils permettant d'améliorer le suivi du portefeuille ;
 - d) élaborer et appliquer une stratégie de gestion des connaissances ; et,
 - e) préparer et appliquer un guide interne de la gestion par les résultats et de la gestion des connaissances au FEM.

Collaboration avec les organisations de la société civile

128. La négociation de la cinquième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM a mis en évidence le rôle positif et l'influence des organisations de la société civile (OSC) au sein du FEM, notamment dans le cadre de l'élaboration des politiques, de la conception des projets et programmes et de l'exécution des projets. En novembre 2010, le Conseil a approuvé une stratégie visant à favoriser la participation des OSC afin de renforcer la coopération avec ces organisations au niveau local et de les associer plus efficacement aux politiques et programmes du FEM. Le FEM a publié une brochure intitulée *Le FEM de A à Z : Un guide à l'intention des organisations de la société civile*¹³ pour donner aux OSC des informations et des orientations récentes sur ses politiques et développer ainsi les possibilités de partenariat et de participation publique. Il a également favorisé un resserrement des relations entre les OSC, ses points focaux techniques et les différents groupes de pays au sein du Conseil. Les points focaux techniques du FEM sont tenus de rencontrer une fois par an les membres du Réseau des ONG et les autres représentants de la société civile. Le Secrétariat s'est assuré que ces réunions sont intégrées dans les programmes de travail des points focaux techniques qui reçoivent une aide du PAP. De plus, dans chaque pays, au moins un représentant d'une OSC est invité à participer à chaque atelier de coordination élargie, et une aide financière est apportée par le PAP à cet effet. Plus de 50 OSC ont déjà participé aux ateliers de coordination élargie.

129. Au plan des politiques, le Secrétariat du FEM a activement associé les OSC à son action. Il a tenu des consultations productives avec ces dernières à la seizième Conférence des parties à la CCNUCC. La participation des OSC aux consultations préalables aux réunions du Conseil se poursuit à un rythme soutenu. Un appui financier a été apporté à 30 représentants des OSC pour leur permettre d'assister aux réunions du Conseil du FEM de novembre 2010.

130. Le Programme de microfinancements continue d'apporter un soutien important aux OSC. En 2009, le Conseil a décidé de reclasser les programmes nationaux de microfinancement en trois grandes catégories. L'accès aux

¹³ FEM. 2011. *Le FEM de A à Z : Un guide à l'intention des organisations de la société civile* (http://www.thegef.org/gef/AZ_CS0)

financements est différent selon la catégorie envisagée : les programmes nationaux relevant de la première catégorie ont un accès prioritaire aux fonds du Programme de microfinancements, ceux de la deuxième catégorie bénéficient d'un accès moindre, mais disposent d'allocations plus importantes dans le cadre du STAR, et ceux de la troisième catégorie (programmes nationaux reclassés) sont intégralement financés dans le cadre de projets de grande envergure appuyés par les allocations du STAR. À l'occasion de la présentation du programme de travail pendant l'intersession, six pays ont présenté des fiches d'identité de projet (FIP) pour le financement de leurs programmes nationaux reclassés en 2011, suivis par deux autres pays dont les programmes ont été approuvés dans le cadre du programme de travail de mai 2011.

d. Communications nationales

131. Le FEM continue de prendre en charge le coût total des communications nationales. Il a répondu à toutes les demandes formulées à cet effet. Il a réservé des ressources afin que chaque pays puisse recevoir jusqu'à 500 000 dollars pour la préparation des communications nationales. Ces fonds sont distincts des allocations au titre du STAR. Le FEM a élargi les possibilités offertes aux pays pour solliciter son aide en vue de l'élaboration de leurs communications nationales. Quatre formules sont désormais proposées. Dans le premier cas, les pays peuvent travailler avec l'Entité d'exécution de leur choix. Dans le deuxième, ils peuvent s'associer à un projet-cadre du PNUE sur la préparation des communications nationales. La troisième possibilité leur permet de solliciter directement jusqu'à 500 000 dollars du Secrétariat du FEM. Ces fonds sont distincts des allocations nationales versées aux pays en application du STAR. La dernière possibilité s'adresse aux pays qui souhaitent réaliser des projets de grande envergure nécessitant des ressources supplémentaires, et leur permet de puiser dans leur allocation nationale.
132. Au 30 juin 2011, 143 Parties non visées à l'Annexe I ont reçu un financement du FEM pour la préparation de leurs communications nationales à la CCNUCC. Durant la période considérée, 19 parties (Arménie, Azerbaïdjan, Algérie, Brésil, Colombie, Indonésie, Liban, Madagascar, Malaisie, Maroc, Mongolie, Nicaragua, Pérou, Sénégal, Syrie, Thaïlande, Turkménistan, Viet Nam et Uruguay) avaient présenté leurs communications nationales à la CCNUCC. Tous les projets de communications nationales sont actuellement en cours, à différents stades de réalisation. D'après le rapport d'avancement présenté par les Entités d'exécution du FEM en mars 2011, environ 65 pays ont fait savoir qu'ils entendaient soumettre leurs communications nationales avant la fin de 2011. On se reportera à l'annexe 3 pour obtenir des informations détaillées par pays. Le FEM présentera à la seizième réunion de la Conférence des parties un complément à son rapport, préparé en collaboration avec le PNUD et le PNUE, qui fera le point sur l'état d'avancement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, y compris la date approximative de leur présentation.

Assistance aux Parties non visées à l'annexe I pour l'élaboration et la préparation des projets indiqués dans leurs communications nationales

133. Par l'intermédiaire de ses Entités d'exécution, le FEM a continué d'aider les pays à élaborer les projets indiqués dans leurs communications nationales, conformément au paragraphe 4 de l'Article 12 de la Convention et au paragraphe 2 de la décision 5/CP.11. Les Entités d'exécution travaillent avec les pays pour définir et élaborer des projets. Cette collaboration active vise à s'assurer que les propositions émanent des pays eux-mêmes et sont en rapport avec les priorités ou programmes énoncés dans leurs communications nationales et d'autres documents sur la stratégie nationale. Par le biais de leurs activités de renforcement des capacités, qui font l'objet d'une présentation détaillée aux paragraphes suivants, et de communications bilatérales, les Entités d'exécution du FEM aident donc les pays à élaborer et préparer des projets.
134. Pour soumettre une demande de financement à l'approbation du Conseil, les Entités d'exécution du FEM doivent s'assurer que le projet est conforme aux priorités nationales du pays. Ce dernier confirme qu'il soutient le projet présenté au moyen d'une lettre à cet effet, signée par le point focal technique du FEM. Une fois le projet présenté, le Secrétariat du FEM l'examine et confirme qu'il cadre bien avec les priorités ou programmes nationaux. C'est une condition préalable à son approbation. Tous les projets approuvés par le FEM durant la période considérée correspondent donc précisément aux priorités nationales, notamment celles définies dans leurs communications nationales.
135. De nombreux pays ont suivi un PCPN durant FEM-5, un processus qu'ils sont libres d'appliquer et qui peut servir de base aux demandes de financement soumises au FEM. La constitution d'un portefeuille national leur donne en outre une occasion supplémentaire d'élaborer et de préparer les projets figurant dans leurs communications nationales. Le FEM exploitera aussi les autres évaluations prévues par la Convention, telles que les évaluations des besoins technologiques (EBT), pour contribuer à l'élaboration de ces projets.

Programme d'aide à la préparation des communications nationales

136. Ce programme continue d'apporter une large gamme de services aux équipes chargées de l'établissement des communications nationales. Plusieurs ateliers techniques et sous régionaux ont été organisés dans ce cadre pour aider les Parties non visées à l'annexe I à préparer leurs communications nationales. Au cours de la période considérée, les ateliers suivants ont été proposés dans le cadre du programme :
- Atelier sur les premières communications nationales à la CCNUCC, septembre 2010, Manille (Philippines). Cet atelier a permis de fournir des orientations générales aux pays encore engagés dans la préparation de leurs premières communications nationales, notamment sur des questions techniques clés telles que les inventaires de GES, l'analyse des mesures possibles d'atténuation, et les évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation (évaluation V&A) ;
 - Atelier de formation sur la planification à long terme des énergies de substitution pour la région Afrique, septembre 2010, Cotonou (Bénin). L'atelier a aidé les experts nationaux à se familiariser avec les outils de planification à long terme des énergies de substitution en vue de l'analyse des mesures d'atténuation requises au titre des communications nationales ;
 - Atelier d'appui technique sur les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation pour l'Asie et le Pacifique, mai 2011, Bangkok (Thaïlande). Organisé en concertation avec le Secrétariat de la CCNUCC par l'entremise du Programme de travail de Nairobi, cet atelier avait pour objectif d'aider les pays participants à combler les lacunes techniques liées aux méthodologies, aux données, à l'interprétation et à la présentation des résultats dans leur évaluation V&A.
137. Une assistance technique directe a été fournie aux coordonnateurs des communications nationales. Quelque 25 examens techniques de projets d'études sur différents aspects des communications nationales ont été réalisés, et des avant-projets de communications nationales ont été établis pour aider les pays à corriger les éventuelles erreurs et anomalies des inventaires de GES et améliorer la présentation globale des communications nationales. Ces examens sont devenus un aspect stratégique essentiel de l'assistance fournie dans le cadre du Programme d'aide à la préparation des communications nationales. Ils aident les pays à améliorer leurs communications nationales avant de les présenter au Secrétariat de la CCNUCC. L'assistance offerte aide à résoudre des difficultés techniques spécifiques dont les pays n'ont pu venir à bout avec les compétences disponibles sur place.
138. Six lettres d'information bimensuelles sont parues dans le cadre du Programme d'aide à la préparation des communications nationales. Elles présentent l'expérience de plusieurs pays lors de la préparation de leurs communications nationales et les enseignements qui en ont été tirés. Cette publication offre un forum précieux permettant de diffuser les résultats obtenus par les pays sur des aspects spécifiques de leurs communications nationales et de fournir des exemples dont d'autres pays peuvent s'inspirer. Le site web du programme contribue à diffuser les informations et les ressources utiles, chaque pays disposant d'une page où il peut rendre publiques des informations concernant ses communications nationales. Une brochure expliquant le rôle des communications nationales par rapport aux efforts engagés par les pays face au changement climatique a également été publiée. Dans le cadre de cette même initiative, un projet de document d'orientation est en train d'être finalisé. Il informe les pays de la façon dont les communications nationales peuvent favoriser l'intégration des préoccupations climatiques au processus de planification, en s'appuyant sur les résultats des inventaires de GES, l'analyse des possibilités d'atténuation et l'évaluation V&A. Pour évaluer les progrès enregistrés entre les premières et deuxièmes communications nationales, une première synthèse de l'information contenue dans ces rapports a été faite ; elle montre que les pays fournissent des informations plus complètes à mesure qu'ils acquièrent l'expérience de la préparation de leurs communications nationales.

e. Stratégie de partenariat avec le secteur privé

139. Depuis sa création il y a 20 ans, le FEM collabore avec le secteur privé. Le Conseil a clairement indiqué qu'il faut encourager ce secteur à investir dans des opérations écologiquement viables qui ont des effets positifs sur l'environnement mondial. La collaboration avec le secteur privé n'est pas ici une fin en soi, mais le moyen d'atteindre un objectif plus vaste.
140. Le Fonds pour la Terre a été créé pendant FEM-4 pour davantage mobiliser le secteur privé. Il s'agit d'un partenariat public-privé qui vise à associer plus étroitement ce secteur aux activités du FEM. Il a été lancé avec la coopération de la Société financière internationale (IFC) à la treizième réunion de la Conférence des parties, tenue en décembre 2007, à Bali. Il a été doté d'un capital de 50 millions de dollars, approuvé par le Conseil du FEM, l'IFC y contribuant à hauteur de 10 millions de dollars. Par ailleurs, un montant de 80 millions de dollars a été alloué aux activités de communication avec le secteur privé pendant FEM-5.

141. Le Fonds pour la Terre mobilise des capitaux pour des projets, des technologies et des modèles commerciaux innovants qui contribuent à la protection de l'environnement mondial, favorisant ainsi un développement économiquement durable et écologiquement rationnel. La structure du Fonds pour la Terre s'articule autour du principe de « plateformes » dans le cadre desquelles sera géré un portefeuille d'activités ou de projets individuels. Ce mécanisme de délégation est léger et permet l'approbation des projets par les Entités d'exécution chargées de gérer les plateformes. Le cofinancement doit représenter au moins trois fois l'aide financière du FEM.
142. La plateforme de l'IFC est la plus importante de toutes celles du Fonds pour la Terre. Le Conseil lui a déjà attribué une somme de 30 millions de dollars. L'IFC a déjà approuvé plusieurs projets axés sur le climat, et de nombreux autres projets sont en réserve. À ce jour, tous les projets approuvés dans le cadre de la plateforme de l'IFC se rapportent à des questions climatiques.
143. Quatre autres plateformes ont été approuvées, absorbant totalement les 50 millions déjà alloués par le Conseil pour FEM-4. L'une d'elles, baptisée « Transformation du marché mondial en vue de l'adoption d'appareils d'éclairage à haut rendement », est également axée sur le climat ; le FEM l'a dotée de 5 millions de dollars et elle est administrée par le PNUE. Le cofinancement d'Osram et de Philips est déjà en place. L'élimination progressive des lampes à incandescence constituait un objectif important pendant FEM-4.
144. À la réunion du Conseil de novembre 2010, le Secrétariat du FEM a présenté diverses formules pour développer la participation du secteur privé sous l'égide du Fonds pour la Terre, ou pour favoriser un engagement plus classique au niveau des pays, à travers leur allocation dans le cadre du STAR. Le Conseil a demandé au Secrétariat d'élaborer une nouvelle stratégie pour le secteur privé qui incorpore certains éléments du Fonds pour la Terre, mais qui voit plus loin et se veut plus efficace.
145. Le Secrétariat du FEM a présenté une stratégie révisée de mobilisation du secteur privé à la réunion du Conseil de mai 2011. Les grandes priorités suivantes sont définies pour FEM-5 dans le document présenté au Conseil (C.40.13) :
- Instruments hors aides financières directes. Ces instruments permettent au FEM de mobiliser le secteur privé en finançant des programmes de garantie de risques, en prenant des participations, en formant des partenariats limités, ou en appuyant des financements à des conditions libérales.
 - Petites et moyennes entreprises (PME). Le FEM encouragera l'innovation dans les petites et moyennes entreprises en organisant des concours entre PME, en créant des pépinières d'entreprises et en réalisant des investissements ciblés. Les PME sont essentielles au développement durable.
146. La stratégie révisée met l'accent sur les mesures qui contribuent à dépasser les approches classiques du développement, tout en maintenant une action ciblée afin que les ressources limitées du FEM puissent avoir une forte valeur ajoutée, et donc optimiser l'investissement.
147. Grâce à cette stratégie, le FEM espère qu'une ou plusieurs des plateformes permettront de forger des partenariats novateurs avec le secteur privé, en concertation avec les banques multilatérales de développement, pour favoriser l'accès à l'énergie et, parallèlement, avoir des effets positifs sur l'environnement mondial et local. En Afrique par exemple, les nouveaux modèles commerciaux qui contribuent à promouvoir l'accès à l'éclairage hors réseau et la production à petite échelle d'électricité renouvelable se prête très bien à des investissements privés qui pourront être transposés à plus grande échelle dans le respect de l'environnement. Des partenariats avec le secteur privé pourraient également être noués dans le cadre de ces plateformes dans d'autres secteurs tels que la biodiversité, l'eau potable, les substances chimiques, les activités REDD+, et l'atténuation et l'adaptation.
148. Dans une décision prise en mai 2011, le Conseil a demandé au Secrétariat de lui fournir des informations complémentaires sur les plateformes et sur les avantages à retirer d'une action menée avec les PME, et d'indiquer les aspects où la participation du secteur privé pourrait être intensifiée au moyen de chacune des plateformes. Le Secrétariat du FEM présentera la version finale de sa stratégie pour le secteur privé, laquelle comprendra une ou plusieurs plateformes, en vue de son approbation par le Conseil en novembre 2011.

f. Publications et communication

149. Tout au long de la période examinée, le FEM a produit un grand nombre d'ouvrages d'information et d'articles destinés aux médias pour faire connaître son portefeuille de projets sur l'adaptation, l'atténuation et le transfert de technologies ; tous peuvent déjà être consultés sur son site web. Il a en outre présenté des analyses détaillées de son portefeuille de projets sur le transfert de technologies dans des brochures distinctes qui sont présentées plus en détail à la Partie I, Section 2. L'une d'elles présente des études de cas sur des technologies et mécanismes clés que

le FEM a financés dans divers domaines, dont l'énergie renouvelable, la maîtrise de l'énergie, les modes de transport écologiquement viables et les financements innovants. S'agissant de l'adaptation, la stratégie de programmation du Fonds PMA/Fonds spécial en matière d'adaptation couvre les opérations et activités de ces deux fonds du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2014.

150. Le FEM a défini des procédures simplifiées à l'intention des pays les moins avancés pour leur permettre d'accéder plus facilement aux financements du Fonds pour les PMA. Ces modalités ont été présentées lors des ateliers de coordination élargie, des réunions du Conseil du Fonds PMA/Fonds spécial et d'autres réunions avec les PMA. Pour améliorer encore la communication avec les PMA et l'aide qui leur est apportée en vue de la mise en œuvre des PANA, le Secrétariat a apporté son concours et sa participation à six ateliers régionaux de formation destinés au Groupe d'experts des PMA (entre octobre 2009 et mars 2011). Ces ateliers ont été l'occasion pour le Secrétariat du FEM d'informer le Groupe d'experts des PMA de l'avancement de l'aide apportée à l'exécution des PANA et de lui fournir des précisions supplémentaires sur le cycle de projets, en particulier l'application des réformes récentes du FEM sur l'exploitation du Fonds pour les PMA. Afin d'aider les PMA à accéder aux financements de ce Fonds, le Groupe d'experts des PMA a préparé un guide d'introduction succinct, en concertation avec le Secrétariat de la CCNUCC et avec l'étroite collaboration du FEM et de ses Entités d'exécution. Ce guide a été produit pour aider les PMA à appliquer leurs PANA et, à cette fin, donner aux équipes de pays des indications sur l'accès aux financements du Fonds pour les PMA.
151. Le FEM a également réalisé des fiches d'information et des brochures sur ses investissements et ses réalisations au cours des 20 dernières années. Des informations y sont fournies sur l'atténuation, l'adaptation, le programme de transfert de technologies et le STAR. Sa visibilité dans le monde a également été améliorée grâce à son site web interactif et divers médias à vocation sociale.
152. Il a également commencé à organiser des ateliers de coordination élargie dans le cadre du nouveau Programme d'aide aux pays. Ces ateliers ont pour objet de tenir informés des stratégies, politiques et procédures du FEM les points focaux nationaux du FEM, les points focaux pour les Conventions, notamment les points focaux de la CCNUCC, et d'autres parties prenantes clés, dont la société civile, , et de promouvoir une action coordonnée.
153. Pendant la période considérée, des ateliers de coordination élargie ont été organisés à six reprises, avec une forte participation de la part des régions visées (voir le tableau 26).

Tableau 26

Ateliers de coordination élargie organisés par le FEM pendant l'exercice 2011

<i>Lieu</i>	<i>Date de l'atelier</i>	<i>Pays participants (nom et nombre)</i>
Kinshasa, Congo, République démocratique du Congo	15-17 février 2011	Burundi, Cameroun, Congo, Guinée équatoriale, Gabon, République centrafricaine et République démocratique du Congo (7)
Belize City, Belize	1 ^{er} -3 mars 2011	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cuba, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago (16)
Kiev, Ukraine	22-24 mars 2011	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Géorgie, Macédoine, Moldova, Monténégro, Serbie et Ukraine (9)
Da Lat, Viet Nam	5-7 avril 2011	Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Inde, Malaisie, Maldives, Mongolie, Népal, RDP lao, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam (13)
Cartagena, Colombie	27-29 avril 2011	Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Pérou et Uruguay + Brésil, Colombie et Équateur (9)
Panama City, Panama	2-4 mai 2011	Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama et Venezuela (8)

154. Ces manifestations donnent aux points focaux l'occasion de rencontrer leurs homologues des autres pays de la région et d'autres partenaires du FEM pour échanger des vues et examiner les politiques et procédures et échanger les leçons et les expériences tirées de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets du FEM et de leur intégration dans les cadres nationaux de politique publique. Au cours des quatre prochaines années, le FEM organisera chaque année 15 ateliers de coordination élargie afin de répondre aux besoins de tous les groupes de pays bénéficiant de son aide.

g. Gestion par les résultats

155. En 2009, le FEM a intensifié ses efforts en vue de l'application du mécanisme de gestion par les résultats et des outils de gestion des savoirs. Les avancées enregistrées au cours de la période examinée sont présentées ci-après.

156. Avec la collaboration des Entités d'exécution du FEM, une première série d'indicateurs de suivi des résultats des projets concernant la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables et les transports urbains viables a été définie en 2008 dans le domaine d'intervention « changements climatiques ». Un mécanisme de gestion par les résultats et un ensemble d'indicateurs ont été introduits pour mesurer les résultats et la réussite des projets d'adaptation au changement climatique.

157. L'outil de suivi pour le sous-domaine d'intervention « atténuation du changement climatique » a été appliqué à titre pilote durant la préparation du Rapport de suivi annuel 2008. L'exercice 10 est donc la troisième période pour laquelle les Entités d'exécution ont utilisé cet outil. Sur les 145 projets d'atténuation pour lesquels des rapports ont été présentés pour l'exercice 2010, 141 utilisaient l'outil de suivi, soit 98 % contre 54 % durant l'exercice 09 (72 sur 133). Plusieurs réalisations sont à porter au crédit des projets en cours d'exécution durant l'exercice 2010, notamment :

- Pour les 141 projets qui utilisaient l'outil de suivi durant l'exercice 2010, le cumul des réductions d'émissions de GES atteint 187 millions de tonnes de CO_{2e} (voir le tableau 27). Au total, 195 marchés ont été influencés, développés ou transformés.
- La plupart des projets exécutés pendant l'exercice 2010 avaient démarré durant FEM-2 et FEM-3, trois d'entre eux seulement avaient débuté pendant FEM-1, et 25 pendant FEM-4. Il est trop tôt pour dresser un bilan des réductions de GES générées par de nombreux projets datant de FEM-3 et de FEM-4. Dans certains projets, la passation des marchés ou la construction d'usines impliquent de longs délais. Il s'ensuit que leurs retombées ne peuvent être correctement mesurées qu'après plusieurs années de mise en œuvre. Même pour certains projets ayant déjà permis de réduire les émissions, le volume des réductions reste à confirmer et n'a donc pas encore été annoncé. Cinquante-deux projets dont les dossiers annonçaient des objectifs de réduction des émissions n'en ont pas encore communiqué de résultats. Les réductions visées devraient se réaliser vers la fin de la période d'exécution et au-delà.

Tableau 27

Cumul des réductions d'émissions de GES, par cycle de refinancement du FEM, depuis l'exercice 10

<i>Cycle</i>	<i>Objectifs des projets (Mt CO₂e)</i>	<i>Résultats obtenus (Mt CO₂e)</i>	<i>Degré de réalisation de l'objectif</i>
FEM-1	3,1	29,6	>100 %
FEM-2	206,4	84,2	41 %
FEM-3	253,5	68,1	27 %
FEM-4	145,9	4,7	3 %
Total	716,5	186,6	

- Du point de vue des résultats du portefeuille, les projets couverts par l'Examen de l'état d'avancement des projets de 2009 ont été notés du point de vue de la réalisation de leurs objectifs et de l'avancement de leur exécution. Comme on peut le voir au tableau 28, en 2010, 86 % des projets ont été jugés au moins marginalement satisfaisants du point de vue des perspectives de réalisation de leurs objectifs. S'agissant de l'avancement de leur exécution, 85 % ont été jugés au moins marginalement satisfaisants. Dans les deux cas, les résultats obtenus étaient conformes à l'objectif d'au moins 75 % de projets devant être jugés au moins marginalement satisfaisants¹⁴.

Tableau 28

Notation de la performance des projets de l'exercice 10

<i>Domaine d'intervention</i>	<i>Nombre total de projets</i>	<i>Réalisation des objectifs</i>		<i>Avancement de l'exécution</i>	
		<i>Projets jugés au moins marginalement satisfaisants</i>	<i>Projets jugés au mieux marginalement insatisfaisants</i>	<i>Projets jugés au moins marginalement satisfaisants</i>	<i>Projets jugés au mieux marginalement insatisfaisants</i>
Atténuation du changement climatique	169	86 %	14 %	85 %	15 %

158. Dans l'ensemble, l'Examen de l'état d'avancement des projets et le Rapport de suivi annuel 2010 ont mis en évidence plusieurs réussites et ont dégagé des leçons utiles de cette génération de projets. On peut globalement en conclure que les fonds de roulement et les mécanismes de garantie des risques peuvent donner de bons résultats s'ils reposent sur des analyses prudentes des conditions et des difficultés du marché, alors que l'introduction de « mesures d'incitation » prédéterminées donne généralement des résultats peu probants. Les instruments financiers (par exemple les programmes de prêts) doivent prévoir une stratégie de sortie pour assurer la viabilité de l'action menée une fois le projet achevé, faute de quoi les entreprises ou projets récemment montés risquent d'échouer. Ces constats généraux ainsi que les recommandations spécifiques, par type de projet, permettront d'éclairer et de renforcer les processus de conception et d'instruction des futurs projets, d'affiner les indicateurs de suivi dans le domaine d'intervention « changements climatiques » et de faire évoluer les mécanismes de gestion des connaissances au sein du FEM.

159. Depuis la présentation du rapport du FEM à la seizième réunion de la Conférence des parties, un nouveau plan de gestion par les résultats pour FEM-5 a été approuvé par le Conseil du FEM en novembre 2010. Les activités entreprises pendant la période examinée sont présentées au tableau 29.

¹⁴ Le FEM utilise une échelle de notation à six niveaux : très satisfaisant, satisfaisant, marginalement satisfaisant, marginalement insatisfaisant, insatisfaisant et très insatisfaisant.

Tableau 29

Progrès enregistrés au regard des composantes du plan de travail pour la gestion par les résultats

<i>Composantes du plan de travail</i>	<i>Progrès</i>
Composante 1 : Réforme du processus des rapports de suivi annuels	Le Secrétariat propose de modifier sensiblement la manière dont il assure le suivi du portefeuille de projets et de programmes. Au lieu de procéder à des examens annuels de l'état d'avancement des projets individuels, il réalisera une analyse plus ciblée des projets ayant déjà fait l'objet d'un examen à mi-parcours ou qui sont dans leur dernière année d'exécution.
Composante 2 : Intégration des données dans le SIGP	Tous les domaines d'intervention disposent aujourd'hui d'outils de suivi sous Excel. Pour les rapports concernant l'exercice 2011, les Entités d'exécution communiqueront ces fichiers Excel au Secrétariat, ce qui devrait faciliter la collecte et l'analyse automatiques des données reçues. Les outils de suivi du changement climatique sont disponibles sur notre site web.
Composante 3 : Outils visant à améliorer le suivi du portefeuille de projets	Pour la plupart, ces éléments ne sont pas encore en place. Toutefois, la phase pilote des missions de recueil des acquis à l'échelle du portefeuille est désormais achevée. Pendant l'automne 2010, le Secrétariat du FEM a organisé en Afrique du Sud des missions pilotes de recueil des acquis sur le changement climatique : portefeuille de projets sur les énergies renouvelables (projet PNUD sur l'énergie éolienne, et projet Banque mondiale de transformation du marché des énergies renouvelables). Des informations plus détaillées sont fournies à la section sur la gestion des savoirs.

160. Un mécanisme actualisé de gestion par les résultats a été présenté au Conseil du Fonds PMA/Fonds spécial en novembre 2010, et l'outil de suivi-évaluation de l'adaptation (AMAT) a été lancé en mars 2011 (GEF/LDCF.SCCF.9/Inf.4, novembre 2010). Cet outil unique en son genre dans le domaine de l'adaptation vise à suivre et à mesurer les progrès par rapport aux résultats au niveau du portefeuille et aux objectifs du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial. Une stratégie de gestion des savoirs, formulée pour le Conseil du Fonds PMA/Fonds spécial en mai 2011, vient étayer la gestion par les résultats en définissant comment les enseignements et les bonnes pratiques seront recueillis, stockés, partagés et appliqués de façon plus cohérente dans l'ensemble du portefeuille du Fonds PMA/Fonds spécial (GEF/LDCF.SCCF.10/Inf.4, mai 2011).
161. Lancé en mars 2010, le nouveau site web du FEM est le fruit d'une réorganisation qui permet désormais de présenter l'institution et son action de manière plus concrète et plus facilement accessible. Il abrite une vaste bibliothèque virtuelle composée de plus de 3 500 documents. Au cours de sa première année d'activité, il a enregistré 317 169 visites, 180 434 visiteurs uniques et 1 299 579 de pages consultées.
162. Il convient toutefois d'émettre quelques réserves : le site web et le SIGP ne sont pas encore pleinement intégrés et certaines des fonctions initialement envisagées n'ont pas encore été mises en place (par exemple les pages fondées sur les profils utilisateurs). Les améliorations suivantes seront notamment apportées au site web au cours de l'année prochaine :
- intégration du SIGP dans le site du FEM (thegef.org) ;
 - mise au point de la fonction profil d'utilisateur qui permettra à certaines catégories d'utilisateurs d'extraire facilement les informations pertinentes pour eux ;
 - élaboration d'une plateforme de connaissances destinée aux points focaux dans le cadre du Programme d'aide aux pays ; et
 - développement de la section multimédia avec l'ajout de supports d'enseignement et d'information.
163. Par ailleurs, le FEM s'attachera à créer une plateforme de connaissances accessible à tous permettant l'extraction simple des informations, des données et des enseignements acquis à l'échelle des projets comme au niveau du portefeuille. L'objectif premier est de recueillir et de diffuser des données quantitatives et qualitatives utiles pour l'obtention d'effets positifs sur l'environnement mondial, et d'assurer le suivi de questions précises présentant un intérêt stratégique pour le FEM. Loin de faire double emploi avec des initiatives existantes de même type, le portail du FEM s'attachera à offrir des informations sur les retombées cumulées des projets qu'il finance. Les technologies les plus avancées seront mises en œuvre pour faciliter l'exploration de données provenant de sources extérieures et

de projets antérieurs, et pour collecter des données et des informations sur les projets en cours d'examen et d'exécution.

164. Les futures avancées de l'application des mécanismes de gestion par les résultats et de gestion des savoirs seront présentées au Conseil du FEM à l'automne 2011 ainsi que dans le rapport à la dix-huitième Conférence des parties.

h. Examen de l'action du FEM à l'appui du renforcement des capacités

165. Durant la dernière décennie, le FEM et ses Entités partenaires ont apporté un appui majeur au renforcement des capacités des pays, que ce soit au moyen des composantes des projets ordinaires ou d'interventions plus ciblées.

Renforcement des capacités dans les projets d'adaptation et d'atténuation

166. Le renforcement des capacités est un aspect fondamental des projets du FEM et il fait partie intégrante de la conception des projets d'adaptation et d'atténuation. Il constitue aussi un objectif distinct dans un grand nombre de projets d'activités habilitantes visant à aider les pays à s'acquitter de leurs obligations au titre des conventions.

167. Sur les 755 projets d'atténuation du changement climatique actuellement en portefeuille, 515 prévoient des activités de renforcement des capacités, comme on peut le voir au tableau 30. Durant chaque cycle de refinancement, de FEM-1 à FEM-4, plus de 100 projets d'atténuation comportaient des volets spécifiquement axés sur le renforcement des capacités. C'est également le cas de 7 des 19 projets approuvés pour FEM-5 pendant l'exercice 2011.

168. Parmi les 515 projets d'atténuation incluant une composante « renforcement des capacités », 248 en ont fait un objectif distinct, comme l'illustre le tableau 31. Les activités habilitantes pour la préparation des communications nationales et les autres activités habilitantes représentent respectivement 110 projets et 88 projets.

169. Comme il ressort du tableau 32, le budget total des 248 projets d'atténuation ayant le renforcement des capacités comme objectif distinct s'élève à 289,1 millions de dollars.

Tableau 30

Nombre de projets d'atténuation comportant une composante « renforcement des capacités » distincte

<i>Région</i>	<i>FEM-0</i>	<i>FEM -1</i>	<i>FEM -2</i>	<i>FEM -3</i>	<i>FEM -4</i>	<i>FEM -5 Ex. 11</i>	<i>Total</i>
Afrique	3	36	50	35	30	1	155
Asie	6	25	43	22	38	4	138
Europe de l'Est et Asie centrale	1	10	19	15	22	2	69
Amérique latine et Caraïbes	1	27	36	30	29	0	123
Projets régionaux et mondiaux	4	4	7	8	7	0	30
Total	15	102	155	110	126	7	515

Tableau 31

Nombre de projets d'atténuation du FEM ayant le renforcement des capacités comme objectif distinct

Type de projet	Afrique	Asie	Europe de l'Est et Asie centrale	Amérique latine et Caraïbes	Projets régionaux et mondiaux	Total
Activités habilitantes pour les communications nationales	40	20	13	34	3	110
Activités habilitantes « changements climatiques » (Complément de financement pour le renforcement des capacités dans des domaines prioritaires)	32	18	13	25	0	88
Stratégie et Plan d'action nationaux face au changement climatique	3	1	4	1	0	9
Renforcement des capacités pour les inventaires de GES et l'élaboration de plans d'action (amélioration des inventaires de GES)	2	5	0	0	1	8
Travaux préalables aux activités d'atténuation adaptées au contexte national	0	0	0	1	0	1
Évaluation des besoins technologiques	0	2	0	0	2	4
Autres activités de renforcement des capacités visant à honorer les engagements au titre de la CCNUCC et à réaliser des études nationales	5	6	3	5	9	28
Total	82	52	33	66	15	248

Tableau 32

Financement des projets d'atténuation ayant le renforcement des capacités comme objectif distinct

Type de projet	Financement du FEM, dont 10 % d'allocation pour frais(USD M)	Cofinancement (USD M)
Activités habilitantes pour les communications nationales	152,2	34,4
Activités habilitantes « changements climatiques » (Complément de financement pour le renforcement des capacités dans des domaines prioritaires)	12,5	0,0
Stratégie et Plan d'action nationaux face au changement climatique	63,5	303,6
Renforcement des capacités pour les inventaires de GES et l'élaboration de plans d'action (amélioration des inventaires de GES)	8,8	1,6
Travaux préalables aux activités d'atténuation adaptées au contexte national	4,7	11,9
Évaluation des besoins technologiques	14,8	3,7
Autres activités de renforcement des capacités visant à honorer les engagements au titre de la CCNUCC et à réaliser des études nationales	32,7	8,5
Total	289,1	363,8

170. Pour ce qui est de l'adaptation, des volets distincts consacrés au renforcement des capacités sont intégrés à tous les projets du Fonds pour les PMA et à 28 des 31 projets du Fonds spécial approuvés à la fin de la période considérée. Le financement de ces volets représentait respectivement 25 et 18 % du total des opérations approuvées par ces deux Fonds. En outre, le renforcement des capacités, tel que défini par la CCNUCC (2/CP.7), est systématiquement intégré dans toutes les composantes des opérations afin de favoriser le transfert des compétences requises, l'adhésion des intervenants locaux et la pérennité des mesures d'adaptation financées.
171. Le FEM invitera les Entités d'exécution et les pays à fournir des données sur les ressources spécifiquement allouées, pour chaque projet, au renforcement des capacités et à la sensibilisation des populations. Cette information sera compilée et fera l'objet d'un document complémentaire présenté ultérieurement.

Initiatives de renforcement des capacités transversales

172. Le FEM a appuyé des initiatives de renforcement des capacités transversales recoupant tous ses domaines d'intervention et reposant sur les stratégies et politiques qu'il applique dans ce secteur.
173. À la fin des années 90, un partenariat stratégique entre le Secrétariat du FEM, le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale a conduit au lancement de l'Initiative de renforcement des capacités. Ce partenariat était au cœur du processus d'élaboration et de promotion d'un cadre directeur pour l'évaluation et le renforcement des capacités des pays dans le domaine de l'environnement. Les recommandations formulées en vue de cette initiative ont servi de trame au programme stratégique de renforcement des capacités du FEM qui a abouti, à compter de 2002, à la mise en place des autoévaluations nationales des capacités à renforcer (ANCR).
174. En 2003, le FEM a approuvé la stratégie de renforcement des capacités qui définit les principes directeurs et les axes de programmation des ressources du FEM. Elle réaffirme que les capacités nécessaires à la réalisation des objectifs pour l'environnement mondial sont étroitement rattachées, voire dépendantes de celles requises pour atteindre les priorités nationales en matière d'environnement. Elle définit des moyens d'intervention pour le renforcement des capacités, en plus de l'action menée au titre des ANCR.
175. Un soutien a été apporté à 146 pays en développement ou en transition, dans le cadre des ANCR, en vue de la définition des capacités individuelles, institutionnelles et systémiques que ces pays doivent renforcer pour s'acquitter de leurs obligations au titre des Conventions de Rio, notamment la CCNUCC. Le portefeuille de projets d'ANCR représente 28,9 millions de dollars au total, soit une allocation moyenne de 200 000 dollars par autoévaluation. Pour évaluer les capacités nationales à renforcer, les pays sont amenés à définir leurs priorités environnementales, par exemple la lutte contre le déboisement, la promotion de la gestion durable des sols, la réduction au minimum de leur vulnérabilité à l'impact du changement climatique. Ils doivent ensuite effectuer une analyse des causes premières afin de préciser les capacités institutionnelles (notamment connaissances, systèmes d'aide à la décision et structures de gouvernance) à renforcer pour atteindre les objectifs du programme.
176. Là où les évaluations thématiques réalisées dans les domaines d'intervention visaient à identifier les besoins en capacités spécifiques à chaque domaine, les analyses transversales (axées sur la recherche de synergies) reposent sur une démarche globale visant à expliciter les difficultés de base auxquelles se heurtent les pays pour atteindre les objectifs pour l'environnement mondial et pérenniser les résultats obtenus. Ces analyses sont des outils importants pour les décideurs et les autres intervenants auxquels elles permettent de mieux apprécier les importantes relations entre les différentes conventions et les capacités attestant l'existence de systèmes adaptables et évolutifs.
177. L'une des suites données aux ANCR a été la relance du programme de renforcement des capacités qui a pour objet d'apporter un soutien technique pour renforcer les capacités transversales et les institutions compétentes vis à vis des différentes conventions de Rio, par exemple en intégrant les obligations contractées à ce titre dans les cadres nationaux de développement, en favorisant les réformes budgétaires dans le domaine de l'environnement pour assurer la viabilité financière des effets positifs sur l'environnement mondial, et en renforçant les systèmes d'information sur la gestion pour améliorer la prise de décisions concernant l'environnement mondial.
178. On compte aujourd'hui 25 pays qui sont parvenus à différents stades de mise en œuvre des recommandations identifiées dans les rapports et plans d'action finals de leurs ANCR. Alors que les projets d'ANCR étaient intégralement financés, les projets de suivi, dits projets de renforcement des capacités transversales, doivent être financés à part égale par le FEM et au moyen d'un cofinancement. Ces projets portent généralement sur les dispositifs de gouvernance de l'environnement et visent à intégrer la protection de l'environnement mondial aux programmes nationaux de développement. Ils doivent être conçus et exécutés stratégiquement en exploitant les synergies entre les opérations du FEM et celles des instruments multilatéraux sur l'environnement, ainsi que des économies d'échelle permettant d'institutionnaliser les capacités individuelles, organisationnelles et systémiques

(par exemple au niveau des politiques, de la législation et de la sensibilisation des populations). À cet effet, ils viennent renforcer des mécanismes et des outils qui améliorent la collaboration, les systèmes d'information sur la gestion, la prise de décision et l'intégration systématique de la protection de l'environnement mondial dans les programmes nationaux de développement.

Renforcement des capacités transversales pendant FEM-5

179. Cinq cadres de programmation du renforcement des capacités transversales ont été approuvés pour FEM-5, auxquels ont été alloués 70 millions de dollars, indépendamment des allocations du STAR. Ils ont pour objet de ¹⁵ :

- renforcer la capacité des différents acteurs en vue de leur participation au processus de consultation
- développer les connaissances et l'information, y accéder et les utiliser
- renforcer la capacité à élaborer les politiques publiques et les cadres législatifs voulus
- renforcer la capacité à gérer et appliquer les directives reçues au titre des conventions
- renforcer la capacité à surveiller et évaluer les impacts sur l'environnement et l'évolution des tendances environnementales.

180. Le premier cadre de programmation se rapporte au Programme d'aide aux pays et au Programme de microfinancements. Comme il est indiqué à la Partie I Section 4 (f), six ateliers de coordination élargie, couvrant 69 pays, ont été organisés pendant l'exercice 2011 par le Programme d'aide aux pays. Les points focaux pour la CCNUCC dans chaque pays, les points focaux des autres conventions, les points focaux nationaux du FEM ainsi que d'autres intervenants ont été invités à parfaire leur connaissance des stratégies, politiques et procédures du FEM et à promouvoir une action coordonnée. Les réalisations du Programme de microfinancements durant l'exercice 2011 sont résumés à la Partie I, sections 1(f) et 4 (c).

181. Les quatre autres cadres de programmation s'appliquent dans des projets ciblés de renforcement des capacités transversales, avec un financement FEM d'un montant maximum de 1 million de dollars et un cofinancement de même ampleur. Étant donné les liens inhérents entre les politiques et les législations, les organismes chargés d'en assurer le respect et l'application, et les ressources et compétences techniques qu'ils requièrent à cette fin, il existe des chevauchements entre les capacités à renforcer au titre des différents cadres de programmation. Durant FEM-5, le renforcement des capacités transversales est axé sur les recommandations des ANCR. Les projets futurs menés dans ce domaine s'attaqueront aux priorités et problèmes de capacité urgents pour permettre aux pays de s'acquitter au mieux de leurs obligations au titre des trois conventions de Rio.

182. La logique stratégique qui sous-tend ces types de projets est de consolider les capacités nécessaires pour réaliser les objectifs fixés en matière de diversité biologique, de changement climatique et de dégradation des sols, et pérenniser les résultats obtenus. Ainsi, pour atténuer le risque climatique et s'adapter aux effets du changement et de la variabilité climatiques, un pays doit disposer d'un socle minimum de capacités individuelles, institutionnelles et systémiques permettant de concevoir, mettre au point, exécuter et administrer des projets, et de s'acquitter de ses obligations au titre des conventions de Rio. Il en va de même pour la protection des espèces endémiques et la lutte contre la désertification.

183. Les ANCR et les projets de renforcement des capacités transversales sont des outils précieux permettant aux pays de définir et d'évaluer les capacités (individuelles, organisationnelles et systémiques) à renforcer en priorité pour relever les défis posés par le changement climatique, puis prendre des mesures pratiques visant à acquérir les capacités manquantes et à corriger les défaillances. Ces deux outils se rapportent directement aux domaines prioritaires ci-après, définis par la CCNUCC en vue du renforcement des capacités :

- a) Renforcement des capacités institutionnelles, en particulier le renforcement ou la création, selon le cas, de secrétariats ou de points focaux nationaux pour le changement climatique ;
- b) Création d'un environnement favorable et/ou amélioration de la situation existante ;
- f) Évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique ;
- g) Renforcement des capacités pour l'application des mesures d'adaptation ;
- k) Amélioration des mécanismes de décision (aide pour participer à des négociations internationales, par exemple) ;

¹⁵ Voir le tableau 7, Cinquième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM : Résumé des négociations, GEF/C.37/3, 17 mai, 2010, Fonds pour l'environnement mondial/Banque mondiale.

- m) Besoins liés à l'application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention ;
- n) Éducation, formation et sensibilisation des populations.

184. Le FEM s'engage à maintenir son appui aux pays pour les aider à renforcer leur capacité à relever les défis posés par le changement climatique.

i. Activités du Bureau de l'évaluation du FEM

Rapport annuel de la performance du FEM

185. Le Rapport annuel de la performance du FEM, préparé par le Bureau de l'évaluation, donne un compte rendu détaillé de certains aspects des résultats des projets, des processus susceptibles d'influer sur ces résultats et des dispositions prises pour le suivi et l'évaluation des projets achevés. Cette évaluation est principalement fondée sur les informations extraites des rapports d'évaluation finale des projets achevés. Cette section a été rédigée d'après les données et les analyses présentées dans le Rapport annuel de la performance 2010 (pour la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010), et couvre divers aspects des résultats des projets menés à terme dans le domaine du changement climatique.
186. Les notes attribuées par le Bureau de l'évaluation sont fonction d'une évaluation du degré de réalisation des résultats escomptés des projets menés à bien. Pendant l'exercice 2010, des évaluations finales ont été présentées pour 14 projets concernant le changement climatique. Le Bureau de l'évaluation a jugé 12 d'entre eux (86 %) satisfaisants. La performance de la génération de projets examinés durant l'exercice 2010 est conforme à la moyenne à long terme qui se situe à 84 % de projets considérés comme satisfaisants. Sur le long terme, les projets relatifs au changement climatique se situent au même niveau que ceux exécutés dans d'autres domaines du point de vue de la notation des résultats obtenus.
187. Le FEM a investi 35 millions de dollars dans les 14 projets sur le changement climatique qui sont désormais achevés et sont analysés dans le Rapport annuel de la performance 2010. Un volume cumulé de 175 millions de dollars de cofinancement avait été promis au démarrage de ces projets. Les Entités d'exécution ont rapporté qu'une somme de 196 millions de dollars a finalement été versée en cours de la mise en œuvre, ce qui signifie que 5,6 dollars de cofinancement ont été apportés en contrepartie de chaque dollar investi par le FEM. Dans le cas de 11 projets (79 %), le cofinancement encaissé a été égal ou supérieur aux promesses de fonds reçues au début des projets.
188. Pour la génération de projets de l'exercice 2010, le cofinancement mobilisé pour les projets sur le changement climatique a été supérieur à celui levé dans les autres domaines d'intervention, confirmant ainsi la tendance à long terme. Pour les projets intéressant d'autres domaines, le cofinancement apporté représentait 1,9 dollar par dollar engagé par le FEM. Notons que la nature des projets sur le changement climatique facilite grandement la mobilisation du cofinancement. En effet, ces projets sont généralement caractérisés à la fois par un fort potentiel de levée de fonds et par des retombées nationales supérieures aux effets bénéfiques produits sur l'environnement mondial.
189. Sur les 14 projets couverts dans le Rapport annuel sur la performance du FEM 2010, neuf (64 %) ont été achevés dans l'année suivant la date fixée au démarrage. Quatre (29 %) ont été menés à bien avec plus de trois ans de retard. Des données sur les retards d'achèvement sont disponibles pour 76 des 81 projets relatifs au changement climatique pour lesquels des rapports d'évaluation finale ont été présentés depuis l'exercice 2005 (hormis ceux présentés durant les exercices 2002, 2003 et 2004, et compte tenu de ceux présentés pendant l'exercice 2010). Quarante-cinq pour cent de ces projets sont parvenus à terme dans les délais prévus ou sous un an de la date initialement prévue. Vingt-deux pour cent des projets ont été achevés avec un retard d'au moins trois ans.
190. Les évaluations finales permettent d'apprécier les réalisations et les insuffisances des projets et constituent la trame de l'évaluation des résultats des projets achevés présentée dans le Rapport annuel de la performance. L'évaluation finale de 12 des 14 projets évoqués dans le Rapport annuel de la performance de l'exercice 2010 (86 %) a été jugée de qualité satisfaisante. Depuis le Rapport annuel 2004, le Bureau de l'évaluation apprécie la qualité des rapports d'évaluation finale des projets achevés ; à ce jour, il a noté 89 évaluations finales se rapportant aux projets menés dans le domaine « changements climatiques » et a jugé satisfaisante la qualité globale de 76 d'entre elles (85 %).

Évaluation de la priorité stratégique « adaptation »

191. Pendant l'exercice 2011, une autre activité importante du Bureau de l'évaluation a été l'achèvement de l'évaluation indépendante de la priorité stratégique « adaptation » qui a été présentée au Conseil du FEM à sa réunion de

novembre 2010. Cette priorité stratégique a été mise en place en 2003, et le FEM lui a alloué 50 millions de dollars en vue de la réalisation de projets pilotes et de projets témoins qui contribuent à réduire les vulnérabilités et à développer la capacité d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique, dans l'un ou plusieurs des domaines d'intervention du FEM. Avec 26 projets en portefeuille, soit un financement du FEM de 48,35 millions de dollars, la priorité stratégique « adaptation » a été clôturée financièrement à la fin de FEM-4, et l'ensemble de ses ressources sont désormais pleinement allouées. Lors de ses réunions de 2008, le Conseil du FEM a invité le Bureau de l'évaluation à évaluer cette priorité stratégique, une tâche qui a été menée à bien à la mi-2010. Cette évaluation visait à dégager les enseignements essentiels pour la réussite des autres fonds d'adaptation et à permettre au FEM d'examiner comment aborder les problématiques d'adaptation au changement climatique dans ses autres activités.

192. Plusieurs grandes conclusions se dégagent de cette évaluation, notamment :

- Tous les projets rattachés à la priorité stratégique « adaptation » satisfont au critère des effets positifs sur l'environnement mondial et prennent expressément en compte l'impact du changement climatique sur les effets escomptés.
- Cette priorité stratégique a renforcé la résistance aux chocs climatiques d'un ensemble d'investissements avoisinant les 780 millions de dollars. Les actions menées dans ce cadre entretiennent des liens évidents avec les autres projets du FEM financés par l'institution et au moyen de cofinancements. Les projets de la priorité stratégique « adaptation » ont été cofinancés à hauteur de près de 780 millions de dollars par des ressources provenant d'autres domaines d'intervention et d'autres sources extérieures. Les financements du FEM ne représentent que 6 % de ce montant.
- Le portefeuille de projets relevant de la priorité stratégique « adaptation » est représentatif de la diversité des secteurs, des thèmes et des domaines d'intervention. Sur les 26 projets de la priorité stratégique « adaptation », 21 intéressent la biodiversité, 14 portent sur la dégradation des sols, et 5 sur les eaux internationales. Par ailleurs, certains thèmes se retrouvent de manière récurrente, notamment la gestion des sols, la diversité biologique, l'eau et l'agriculture. Toutes les régions étaient représentées, avec une forte concentration sur l'Asie, et non sur l'Afrique, contrairement aux attentes initiales.
- De manière générale, les projets ont été conçus dans le respect des dispositions et prescriptions des Directives opérationnelles applicables à la priorité stratégique « adaptation ».
- Les mesures d'adaptation proposées dans les projets ont en général été jugées utiles « en tout état de cause », c'est-à-dire qu'elles auraient eu des effets positifs sur le développement et l'environnement indépendamment de l'adaptation au changement climatique. Les mesures les plus souvent citées, qui se rapportent à l'agriculture et à la gestion des sols, des zones côtières et de l'eau, se retrouvaient aussi dans les projets ordinaires du FEM et dans les projets de développement. On constate encore que les mesures d'adaptation sont similaires dans les différents domaines d'intervention et thématiques, et qu'elles sont souvent axées sur l'utilisation des ressources naturelles et les pratiques de gestion à différents niveaux (de l'action de proximité aux politiques d'intervention), ce qui semble confirmer l'hypothèse selon laquelle le meilleur moyen de réduire les vulnérabilités est de faire évoluer les comportements.
- Les résultats obtenus jusqu'à présent concernent surtout la réalisation de produits ; la plupart des projets en sont encore aux premiers stades de leur mise en œuvre.
- Il y a des raisons de penser que l'adaptation au changement climatique est systématiquement prise en compte au sein du FEM – principalement au niveau stratégique et, dans une certaine mesure, lors de la conception des projets – mais son intégration totale se heurte à certains obstacles.
- Bien que le portefeuille en soit encore aux premiers stades de sa mise en œuvre, certains enseignements peuvent déjà être tirés des projets et appliqués aux FEM dans son ensemble. Les financements apportés à la priorité stratégique « adaptation » ont tenu lieu d'incitations financières conduisant les projets à prendre spécifiquement en compte les impacts du changement climatique et les moyens de s'y adapter.
- La gestion du portefeuille fait apparaître certaines faiblesses, mais il est encore temps d'y remédier.
- En tant que projet pilote d'acquisition de connaissances au sein du FEM, la priorité stratégique « adaptation » n'a pas encore donné toute la mesure de son potentiel, principalement parce qu'il n'existe pas de mécanisme spécifique de transfert et de coordination des acquis.

193. L'évaluation comportait trois recommandations présentées au Conseil du FEM pour examen :

- Le FEM doit continuer à expressément inciter à la prise en compte systématique de la résistance et de l'adaptation aux chocs climatiques dans ses domaines d'intervention afin de réduire les risques pour son portefeuille.
- Pour continuer à suivre la mise en œuvre de la priorité stratégique « adaptation », le Secrétariat du FEM doit disposer de ressources suffisantes, au-delà de celles nécessaires à la gestion des projets en préparation.

- Les mesures d'adaptation accompagnant les projets rattachés à la priorité stratégique « adaptation » en étant encore au stade de leur mise en œuvre, de nouvelles évaluations pourraient permettre de tirer les enseignements des résultats obtenus et des progrès accomplis vers la réalisation d'un impact.

194. L'évaluation de la priorité stratégique « adaptation » a été présentée au Conseil du FEM à sa trente-neuvième réunion, tenue en novembre 2010, accompagnée de la réponse de la Direction préparée par le Secrétariat du FEM. Après en avoir pris connaissance, le Conseil a invité le Secrétariat à mettre au point et appliquer des outils de repérage. Dans un premier temps, ces outils permettront d'assurer la prise en compte systématique et le ciblage de l'adaptation et de la résistance aux chocs climatiques pour réduire les risques dus à la modification du climat dans les domaines d'intervention et les activités du FEM. Le Conseil a également chargé le Secrétariat de rendre compte des mesures prises et des projets accomplis à sa réunion de novembre 2012, et notamment de la préparation d'indicateurs de gestion par les résultats et de suivi-évaluation. Il l'a également prié de continuer à s'occuper de la mise en œuvre de la priorité stratégique « adaptation » pour pouvoir tirer des enseignements des projets du portefeuille. Enfin, il a chargé le Bureau de l'évaluation, le STAP et le Groupe d'étude sur l'adaptation d'établir en 2012 les modalités d'évaluation des projets menés au titre de cette priorité stratégique pour tirer les enseignements des résultats et des impacts de ces activités. Des informations complémentaires sur l'évaluation sont placées sur le site du FEM (http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/SPA_Evaluation.pdf).

Évaluation du Fonds spécial pour les changements climatiques

195. À sa réunion du 1^{er} juillet 2010, le Conseil du Fonds pour les pays les moins avancés/Fonds spécial pour les changements climatiques a demandé au Bureau de l'évaluation du FEM d'évaluer le Fonds spécial, et de lui faire rapport à sa réunion de novembre 2011. Le Bureau de l'évaluation a confié cette tâche à ses services et à un consultant chevronné. L'évaluation sera fondée sur les données rassemblées et examinera la mise en œuvre du Fonds spécial selon quatre critères types d'évaluation : pertinence, efficacité au plan des résultats, efficacité au plan des coûts, et résultats. De plus amples informations sur cette évaluation et d'autres travaux sont placés sur les pages web du Bureau de l'évaluation du site du FEM (www.gefeo.org).

Études relevant des examens de portefeuille-pays

196. Enfin, deux études de portefeuille-pays ont été réalisées en El Salvador et à la Jamaïque pendant l'exercice 2011. En El Salvador, depuis 1992, le FEM a investi 1,4 million de dollars sur trois projets dans le domaine d'intervention « changements climatique » (12,2 % de l'ensemble des financements alloués à ce pays). En Jamaïque, il a investi 7,2 millions de dollars sur quatre projets dans ce secteur depuis 1994 (60,8 % de l'ensemble des financements alloués à ce pays). En El Salvador, les projets visaient principalement le renforcement des capacités, et le concours du FEM a aidé le pays à s'acquitter de ses obligations au titre de la CCNUCC. En Jamaïque, les résultats de l'étude du portefeuille-pays montrent que l'appui du FEM a beaucoup contribué au renforcement des capacités nationales dans des domaines tels que les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie, la planification et la gestion du secteur énergétique, et l'adaptation. Les activités d'adaptation ont permis au pays de mieux comprendre et surveiller les effets du changement climatique et de mettre au point les ripostes adaptées. Des informations complémentaires sur ces études sont placées sur le site du FEM (<http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/GEFME-C40-Inf1-rev1-CPS-ElSalvandJam.pdf>).

j. Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP)

197. À la demande du FEM, le STAP¹⁶ a fourni des informations et des avis dans quatre domaines au cours de l'année écoulée. En septembre 2010, il a organisé un atelier sur les thématiques du carbone et des effets positifs sur l'environnement mondial afin de fournir des conseils pour estimer le carbone dans les projets UTCATF et les autres projets du FEM concernant la gestion des sols et des forêts. Les conclusions et les suggestions formulées à cette occasion ont été publiées sous le titre *Recommendations of the GEF-STAP Cross-Focal Area Workshop : Approaches to Address Carbon Benefits in the context of Multiple Global Environmental Benefits in Implementing the SFM/ REDD+ Program in GEF-5*¹⁷. C'était la première fois que les Secrétariats de la CDB, de la CCNUCC et de la CNUCLD participaient ensemble et intervenaient à un atelier du FEM. Donnant suite à une décision du Conseil du FEM (GEF/ME/C.39/4), le STAP a organisé en juin 2011 un atelier sur la façon d'accroître la résistance aux chocs climatiques (*Review of tools and methods to increase climate resilience of GEF focal areas*) auquel ont

¹⁶ Le STAP fournit au FEM des avis stratégiques scientifiques et techniques sur les stratégies et programmes de l'institution. Il est composé de six membres qui sont des experts internationalement reconnus dans les principaux domaines de travail du FEM et qui s'appuient sur un réseau d'experts.

¹⁷ GEF. 2011. *Recommendations of the GEF-STAP Cross-Focal Area Workshop : Approaches to Address Carbon Benefits in the context of Multiple Global Environmental Benefits in Implementing the SFM/ REDD+ Program in GEF-5* (http://www.thegef.org/gef/GEF_39_Inf.19_STAP_SFM_REDD_Program_in_GEF-5)

participé 35 experts du Secrétariat du FEM, des Entités d'exécution, des institutions bilatérales et des milieux universitaires¹⁸.

198. Une publication intitulée *Manual for Calculating GHG Benefits of GEF Projects : Energy Efficient and Low Carbon Transport projects* est parue en novembre 2010. Elle a pour objet d'aider les organismes compétents à estimer les réductions d'émissions de gaz à effet de serre dans le cadre des projets du FEM. Le STAP a également achevé une étude intitulée *Enhancing Resilience to Reduce Climate Risks : Scientific Rationale for Sustained Delivery of Global Environmental Benefits in GEF Focal Areas* qui lui avait été commandée afin de dégager des informations à l'appui de l'objectif premier du FEM, à savoir la recherche d'effets positifs durables sur l'environnement mondial compte tenu de l'accroissement des risques résultant du changement climatique et d'une compréhension désormais plus fine du concept scientifique de résilience.
199. Les 17 et 18 mars 2011, le STAP a tenu sa réunion semestrielle au siège de l'ONUDI, à Vienne (Autriche), pour faire le point de ses travaux et examiner ses activités futures à l'appui de l'environnement mondial. Il a réfléchi à la manière de traduire ses travaux récents en politiques, et a examiné et présenté des mesures concrètes pouvant être mises en œuvre lors des projets financés par le FEM dans les pays en développement ou en transition. Le STAP et ses partenaires ont également évoqué leurs priorités environnementales pour l'année à venir, notamment les relations entre la gestion des substances chimiques et l'utilisation et la gestion de l'eau, et l'impact de ces substances sur les écosystèmes. Il a aussi été question d'établir des liens plus étroits entre énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie dans les avis formulés par le STAP, et de voir comment le FEM pourrait traduire dans les faits les conclusions de l'Évaluation de l'énergie dans le monde.
200. Suite à une décision prise en mai 2011 par le Conseil du Fonds PMA/Fonds spécial, des mesures ont été prises pour institutionnaliser le rôle du STAP pour ce qui est de l'adaptation au changement climatique, plus particulièrement dans le cadre des ces deux fonds (GEF/LDCF.SCCF.10/5, May 2011). Le STAP compte désormais un spécialiste de l'adaptation au changement climatique qui est chargé de déterminer le bien-fondé scientifique et la validité technique de tous les projets de grande envergure du Fonds PMA/Fonds spécial au regard des impacts, de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation résultant de la modification du climat ; de fournir des avis stratégiques sur les politiques et stratégies de ces deux Fonds, en fonction des besoins ; de formuler des avis sur l'élaboration de projets ou programmes choisis de façon sélective, à la demande des Entités d'exécution ; d'apporter son concours à la mise au point et à l'application d'approches permettant de tester les objectifs de transfert des acquis en matière d'adaptation ; de fournir une assistance pour l'élaboration de profils d'impact et de vulnérabilité dans la perspective des effets positifs sur l'environnement mondial des projets financés par le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial, mais aussi par la Caisse du FEM ; et de contribuer à l'amélioration de l'outil de suivi-évaluation de l'adaptation pour le rendre plus précis.

¹⁸ L'ordre du jour de cet atelier, les communications et les documents connexes sont placés sur le site du PNUE (<http://www.unep.org/stap/Events/SciencePanelWorkshops/ResilienceWorkshop/tabid/56151/Default.aspx>)>

PARTIE II : Vers une croissance durable en Afrique

1. Introduction

201. Ces vingt dernières années, les projets sur la biodiversité, la dégradation des sols, l'accès à l'énergie et la promotion de modes de développement sobres en carbone ont bénéficié des financements mobilisés grâce au solide partenariat qui s'est instauré entre le FEM, les organismes de développement et les États africains. Freiner les moteurs du déboisement et de la dégradation des sols en misant sur la complémentarité des projets axés sur les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie ou le transfert de technologies, par exemple, peut avoir de multiples effets bénéfiques sur l'environnement mondial. Alors que le développement et l'urbanisation se poursuivent en Afrique, la participation et les financements du FEM peuvent favoriser le développement durable au travers d'un large éventail de projets innovants axés sur l'accès aux énergies non polluantes, les moyens de transport efficaces et écologiquement viables, l'application pilote et le transfert de technologies et l'adoption de mesures de sauvegarde qui renforceront les synergies entre les domaines d'intervention. Dans le même temps, par le biais du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial, le FEM apporte un appui essentiel au continent le plus vulnérable face au changement climatique. Il est en effet primordial d'investir des ressources supplémentaires en faveur d'actions d'adaptation qui permettront d'inverser des tendances négatives et de lutter contre les menaces émergentes que représentent l'augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles, la pénurie d'eau, la baisse de la productivité agricole, l'insécurité alimentaire, la pauvreté, les déplacements de population et les conflits. Le FEM et ses partenaires apportent à cet égard une contribution majeure, accompagnant l'Afrique sur la voie d'un développement à l'épreuve du changement climatique.

2. Tour d'horizon des projets du FEM en Afrique

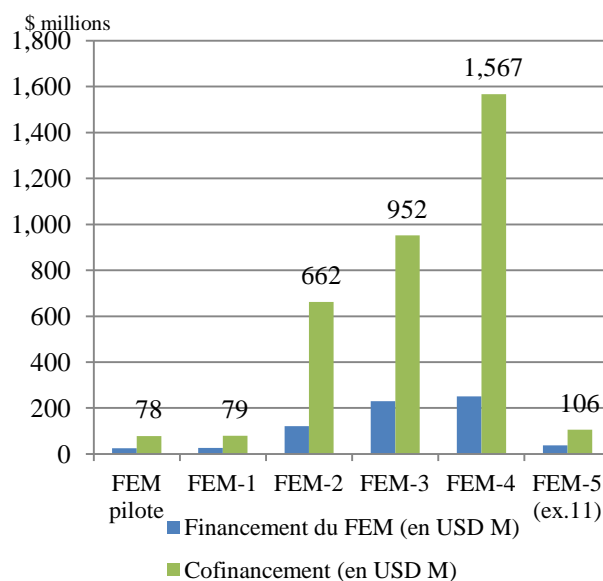
202. Depuis 1991, le FEM a investi en Afrique 691,8 millions de dollars en faveur de 270 projets sur le changement climatique, dont 194 projets d'atténuation et 76 projets d'adaptation (voir tableau 33), qui ont permis de mobiliser 3,4 milliards de dollars supplémentaires sous forme de cofinancement¹⁹. Les activités habilitantes ont été financées par des ressources provenant des guichets « atténuation » et « adaptation ». C'est au cours de FEM-2 qu'a été financé le plus grand nombre de projets d'atténuation (53 sur 194), et la tendance s'est confirmée durant FEM-3 et FEM-4, avec la mise en œuvre de nombre d'autres projets d'atténuation en Afrique.

Tableau 33
Projets du FEM mis en œuvre en Afrique,
par cycle de refinancement

Phase	Nombre de projets	Financement du FEM (USD M)	Cofinancement (USD M)
Phase pilote	8	25,1	77,8
FEM-1	40	26,5	79,4
FEM-2	53	121,6	661,9
FEM-3	77	230,2	952,1
FEM-4	80	250,6	1 567,2
FEM-5, exercice 2011	12	37,8	106,3
Total	270	691,8	3 444,7

Ce diagramme rend compte de l'ensemble des projets d'atténuation et d'adaptation, activités habilitantes comprises, mais pas des plateformes-cadres. Les projets financés au titre du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial ont également été pris en compte.

Figure 18
Projets du FEM mis en œuvre en Afrique,
par cycle de refinancement



¹⁹ Sont pris en compte dans cette section les projets d'adaptation financés par la Caisse du FEM, le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial, y compris les activités habilitantes, mais pas les programmes. Il convient d'en tenir compte avant de comparer ces chiffres à ceux cités dans d'autres sections du présent rapport.

203. L'augmentation de la part des cofinancements mobilisés aux fins des projets est particulièrement évidente. Au cours des trois derniers cycles de refinancement, le FEM est parvenu à faire sensiblement augmenter les cofinancements à l'appui des projets sur le changement climatique dont il finance la mise en œuvre en Afrique, qui sont passés de 661,9 millions de dollars durant FEM-2 à un milliard de dollars durant FEM-3, pour finalement atteindre 1,5 milliard pendant FEM-4. Les cofinancements ont augmenté alors même que les niveaux de financement du FEM durant FEM-3 et FEM-4 sont restés stables, s'établissant à 230,2 millions de dollars et 250,6 millions de dollars respectivement.

204. Le module « atténuation du changement climatique », qui comprend 194 projets mis en œuvre en Afrique, couvre les objectifs stratégiques concernant les activités habilitantes, les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie, le transfert de technologies, l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF), la gestion durable des forêts/REDD+ et les modes de transports et systèmes urbains viables. Entre FEM-1 et FEM-3, 82 activités habilitantes ont été financées en Afrique. Outre les activités habilitantes, l'objectif stratégique le plus fréquemment financé en Afrique est celui des énergies renouvelables, avec un total de 61 projets (voir le tableau 34). Les principales Entités d'exécution des projets du FEM sur les énergies renouvelables sont la Banque mondiale, le PNUD et l'ONUDI. Durant FEM-4, le nombre de projets de maîtrise de l'énergie a progressé de manière spectaculaire (16 projets sur un total de 25 dans ce secteur), et les projets UTCATF financés en Afrique ont également augmenté (5 sur un total de 7).

Tableau 34

Projets FEM d'atténuation du changement climatique mis en œuvre en Afrique, par type de projet

<i>Cycle</i>	<i>Activités habilitantes</i>	<i>Énergies renouvelables</i>	<i>Maîtrise de l'énergie</i>	<i>UTCATF et GDF</i>	<i>Transports et systèmes urbains</i>	<i>Projets mixtes</i>	<i>Total</i>
Phase pilote	0	6	0	2	0	0	8
FEM-1	35	3	1	0	0	1	40
FEM-2	35	14	3	0	1	0	53
FEM-3	12	20	5	0	3	3	43
FEM-4	0	17	16	5	4	5	47
FEM-, (Ex.2011)	0	1	0	0	0	2	3
Total	82	61	25	7	8	11	194

205. Les 79 projets sur le changement climatique mis en œuvre en Afrique ont déjà contribué à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La réduction qui résultera directement des projets pendant leur durée de vie est estimée à 89,42 millions de tonnes de CO_{2e} d'émissions directes et à 85,59 millions de tonnes de CO_{2e} d'émissions indirectes. Le financement global du FEM en faveur de ces 79 projets est de 427,6 millions de dollars, soit un rapport coût/efficacité estimé à 2,44 dollars/tonne de CO_{2e}.

206. S'agissant de la répartition des projets et des financements entre les différentes Entités d'exécution, on constate que la Banque mondiale et le PNUD sont les plus actifs en Afrique, puisqu'ils concentrent respectivement 44 % et 37 % du financement total du FEM en faveur de la région, lequel s'élève à 691,8 millions de dollars au total. Le PNUD arrive en tête, avec 152 projets (tableau 35).

Tableau 35

Projets du FEM en Afrique par Entité d'exécution

<i>Chef de file</i>	<i>Nombre de projets</i>	<i>Financement du FEM (USD M)</i>	<i>Cofinancement (USD M)</i>
BAfD	5	15,5	75,4
FAO	1	2,4	4,5
FIDA	6	21,9	59,6
PNUD	152	253,1	1 187,2
PNUE	50	69,0	135,5
ONUDI	13	25,5	61,1
Banque mondiale	43	304,4	1 921,5
Total	270	691,8	3 444,7

Ce diagramme rend compte de l'ensemble des projets d'atténuation et d'adaptation, activités habilitantes comprises, mais pas des programmes. Les projets financés par le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial sont également pris en compte.

207. Durant FEM-4, plusieurs programmes ont permis au FEM d'accroître l'aide apportée à nombre de pays d'Afrique ayant jusqu'alors reçu un soutien limité. Les allocations ont été attribuées à l'échelle sous-régionale. Le premier programme, le *Programme d'investissement stratégique pour la gestion durable des sols en Afrique subsaharienne*, approuvé par le Conseil en juin 2007, a pour objet d'aider les pays d'Afrique subsaharienne à s'engager sur des programmes multisectoriels à long terme, une approche qui s'impose pour mettre en œuvre à plus grande échelle des activités de gestion durable des sols. En novembre 2008, le Conseil a approuvé deux autres programmes, le *Programme stratégique pour l'Afrique de l'Ouest (SPWA)* et le *Programme stratégique de gestion durable des forêts dans le bassin du Congo (CBSP)*. Le SPWA s'articule autour de deux composantes : biodiversité et énergie. On trouvera ci-après des informations plus détaillées sur ces programmes.
208. Le Programme d'investissement stratégique pour la gestion durable des sols en Afrique subsaharienne vise à contribuer directement à l'exécution des programmes nationaux de lutte contre la désertification. L'objectif des projets rattachés à ce programme est de faire en sorte que les investissements réalisés dans le domaine de la gestion des sols soient à l'épreuve du changement climatique. En juin 2007, le Conseil du FEM a approuvé le descriptif du Programme d'investissement stratégique et le portefeuille des projets qui s'y rattachent et qui devraient démarrer entre 2007 et 2010. Ces projets, qui seront financés à hauteur de 150 millions de dollars par l'institution pendant FEM-4, font appel aux ressources de plusieurs domaines d'intervention. Le programme comprend 36 projets auxquels seront associés les pays suivants : Afrique du Sud, Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Soudan, Swaziland et Tanzanie.
209. Le SPWA comporte deux composantes : la première, axée sur la biodiversité (*SPWA-BD*), est dotée de 39,5 millions de dollars et regroupe 21 projets, la seconde, relative à l'énergie, (*SPWA-CC*) est assortie d'une enveloppe de 36 millions pour 22 projets. Le SPWA couvre au total 18 pays de la région : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Togo.
210. Les Entités d'exécution des projets relevant de la sous-composante « énergie » sont la Banque mondiale, le PNUD, le PNUE et l'ONUDI. Les différents projets du programme illustrent bien la diversité des besoins énergétiques de l'Afrique de l'Ouest et couvrent un large éventail d'interventions, depuis les grands projets de transport urbain jusqu'à la mise en place de mini-réseaux électriques dans les zones rurales isolées. Le projet de transport urbain au Nigéria, dont la Banque mondiale assure l'exécution, est le plus grand de ces projets. Plusieurs des projets mis en œuvre par l'ONUDI portent sur la création en zone rurale de mini-réseaux électriques exploitant les énergies renouvelables pour soutenir des activités productives dans des pays tels que la Gambie, le Cap-Vert, la Sierra Leone, le Nigéria, le Libéria, la Guinée, le Tchad et la Côte d'Ivoire.
211. Le Programme stratégique de gestion durable des forêts dans le bassin du Congo (CBSP), qui prévoit notamment la mise en place d'un système régional d'inventaire des stocks de carbone forestier, a été lancé avec succès et dispose

d'un financement total de 54,7 millions de dollars. Treize projets (cinq régionaux, un transnational et sept nationaux) ont été approuvés. Le Programme a pour objectif de renforcer la gestion durable des écosystèmes forestiers dans le bassin du Congo aux fins de la préservation de la biodiversité et des systèmes écosystémiques d'importance mondiale, l'objectif étant d'asseoir le développement durable de la région sur des bases solides.

212. L'approche-programme s'est avérée très utile pour la région du bassin du Congo et l'Afrique de l'Ouest compte tenu à la fois du caractère limité des ressources dont dispose individuellement les pays de la région dans le cadre du Système d'allocation des ressources du FEM et de la nécessité de renforcer l'intégration régionale pour engager une action plus efficace face aux problèmes communs que rencontrent ces pays. L'approche-programme offre à l'évidence des solutions viables et intéressantes pour allouer les ressources du FEM de façon plus stratégique et davantage axée sur les résultats. Elle présente des possibilités exceptionnelles d'élaboration de plateformes régionales de gestion et d'échange des connaissances et de diffusion des méthodes les plus probantes. Elle met en évidence la contribution fondamentale du FEM en tant que mécanisme de cofinancement, de promotion des innovations et de diffusion des bonnes pratiques. À la lumière des enseignements qui s'en dégagent à ce jour, on peut considérer que l'approche-programme peut, lorsque les circonstances s'y prêtent, apporter une contribution majeure à la réalisation des objectifs de FEM-5 ; elle permet notamment aux interventions du FEM d'avoir un impact plus grand et plus durable sur l'environnement mondial, en favorisant l'intégration de ces objectifs aux stratégies nationales et régionales par le biais de partenariats internes et externes.
213. Trois guichets de financement dotés de ressources d'un montant total de 50 millions de dollars ont été créés au titre du Programme de Poznan. Ils visent notamment à appuyer : la définition des priorités technologiques nationales par le biais d'évaluations des besoins technologiques ; la mise en œuvre de projets pilotes de transfert de technologies ; et la diffusion des enseignements tirés de l'action du FEM et de technologies écologiquement rationnelles dont l'applicabilité a été démontrée. À la fin de 2010, le FEM avait alloué des financements aux fins de l'ensemble de ces activités. Onze pays africains réalisent actuellement des évaluations de leurs besoins technologiques dans le cadre du Programme de Poznan. Deux des projets pilotes financés au titre du programme sont mis en œuvre en Afrique. Les ressources du FEM allouées à ces deux projets s'élèvent à 5,3 millions de dollars, auxquels s'ajoutent 40,3 millions de dollars de cofinancement.
214. L'Afrique est le continent le plus vulnérable aux effets du changement climatique. L'agriculture, qui est le pilier de l'économie de la plupart des pays africains et le principal moyen de subsistance des populations, subit des pressions particulières liées à l'augmentation des températures, à la diminution des précipitations, à la modification des régimes pluviométriques et à l'intensification des facteurs de stress hydrique, phénomènes qui menacent la santé des populations, mais aussi les zones côtières. Grâce à l'aide que leur a apportée le FEM par le biais du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial, les États africains ont pu prendre des mesures immédiates en réponse à ces défis.
215. Le FEM a commencé à financer des projets d'adaptation en Afrique en 2005, dans le cadre de la priorité stratégique « adaptation ». Durant FEM-5, neuf activités d'adaptation ont été financées par le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial (Tableau 36). Sur les 48 PMA, 33 sont des pays africains. En conséquence, la majeure partie des ressources du Fonds pour les PMA a été allouée à des projets menés en Afrique. Au 30 juin 2011, 32 des 33 PMA africains avaient achevé leur PANA, et les projets de mise en œuvre correspondants avaient été approuvés dans le cadre du Fonds pour les PMA pour 27 d'entre eux. Au total, ce fonds est intervenu à l'appui de 31 projets et programmes en Afrique, soit un investissement global de 122,83 millions de dollars, et a mobilisé 737,97 millions de cofinancement. Le Fonds spécial, de son côté, a investi 36,94 millions de dollars en faveur de 12 projets et mobilisé 272,71 millions de cofinancement.

Tableau 36

Projets FEM d'adaptation au changement climatique mis en œuvre en Afrique, par type de projet

Cycle	Activités habilitantes	Priorité stratégique		Total
		« adaptation »	Adaptation	
Phase pilote	0	0	0	0
FEM-1	0	0	0	0
FEM-2	0	0	0	0
FEM-3	31	2	1	34
FEM-4	1	1	31	33
FEM-5 (ex.11)	0	0	9	9
Total	32	3	41	76

Ce diagramme rend compte de l'ensemble des projets d'atténuation et d'adaptation, activités habilitantes comprises, mais pas des programmes. Les projets financés par le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial sont également pris en compte.

216. Conformément aux priorités définies dans les PANA, l'aide du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial en faveur des actions d'adaptation menées en Afrique a porté majoritairement sur la gestion des ressources en eau, l'agriculture et la sécurité alimentaire, et la gestion des risques de catastrophes. Les projets financés visaient par ailleurs à répondre aux besoins des pays en matière d'information météorologique et de systèmes de préalerte et ont donné lieu à des investissements concrets dans les infrastructures et le renforcement des capacités connexes. Les projets du Fonds pour les PMA ont contribué à entretenir la dynamique enclenchée durant l'élaboration des PANA et ont largement mis l'accent sur l'intégration de l'adaptation aux stratégies, politiques et plans de développement.
217. Le FEM a pour ambition de pérenniser les acquis des projets qu'il finance. À cet égard, FEM-5 offre une nouvelle occasion de renforcer le partenariat entre le FEM et les pays africains bénéficiaires.

3. Nouveau programme à l'appui de l'Initiative « Grande muraille verte »

218. Au cours de la période considérée, le FEM a très fortement accru ses engagements en Afrique, avec l'approbation du *Programme multisectoriel pour le Sahel et l'Afrique de l'Ouest à l'appui de l'Initiative « Grande muraille verte »*, qui fait appel aux ressources allouées à plusieurs domaines d'intervention et à plusieurs sources de financement internes. Les financements du FEM s'élèvent au total à 108,8 millions de dollars, dont 87,8 millions provenant de la Caisse du FEM, 16 millions du Fonds pour les PMA et 5 millions du Fonds spécial. Le projet a par ailleurs permis de mobiliser 1,81 milliard de cofinancement. Sont associés à ce programme les 12 pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Soudan, Tchad et Togo. Six de ces pays utilisent un financement de 11,4 millions de dollars alloués dans le cadre du STAR à partir des ressources affectées au domaine d'intervention « changements climatiques » pour des opérations correspondant aux objectifs sur les énergies renouvelables et aux activités dites UTCATF. Un projet régional de gestion des connaissances sera également financé au titre du programme.
219. Le programme permettra aux pays du Sahel de définir eux-mêmes une stratégie de gestion intégrée des ressources naturelles axée sur l'adoption d'un mode de développement durable à l'épreuve du climat dans la région. Parmi les effets environnementaux positifs attendus, on peut citer la diversification accrue des effets bénéfiques des interventions sur la biodiversité, l'accroissement des quantités de carbone forestier stockées, la réduction des émissions de GES résultant du déboisement, l'adoption de modes de développement sobres en carbone et le renversement de la tendance à la dégradation des sols. Le programme fait suite à une série de réunions ministérielles de haut niveau (tenues à Ndjamena en juin et novembre 2010 et à Bonn en 2011), au cours desquelles les pays du Sahel n'ont cessé d'appeler à la mise en place d'un partenariat international permettant de donner corps à leur ambition. Les investissements de base prévus au titre du programme porteront sur l'agriculture, la sécurité alimentaire, la gestion des risques de catastrophes, les énergies renouvelables, le développement rural et la gestion des bassins hydrographiques.
220. Grâce aux ressources du FEM, le programme aura aussi d'autres effets positifs sur l'environnement mondial dans le domaine de l'atténuation, en s'appuyant sur le mécanisme d'incitation financière du programme Gestion durable des forêts/REDD+ pour mettre davantage l'accent sur les forêts et le rôle des forêts sans se limiter aux aires

protégées. Sur les 87,82 millions de dollars provenant de la Caisse du Fonds, 18,5 millions viennent du programme Gestion durable des forêts/REDD+. Le financement supplémentaire du FEM vise à préserver les services écosystémiques fournis par une mosaïque de paysages, en encourageant l'adoption de pratiques et de stratégies efficaces de gestion aux multiples effets bénéfiques sur l'environnement de la planète, y compris par des plans d'aménagement des terres communautaires en réponse aux problèmes relatifs au libre accès aux ressources en bois de feu.

4. Mise en lumière du partenariat Afrique du Sud-FEM lors de la dix-septième Conférence des parties organisée à Durban

221. L'Afrique du Sud accueillera la dix-septième session de la Conférence des parties du 28 novembre au 9 décembre 2011 à Durban (eThekweni). À l'instar des pays ayant déjà accueilli la Conférence (et notamment du Danemark et du Mexique, derniers en date), le gouvernement sud-africain souhaite mettre à profit cette manifestation de dimension internationale pour mobiliser toutes les parties prenantes et les encourager à participer aux efforts visant à réduire l'empreinte carbone de la conférence. Les autorités sud-africaines ont également à cœur de mettre en lumière, au travers d'interventions ciblées, le partenariat qui s'est instauré entre l'Afrique du Sud et le FEM. Préoccupée par l'empreinte carbone des grandes conférences internationales, l'Afrique du Sud entend faire la preuve de sa détermination à promouvoir des pratiques responsables de gestion environnementale, tout en améliorant le niveau de vie et les moyens d'existence de la population sud-africaine.
222. Le FEM finance un projet qui vise à réduire l'empreinte carbone de la prochaine Conférence des parties, et dont la mise en œuvre a été confiée à l'ONUDI. Le projet a pour objectif de faire la preuve de l'engagement de l'Afrique du Sud en faveur de la réduction des émissions de GES, de promouvoir les énergies renouvelables et de sensibiliser les décideurs et le public en général aux enjeux climatiques, en mettant en vedette, à l'occasion de la Conférence, les activités ciblées par le programme national d'écologisation et le partenariat Afrique du Sud-FEM. Dans le contexte de la prochaine Conférence des parties, le projet va mettre en lumière les possibilités qui s'offrent aux pays de : prendre des mesures anticipées pour réduire leurs émissions de GES et s'adapter au changement climatique ; mettre en place les bases nécessaires à la création de petites et moyennes entreprises qui contribueront à la mise au point de technologies innovantes de nature à promouvoir le développement économique et à l'amélioration de la compétitivité en Afrique du Sud ; et mettre en lumière les technologies énergétiques et les systèmes de transport sobres en carbone utilisés dans le cadre des projets financés par le FEM.

PARTIE III : Directives de la Convention au FEM

1. Introduction

223. Depuis l'entrée en vigueur de la Convention, les directives adressées au FEM se sont inscrites dans le cadre général de celles données au mécanisme financier. Depuis la création du FEM, 171 articles des décisions de la Conférence comportaient des directives à l'institution, Fonds pour les PMA et Fonds spécial compris (tableau 37). Onze articles des décisions de la seizième Conférence, présentés plus loin dans ce premier rapport au titre de FEM-5, donnent des directives au FEM.

224. Le FEM continue à donner suite aux directives de la Conférence en les intégrant à ses stratégies d'atténuation et d'adaptation, en approuvant des projets, et en adaptant ses politiques et procédures. Les bilans globaux dressés par le Bureau de l'évaluation confirment que le FEM s'est attaché à donner suite aux directives de la Conférence depuis sa création.

Meilleure communication avec le Secrétariat de la CCNUCC

225. Le FEM a continué d'améliorer sa communication avec le Secrétariat de la CCNUCC pour réagir efficacement aux directives reçues de la Conférence. Au niveau national, il s'est également attaché à promouvoir les consultations entre le Secrétariat et les points focaux pour la Convention.

226. Tirant parti de plusieurs changements ayant permis d'améliorer ses relations avec les instances de la Convention au cours de FEM-4, le FEM a continué de s'attacher à resserrer ses liens de collaboration pendant FEM-5. Ainsi :

- a) Les membres du Secrétariat participent régulièrement aux réunions et manifestations organisées dans le cadre de la CCNUCC, à commencer par les Conférences des Nations Unies sur le changement climatique et les Conférences des parties. Pendant la période examinée ici, des délégations du FEM ont pris part aux réunions suivantes sur le changement climatique : Rencontres de Bonn (juin 2010), Conférence des Nations Unies, à Bonn (août 2010), Conférence de Tianjin (octobre 2010), seizième Conférence des parties, Conférence de Bangkok (avril 2011) et Conférence des Nations Unies, à Bonn (juin 2011). En outre, le FEM a participé à un atelier d'experts sur le Mécanisme technologique et à des ateliers sur les mesures d'atténuation adaptées au contexte national, organisés pendant la Conférence de Bangkok, en avril 2011.
- b) Le Secrétariat de la CCNUCC a participé aux travaux des groupes techniques consultatifs chargés de l'élaboration des stratégies de FEM-5. Les Secrétariats de la CCNUCC et du FEM ont aussi organisé des séminaires de réflexion.
- c) Pendant la période considérée, un séminaire de réflexion de deux jours a été organisé par vidéoconférence les 19 et 20 mai 2011 pour examiner différents thèmes prioritaires tels que le mécanisme GPS/REDD+, l'atténuation, l'adaptation, le transfert de technologies, les communications nationales et le renforcement des capacités. Les deux responsables des Secrétariats y ont participé, soulignant leur volonté mutuelle de coopération et de communication. Il a été décidé d'organiser plus fréquemment ce type de rencontre à l'avenir. Une synthèse des travaux a été placée sur le site web du FEM (http://www.thegef.org/gef/climate_change).
- d) Le Secrétariat du FEM a régulièrement participé aux téléconférences organisées par le Secrétariat de la CCNUCC en 2011 pour s'entretenir du Mécanisme technologique.
- e) Pendant FEM-4, le STAP a conduit des missions auprès du Secrétariat de la CCNUCC et noué des relations de travail avec les Organes subsidiaires. Les points focaux pour la Convention ont également participé à ses réunions.
- f) Certains points focaux pour la CCNUCC ont participé au dernier séminaire de présentation du fonctionnement du FEM, ce qui a permis aux nouveaux venus de se familiariser avec le partenariat. À l'échelon national, nombre de points focaux pour la Convention font partie des comités nationaux du FEM et des mécanismes de décision des travaux de hiérarchisation des priorités.
- g) Le Secrétariat de la CCNUCC fait le point de ces progrès lors des réunions du Conseil.

227. En outre, le FEM a détaché un cadre de direction auprès de la cellule de soutien technique du comité de transition du Fonds vert pour le climat (FVC) qu'héberge le Secrétariat de la CCNUCC. Le FEM a également participé à la réunion du comité, qui s'est tenue au Mexique.

Récapitulatif des directives de la Conférence

228. La quinzième Conférence a été la première à n'adresser aucune directive spécifique au FEM. La seizième Conférence lui en a donné plusieurs. Le tableau 37 récapitule l'ensemble des directives reçues par l'institution. La suite donnée aux directives de la seizième Conférence fait l'objet de la section 2 ci-dessous.

Tableau 37
Nombre d'articles des décisions de la Conférence comportant des directives données au FEM

<i>Année</i>	<i>Session de la Conférence</i>	<i>Nombre d'articles comportant des directives</i>
1995	Première session 1	10
1996	Deuxième session	10
1997	Troisième session	2
1998	Quatrième session	9
1999	Cinquième session	5
2000	Sixième session	3
2001	Septième session	10
2002	Huitième session	19
2003	Neuvième session	3
2004	Dixième session	48
2005	Onzième session	7
2006	Douzième session	13
2007	Treizième session	9
2008	Quatorzième session	12
2009	Quinzième session	0
2010	Seizième session	11
Total		171

2. Directives de la seizième Conférence et conclusions de la trente-quatrième session du SBI

229. La seizième Conférence a donné des directives au FEM dans ses décisions 1, 2, 3 et 10. Elle a aussi donné des directives qui s'adressent directement aux Fonds pour les PMA et au Fonds spécial dans ses décisions 4 et 5. Les conclusions de la trente-quatrième session du SBI comportent également des directives pour le FEM. Le tableau 38 présente les directives de la seizième Conférence, le tableau 39 les conclusions du SBI, assorties d'un bref résumé de la suite que leur a donné le FEM.

230. À sa trente-quatrième session, lors de l'examen du point 5 de l'ordre du jour (Mécanisme financier de la Convention), le SBI a demandé au FEM (conclusion L 17) d'indiquer, dans son rapport à la dix-septième Conférence, si les activités visées à la décision 5/CP.7, paragraphe 7a) iv), relevaient de sa compétence. Comme on le verra au tableau 39 ci-après, le FEM confirme que ces activités font parti de son mandat dans le cadre du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial. Le tableau 40 dresse la liste des projets financés par ces Fonds en application de cette décision.

Tableau 38

Directives de la seizième Conférence et suite donnée par le FEM (résumé)

Directives de la Conférence

Décision 1/CP.16. Les accords de Cancún: Résultats des travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention ; Section IV – Financement, technologie et renforcement des capacités :

- *Demande* au secrétariat de prendre, en concertation avec le Président de la Conférence des Parties, des dispositions permettant aux organismes compétents des Nations Unies, aux institutions financières internationales et aux banques multilatérales de développement, de même qu'au secrétariat et au Fonds pour l'environnement mondial, de détacher du personnel en vue de soutenir les travaux du Comité de transition pour la phase de conception du Fonds vert pour le climat ;

Décision 2/CP.16. Fournit des directives supplémentaires pour le quatrième examen du mécanisme financier de la CCNUCC et demande d'inclure certaines informations dans le rapport.

- *Décide* que le Fonds pour l'environnement mondial a aidé les pays en développement et devrait continuer à intensifier son aide pour leur permettre de :

- a) S'acquitter des engagements qu'ils ont pris au titre de la Convention ;
- b) Renforcer leurs capacités nationales;
- c) Appliquer et diffuser les technologies, pratiques et processus d'atténuation ;

- *Prie* le Fonds pour l'environnement mondial de continuer à améliorer ses modalités afin d'accroître la réactivité, l'efficacité et l'efficacité de son aide, notamment:

- a) En appliquant les nouvelles orientations fournies par la Conférence des Parties ;
- b) En incluant dans les rapports qu'il soumet à la Conférence des Parties une évaluation critique des résultats qu'il a obtenus dans la mise en œuvre des projets et l'intégration des orientations de la Conférence des Parties dans ses stratégies et ses priorités programmatiques ;
- c) En améliorant les modalités qui renforcent l'adhésion des pays et permettent une meilleure répartition des ressources ;
- d) En simplifiant et en améliorant encore ses procédures, en particulier celles applicables à l'identification, l'élaboration et l'approbation des activités;
- e) En veillant à ce que l'accès aux ressources soit rapide et se fasse en temps voulu ;
- f) En rendant possible la programmation au niveau des pays, lorsqu'elle se

Suite donnée par le FEM

Le FEM a détaché un membre de sa haute direction pour contribuer au travail du comité de transition.

- Le FEM continue à améliorer ses modalités de fonctionnement par les réformes qu'il a entreprises pour FEM-5.
- Le FEM rend régulièrement compte à la Conférence des parties et au SBI des enseignements tirés de la mise en œuvre de ses projets et de la prise en compte des directives reçues.
- Les réformes du FEM attachent une grande importance à l'appropriation des projets par les pays (allocation claire des ressources, programme d'aide aux pays, aide au processus de constitution des portefeuilles nationaux). Désormais, les pays ont aussi directement accès aux ressources financières pour la préparation de leurs communications nationales.
- Le FEM continue à travailler en collaboration avec d'autres organisations sur la complémentarité des financements.
- Le FEM a proposé une stratégie de mobilisation du secteur privé pour FEM-5 au Conseil.
- Le FEM continue à renforcer ses activités de gestion des savoirs.

justifie ;

g) En s'assurant de la cohérence et de la complémentarité de son aide avec les autres activités de financement ;

h) En encourageant les financements et les investissements du secteur privé dans les activités visant à lutter contre les changements climatiques;

i) En consolidant sa stratégie de gestion des connaissances en vue de la mise en commun des meilleures pratiques ;

Décision 3/CP.16. Engage le Fonds pour l'environnement mondial à mener ses réformes à bien dans les meilleurs délais afin de contribuer au succès du cinquième cycle de reconstitution de ses ressources.

- *Prie* le Fonds pour l'environnement mondial d'informer pleinement les pays de la mise en œuvre de ses réformes, en particulier des incidences des réformes sur ses activités ;
- *Demande instamment* au Fonds pour l'environnement mondial en tant qu'entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention, d'accroître l'accès au financement d'activités relatives à l'article 6 de la Convention ;
- *Prie* le Fonds pour l'environnement mondial :
 - a) De continuer de financer l'appui technique à l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I), à l'image du Programme d'appui à l'établissement des communications nationales, étant entendu que les dépenses liées à cet appui technique ne sont pas déduites des fonds alloués aux Parties non visées à l'annexe I pour l'établissement de leur communication nationale ;
 - b) De veiller à ce que le processus de traitement accéléré relevant des procédures opérationnelles continue de garantir le décaissement en temps voulu des fonds alloués aux Parties non visées à l'annexe I pour établir leur communication nationale;
 - c) De s'employer avec ses organismes d'exécution à continuer de simplifier ses procédures et à améliorer l'efficacité et l'utilité du processus par lequel les Parties non visées à l'annexe I reçoivent des fonds destinés à leur permettre de s'acquitter de leurs obligations au titre du paragraphe 1 de l'article 12 de la Convention, l'objectif étant de faire en sorte que les fonds soient décaissés à temps pour couvrir l'intégralité des dépenses convenues que les pays en développement parties doivent engager pour satisfaire à ces obligations, et d'éviter tout hiatus entre les activités habilitantes inscrites dans les communications nationales en cours et les suivantes, étant entendu que le processus d'établissement des communications nationales est un cycle continu ;

- Le FEM continue à améliorer ses modalités de fonctionnement par les réformes qu'il a entreprises pour FEM-5.
- Le FEM utilise les ateliers de consultation élargie et les réunions de groupes de pays pour tenir les pays et les points focaux pour la Convention informés des réformes en cours.
- Le FEM a aussi contacté individuellement chaque pays bénéficiaire pour exposer les possibilités de financement existantes pour les communications nationales.
- Le FEM donne suite à toutes les demandes de financement pour les communications nationales.
- Au moyen des rapports qu'il présente régulièrement au SBI et à la Conférence, le FEM continuera à fournir en temps utile des informations détaillées, précises et complètes sur les dernières décisions prises par le Conseil au sujet des communications nationales et des activités en rapport avec la préparation de ces communications par les Parties non visées à l'annexe I.
- Le FEM fournit des financements à l'appui de la sensibilisation du public dans le cadre de ses activités afin que cet aspect soit couvert dans chacun de ces projets.

- d) De mettre au point toute autre procédure opérationnelle destinée à permettre le décaissement à temps de fonds aux Parties qui décident d'avoir directement accès aux ressources allouées à l'établissement de leur communication nationale ;
- e) De communiquer des informations détaillées sur le financement des projets retenus dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, conformément au paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention, et par la suite soumis et approuvés.

Décision 4/CP.16. Prenant note des informations relatives au Fonds spécial pour les changements climatiques qui lui ont été communiquées dans le cadre des rapports annuels du Fonds pour l'environnement mondial :

- *Décide* d'achever l'évaluation de l'application du paragraphe 2 de la décision 1/CP.12 et de demander à l'entité chargée d'administrer le Fonds spécial pour les changements climatiques d'inclure dans son rapport à la dix-septième session de la Conférence des Parties des renseignements sur l'application des alinéas *a* à *d* du paragraphe 2 de la décision 7/CP.7.
- Le Fonds spécial a été créé en 2001 en application de la décision 7/CP.7 de la Conférence. En mai 2002, le Conseil a approuvé les dispositions envisagées pour la création du Fonds (GEF/C.19/6, mai 2002), dont son champ d'action, ses orientations, son financement et les critères d'accès à ses ressources.
- En novembre 2004, le Fonds spécial a été rendu opérationnel par l'approbation des principes de programmation pour l'adaptation (SCCF-A) et le transfert de technologies (SCCF-B) (GEF/C.24/12, novembre 2004). Ces principes de programmation ont été élaborés en application de la décision 5/CP.9, qui précise que les activités d'adaptation sont la priorité absolue de financement et que le transfert de technologies, complété des activités connexes de renforcement des capacités, est également un secteur de financement essentiel. Ce document de programmation initial sert de base à la mobilisation des financements pour le Fonds. L'Administrateur a commencé à accepter des fonds en janvier 2005.
- En mai 2007, le Conseil du Fonds PMA/Fonds spécial a approuvé le cadre de programmation (GEF/LDCF.SCCF.2/4, mai 2006) pour l'atténuation du changement climatique dans différents secteurs (SCCF-C) et la diversification économique (SCCF-D), conformément à la décision 1/CP.12.
- Au 30 juin 2011, les Parties avaient annoncé des contributions à hauteur de 217,8 millions de dollars à l'appui des programmes d'adaptation et de transfert de technologies. Aucune contribution

n'avait été annoncée à l'appui de l'atténuation du changement climatique dans différents secteurs ou de la diversification économique.

- À la fin de la période à l'étude, le programme d'adaptation du Fonds spécial avait mobilisé 127,74 millions de dollars à l'appui de 24 projets de grande envergure, de 6 projets de moyenne envergure et de 1 programme à plusieurs sources de financement internes dans des pays non visés à l'annexe I. Ces projets et programmes ont permis de mobiliser 840 millions de dollars de cofinancement (voir également la section I.3 ci-dessus). Le programme de transfert de technologies du Fonds spécial avait mobilisé 6,15 millions de dollars à l'appui de trois projets pilotes dans le cadre du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies. En outre, le programme a permis de financer des Évaluations des besoins technologiques à hauteur de 9 millions de dollars dans 35 à 45 pays.
- Le Bureau indépendant de l'évaluation du FEM a lancé une évaluation du Fonds spécial pendant la période considérée. Les principales conclusions de cette étude seront connues d'ici la dix-septième Conférence. L'évaluation porte essentiellement sur le programme d'adaptation. S'agissant des trois autres programmes, elle passera en revue les questions liées aux directives reçues, aux financements disponibles et à leur accessibilité. Elle s'organisera autour de trois grands aspects : i) Quels sont les enseignements à tirer du Fonds et de ses projets du point de vue des mesures d'adaptation qu'il a financées (application des critères d'accès aux ressources et du mécanisme de gestion par les résultats lors de la définition, de l'approbation et du suivi des projets) ? ii) Quels sont les enseignements à tirer du Fonds et de ses projets du point de vue de la conception et de l'exécution des approches et mesures d'adaptation qu'il a financées (utilisation d'évaluations des vulnérabilités, couplage avec les programmes nationaux, et hiérarchisation des secteurs, régions et mesures d'adaptation) ? iii) Quels sont les enseignements à tirer de la gouvernance et de la gestion du Fonds pris dans son ensemble (respect des principes de transparence, éthique de responsabilité, réactivité et rapport coût-efficacité) ?

Décision 5/CP.16. Fournit de nouvelles directives concernant le fonctionnement du Fonds pour les pays les moins avancés et rappelle que les programmes d'action nationaux d'adaptation doivent être exécutés dès que possible une fois qu'ils sont prêts. Plus précisément, dans sa décision 5/CP.16, la Conférence :

- *Prie de nouveau* le Fonds pour l'environnement mondial, entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, qui gère le Fonds pour les pays les moins avancés, de s'employer, tout en appuyant les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation en cours d'exécution, à faciliter la mise en œuvre des autres éléments du programme de travail en faveur des pays les moins avancés ;
 - *Prie également de nouveau* le Fonds pour l'environnement mondial de s'attacher, en coopération avec ses agents et organismes d'exécution, à améliorer la communication avec les pays les moins avancés parties et à accélérer le processus, par exemple en fixant le délai dans lequel ces Parties peuvent obtenir un financement et d'autres formes d'appui pour mettre au point et exécuter les projets retenus dans leur programme d'action national aux fins de l'adaptation ;
 - *Prie en outre* le Fonds pour l'environnement mondial d'accorder des financements au titre du Fonds pour les pays les moins avancés aux pays les moins avancés parties qui en font la demande, pour leur permettre d'actualiser leur programme d'action national aux fins de l'adaptation en vue d'en améliorer encore la qualité, de faciliter l'intégration des mesures d'adaptation des pays les moins avancés dans la planification du développement et de prendre en compte les nouvelles connaissances acquises en matière d'adaptation et les changements de priorité au niveau national ;
 - *Prie en outre* le Fonds pour l'environnement mondial de faire figurer, dans les rapports qu'il lui présentera, des renseignements sur les mesures qu'il aura prises pour donner suite à la présente décision, renseignements qu'elle examinera à ses sessions suivantes.
- Au 30 juin 2011, le Fonds spécial avait approuvé le financement de 48 PANA. La préparation de 45 de ces programmes était terminée et celle des trois PANA restants touchait à sa fin et devait être achevée dans le courant de l'année. Les 45 pays dont le PANA avait été approuvé ont présenté des projets de mise en œuvre, et le financement des premiers projets de 39 d'entre eux a été approuvé. Au 1^{er} juillet 2010, le Fonds spécial avait allégé le cycle de projet, le délai d'instruction des projets de grande envergure ne pouvant plus excéder 18 mois et les projets de moyenne envergure pouvant être approuvés en une seule étape.
 - Les projets et programmes présentés au Fonds PMA pour financement couvrent des éléments clés du programme de travail de ces pays.
 1. La sensibilisation du public aux impacts du changement climatique et les mesures d'adaptation voulues sont prises en compte dans le cadre de composantes et produits distincts pour 75 % des projets financés par le Fonds pour les PMA.
 2. Le transfert et l'adoption de technologies d'adaptation constituent l'un des objectifs stratégiques du Fonds pour les PMA. Ces transferts dans toute une série de secteurs (sous forme d'informations, d'équipements, de renforcement des capacités, de coordination et de politiques) sont une composante majeure de la plupart des projets du Fonds pour les PMA (voir aussi la partie I, chapitre 2 ci-dessus).
 - Plus d'un cinquième des projets et programmes renforcent la capacité des services météorologiques et hydrologiques à recueillir, interpréter et diffuser des informations sur le temps et le climat, dans le droit fil des priorités définies dans les PANA (voir aussi tableau 40 ci-après).

- En novembre 2010, le Secrétariat du FEM a publié des modalités simplifiées d'accès aux ressources du Fonds pour les PMA (*Accès aux ressources du Fonds pour les pays les moins avancés*). Ces modalités ont été présentées lors des ateliers de consultation élargie, des réunions du Conseil du Fonds PMA/Fonds spécial et d'autres rencontres avec les PMA. Pour continuer à améliorer la communication et aider les PMA à mettre en œuvre leurs PANA, le Secrétariat a financé et animé six ateliers de formation régionaux à l'intention du Groupe d'experts des pays les moins avancés entre octobre 2009 et mars 2011. Ces ateliers ont permis au Secrétariat de tenir le Groupe informé de l'évolution de l'aide à la mise en œuvre des PANA et d'apporter de nouvelles précisions sur le cycle de projet, notamment sur l'exécution des réformes récentes du FEM qui touchent au fonctionnement du Fonds pour les PMA.
- À la fin de la période considérée, aucun PMA n'avait adressé de demande de financement au FEM pour l'actualisation des PANA.

Décision 10/CP.16. Fournit de nouvelles directives sur le renforcement des capacités au titre de la Convention dans les pays en développement.

- Invite les Parties à mieux faire remonter l'information sur le renforcement des capacités dans leurs communications nationales, rapports et autres documents pertinents en vue de renforcer l'acquisition des connaissances et d'élargir l'impact des activités de renforcement des capacités ;
- [Demande] [Demande à nouveau] au Fonds pour l'environnement mondial, en sa qualité de mécanisme financier, [d'accroître] [de continuer à fournir] [son] concours [financier] à l'appui du renforcement des capacités des pays en développement en application des décisions 2/CP.7 et 4/CP.9 ;
- De concert avec ses Entités partenaires, le FEM fournit une aide importante au renforcement des capacités, tant par le biais de composantes de ses projets/programmes ordinaires, dont ceux à l'appui des obligations découlant de la Convention, que par des interventions plus ciblées dans ses domaines d'intervention (voir partie I, section 4h).
- Le renforcement des capacités est un thème central des projets du FEM et fait partie intégrante de la conception des projets d'atténuation et d'adaptation. Rappelons notamment que le renforcement des capacités dans le cadre des activités habilitantes et du respect des obligations découlant de la Convention est un objectif distinct dans un grand nombre de projets.
- Des 755 projets du portefeuille sur l'atténuation du changement climatique, 515 comportent une composante « renforcement des capacités ». Dans 248 de ces 515 projets, le renforcement des capacités est un objectif distinct.
- À la fin de la période considérée, une composante distincte « renforcement des capacités » faisait partie de tous les projets approuvés par le Fonds pour les PMA et de 28 des 31 projets approuvés par le Fonds spécial. Le financement de ces composantes représente 25 et 18 % de l'ensemble des montants approuvés pour le Fonds PMA et le Fonds spécial, respectivement.
- Le FEM finance aussi des projets de renforcement des capacités transversales (PRCT), qui touchent à l'ensemble de ses domaines d'intervention. Pendant FEM-5, outre ces PRCT, cinq programmes de renforcement des capacités transversales sont exécutés dans le cadre du Programme d'aide aux pays et du Programme de microfinancements.

Conclusion et demande du SBI réuni en trente-quatrième session et suite donnée par le FEM (résumé)*Conclusions du SBI (trente-quatrième session)**Suite donnée par le FEM*

Point 4 de l'ordre du jour ; Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention ; d) Fourniture d'un appui technique et financier – Conclusion L.9 du SBI :

- Le SBI a invité le FEM à continuer de communiquer des informations détaillées, précises, actualisées et complètes sur ses activités relatives à l'élaboration des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, conformément à l'alinéa *b* du paragraphe 1 de la décision 10/CP.2, y compris les dates d'approbation des financements et de décaissement des fonds.
- Le SBI a invité le FEM à continuer de communiquer des informations sur la date approximative d'achèvement des projets de communication nationale et la date approximative de présentation des communications nationales au secrétariat, pour examen par le SBI à sa trente-cinquième session.
- Le SBI a pris note avec satisfaction des informations fournies par le FEM dans son rapport oral au SBI concernant l'élargissement des possibilités et des options offertes aux Parties non visées à l'annexe I pour obtenir des ressources afin d'élaborer leurs communications nationales, et a dit attendre avec intérêt les informations qui figureraient dans le rapport du FEM à la Conférence des Parties à sa dix-septième session au sujet de cette question.
- Le SBI a demandé au FEM de continuer de prévoir des fonds pour la fourniture d'un appui technique à l'élaboration des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.
- Le SBI a demandé au FEM d'apporter sa réponse dans le rapport qu'il adresserait à la Conférence, plus précisément dans le tableau sur l'état d'avancement des communications nationales, et de la présenter aussi à la trente-cinquième session du SBI.

Point 5 de l'ordre du jour ; Mécanisme financier de la convention – Conclusion L.17 :

- Le SBI a invité le Fonds pour l'environnement mondial en tant qu'entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention à préciser, dans le rapport annuel qu'il présenterait à la Conférence des Parties à sa dix-septième session, si les activités visées au point iv) de l'alinéa *a* du paragraphe 7 de la décision 5/CP.7 relèvent de son mandat.
- Le SBI a demandé au FEM de fournir également sa réponse à sa trente-cinquième session.

Point 6 de l'ordre du jour ; Article 6 de la Convention ; Conclusions L.6 :

- Le SBI a invité en outre le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses Agents d'exécution à fournir au SBI à sa trente-cinquième session des informations sur les ressources mises à disposition pour la mise en œuvre des activités relevant de l'article 6 pour examen à sa

- Le FEM continue de communiquer des informations détaillées, précises, actualisées et complètes sur ses activités relatives à l'élaboration des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, conformément à l'alinéa *b* du paragraphe 1 de la décision 10/CP.2, y compris les dates d'approbation des financements et de décaissement des fonds.
- Le FEM continue de communiquer des informations sur la date approximative d'achèvement des projets de communication nationale et la date approximative de présentation des communications nationales au secrétariat.
- Le FEM continue à financer l'intégralité du coût des communications nationales.

- Le FEM confirme que ces activités font partie de son mandat dans le cadre du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial. Le tableau 40 dresse la liste des projets financés par ces Fonds en application de cette décision.

- Le FEM travaille actuellement avec ses Entités d'exécution pour rassembler les données demandées, qui feront l'objet d'un addendum au rapport présenté à la Conférence.

trente-sixième session.

Point 7 de l'ordre du jour ; Questions relatives aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention ; Questions relatives au pays les moins avancés ; Conclusion L.4 :

- Le SBI a noté le rôle important joué par le Groupe d'experts, qui a aidé les PMA parties à établir leur PANA. Il a invité le Groupe d'experts à continuer d'aider les PMA qui ne l'ont pas encore fait à achever leur PANA et à le soumettre dès que possible, en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses organismes.
- Le SBI a demandé au FEM de fournir également sa réponse à sa trente-cinquième session.

Point 12 de l'ordre du jour ; Mise au point et transfert de technologies ; Conclusion L.10 :

- Le SBI a recommandé à la Conférence des Parties d'inviter le FEM, à sa dix-septième session, à poursuivre son assistance financière, si nécessaire, aux Parties non visées à l'annexe I qui procèdent à l'évaluation de leurs besoins ou l'actualisent.
- Le SBI a invité le FEM, les Parties et les organisations compétentes en mesure de le faire à apporter une assistance financière aux propositions de projet, notamment aux projets pilotes, qui ont trait aux technologies d'adaptation appuyées par le programme stratégique de Poznan.
- Le SBI a invité le FEM à présenter des rapports semestriels sur la mise en œuvre des activités bénéficiant d'un appui au titre du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies.
- Le SBI a invité le FEM à présenter à la Conférence un rapport sur les progrès accomplis dans l'exécution de ses activités au titre du programme stratégique de Poznan, de résumer sa réponse dans son rapport à la Conférence et de le présenter à sa trente-cinquième session.

- Au 30 juin 2011, le Fonds spécial avait approuvé le financement de 48 PANA. La préparation de 45 de ces programmes était terminée et celle des trois PANA restants (Angola, Myanmar et Timor Leste) touchait à sa fin et devait être achevée dans le courant de l'année.

- Le programme à long terme de transfert de technologies prévoit un financement pour permettre à de nouveaux pays de préparer et/ou actualiser leurs EBT. Le FEM est donc prêt à examiner le financement de nouveaux EBT.
- Le programme à long terme de transfert de technologies prévoit le financement de projets pilotes prioritaires pour encourager l'innovation et les investissements dans les domaines de l'atténuation et de l'adaptation. En outre, l'ensemble du portefeuille de FEM-5 sur l'atténuation du changement climatique appuie le transfert de technologies. Ce transfert est également un objectif stratégique du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial.
- Le FEM prévoit de présenter un rapport d'étape à la dix-septième Conférence et à la trente-cinquième session du SBI.

Tableau 40

Activités financées par le Fonds spécial et le Fonds pour les PMA en application de la décision 5/CP.7, paragraphe 7a) iv)*

<i>N° du projet</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Résultats correspondant aux activités visées</i>	<i>Fonds</i>	<i>Financement à l'appui des résultats considérés</i>
3219	Réduction des risques induits par le changement climatique et de la vulnérabilité aux risques de débordement des lacs glaciaires dans les vallées de Punakha-Wangdi et de Chamkar	1. La capacité nationale, régionale et locale à prévenir les catastrophes liées au débordement des lacs glaciaires du fait du changement climatique dans les vallées de Punakha-Wangdi et Chamkhar Valleys s'est renforcée.	Fonds spécial	295 000
3358	Intégrer les risques de changement climatique au secteur de l'agriculture et de la santé au Samoa	1. La gestion de l'information sur le changement climatique s'est renforcée.	Fonds spécial	610 000
3408	Application des mesures prioritaires du PANA pour renforcer les capacités d'adaptation dans les zones côtières les plus vulnérables de Djibouti	3. Les pertes dues à des épisodes climatiques extrêmes sont réduites et l'information à l'appui des mécanismes de décision s'est améliorée.	Fonds spécial	460 000
3701	Renforcement de la gestion du risque climatique et des mesures d'adaptation au Burundi	1. Les populations locales sont mieux équipées pour s'adapter au changement et à la variabilité climatiques.	Fonds spécial	2 150 000
3716	Intégration de l'adaptation au changement climatique dans la production agricole et la sécurité alimentaire en Sierra Leone	3.2 Des données climatiques à l'appui des mécanismes de décision dans l'agriculture sont collectées et analysées.	Fonds spécial	177 400
3728	Renforcement des systèmes de préalerte face au changement climatique en Gambie	1. La capacité des services et réseaux hydro-météorologiques à prévoir les épisodes de changement climatique et les facteurs de risque, et à émettre des avis de préalerte est renforcée.	Fonds spécial	380 500
3838	Réduire la vulnérabilité au changement climatique en instaurant des dispositifs de préalerte et de préparation aux catastrophes et en soutenant la gestion intégrée des bassins hydrographiques dans les zones exposées aux inondations	1. Un dispositif de préalerte pour les risques de changement climatique dans l'écosystème de Gishwati est mis en place.	Fonds spécial	660 000
3841	Amélioration du dispositif de préalerte afin d'atténuer les effets du changement climatique et renforcement de la capacité à intégrer la modification du climat aux plans de développement	1. La fiabilité des données hydro-climatiques est renforcée.	Fonds spécial	537 500
4034	Accroître la résistance du secteur agricole aux effets du changement climatique dans la RDP Lao	1. La connaissance et la maîtrise de la variabilité climatique et des menaces induites par le climat sur la production agricole, la sécurité alimentaire et la vulnérabilité se sont améliorées dans la RDP Lao.	Fonds spécial	498 070
4227	Renforcer la capacité d'adaptation et de résistance au changement climatique en Afghanistan	1. La capacité d'évaluation, de surveillance et de prévision du changement climatique pour le secteur de l'eau, et les connaissances en la matière, se sont renforcées en Afghanistan.	Fonds spécial	900 000
Sous-total pour 10 projets du Fonds spécial				6 668 470

2902	Adaptation à l'impact du recul rapide des glaciers dans les Andes tropicales	3. Les données du réseau de surveillance sont utilisées efficacement pour planifier les interventions dans les bassins glaciaires et des décisions ont été prises à l'appui de la pérennité de ce réseau.	Fonds pour les PMA	450 000
3934	Réduction des risques de catastrophes dues à l'augmentation des feux de brousse résultant du changement climatique en Afrique du Sud	2. Des dispositifs de préalerte et de gestion des risques sont en place pour faire face à la menace accrue de feux de brousse dus au changement climatique.	Fonds pour les PMA	1 269 000
4261	Intégration des risques dans les méthodes de gestion de l'eau et des inondations chez les populations vulnérables pratiquant l'agriculture pluviale dans le grand Caucase en Azerbaïdjan	2. Les institutions clés ont les capacités, les compétences techniques, les outils et les techniques nécessaires pour appliquer des méthodes perfectionnées de gestion du risque climatique au stress hydrique et à l'atténuation des inondations.	Fonds pour les PMA	840 000
4492	Adaptation du secteur de l'eau au changement climatique au Nicaragua	1. L'aptitude de l'administration centrale, des municipalités et des populations locales à réagir à des hydroépisodes météorologiques extrêmes, tels qu'élevation du niveau de la mer, accroissement des précipitations, inondations, sécheresses et catastrophes naturelles (ouragans), s'est renforcée.	Fonds pour les PMA	1 000 000
Sous-total pour 4 projets du Fonds pour les PMA				3 559 000

*Activités en application de la décision 5/CP.7, paragraphe 7 a) iv): Renforcer les réseaux en place aux niveaux national et régional pour l'observation systématique et la surveillance (élévation du niveau de la mer, stations de surveillance climatique et hydrologique, incendies, dégradation des terres, inondations, cyclones et sécheresses) et, si nécessaire, établir des réseaux de ce type.

ANNEXE 1 : Récapitulatif des projets approuvés au titre de la Caisse du FEM

1. Chine : *Programme de transposition à grande échelle des énergies renouvelables en Chine, Phase II* (Banque mondiale, FEM : 30 millions de dollars ; Coût total : 474,1 millions de dollars).

Le FEM a financé la première phase de ce projet de la Banque mondiale. S'appuyant sur les réalisations et les enseignements de la première phase, la deuxième phase du programme a pour objectif de soutenir le 12^e plan quinquennal du Gouvernement chinois pour permettre le développement continu et durable de la commercialisation des technologies exploitant des énergies renouvelables grâce à la réduction de leurs coûts, l'amélioration de leur rendement énergétique et leur intégration progressive dans les réseaux existants, contribuant ainsi à l'objectif gouvernemental de réduction de l'intensité des émissions de carbone. Le FEM financera principalement des activités d'assistance technique visant à appuyer la mise en œuvre de politiques publiques et de mesures d'élimination des obstacles technologiques et de renforcement des capacités. Il accompagnera aussi l'accroissement des investissements dans l'amélioration des technologies et la démonstration de leur applicabilité.

2. Kazakhstan : *Réduction des émissions de GES par un programme de transformation visant à promouvoir une utilisation efficace des ressources dans le secteur industriel* (BERD, FEM : 7,8 millions de dollars ; Coût total : 46,3 millions de dollars).

Le projet permettra de réduire la consommation d'énergie et les émissions connexes de GES en facilitant l'adoption de technologies et de procédés plus efficaces par le secteur industriel du Kazakhstan. La BERD facilitera la transformation du marché dans le secteur manufacturier du Kazakhstan en associant financement, assistance technique et financement concessionnel, pour promouvoir la maîtrise de l'énergie dans l'industrie. Plus précisément, le projet vise à mettre en place au Kazakhstan un nouveau mécanisme, le Programme d'amélioration de l'efficacité des ressources, afin d'aider les clients de la BERD à appliquer les meilleures technologies et pratiques internationales en la matière, en particulier dans les opérations d'investissement dans le secteur manufacturier.

3. Russie : *Financement à l'appui de la maîtrise de l'énergie* (Banque mondiale, FEM : 25 millions de dollars ; Coût total : 849,5 millions de dollars).

L'objectif du projet est de réduire les émissions de GES en levant les obstacles liés aux investissements dans la maîtrise de l'énergie par l'industrie et les municipalités. L'aide financière du FEM dans le cadre du projet proposé sera essentielle pour mettre à profit le potentiel d'accompagnement des investissements des grandes banques commerciales à l'appui de la maîtrise de l'énergie dans l'industrie, les services publics et les municipalités. Gazprom et la Banque mondiale apporteront chacun 300 millions de dollars pour mettre en place les lignes de crédit pour ces investissements ; ils bénéficieront de l'assistance technique du FEM. En particulier, le FEM apporte son soutien aux plans d'action municipaux de maîtrise de l'énergie, ce qui facilitera la création d'un solide portefeuille d'investissements dans les municipalités. En outre, le FEM participera à l'élargissement du marché en attirant d'autres banques sur le marché des prêts à l'appui de la maîtrise de l'énergie.

4. Nigéria : *Utilisation à petite échelle des gaz associés* (Banque mondiale, FEM : 3 millions de dollars ; Coût total : 33,6 millions de dollars).

Le projet aidera le Nigéria à poursuivre sa trajectoire de développement sobre en carbone grâce à l'utilisation des gaz associés qui sont généralement brûlés et perdus. Il stimulera également les investissements dans les technologies et pratiques efficaces d'utilisation à petite échelle de ces gaz, en accroissant la participation du secteur privé. Les fonds du FEM serviront à évaluer la viabilité technique et économique d'utilisations diverses des gaz actuellement brûlés, en facilitant un développement aux effets transformateurs de l'utilisation des gaz associés. Cette évaluation nécessitera la construction d'une structure témoin d'utilisation des gaz brûlés.

5. Projet régional : *Expérimentation d'un centre de financement et d'un réseau des technologies climatiques dans la région Asie-Pacifique* (BAD/PNUF, FEM : 10 millions de dollars ; Fonds spécial pour les changements climatiques : 2 millions de dollars ; Coût total : 85 millions de dollars).

Ce projet, qui associe plusieurs sources de financement internes, vise à accélérer les investissements dans les technologies climatiques dans les pays en développement de la région Asie-Pacifique. Il permettra de renforcer les capacités pour créer les conditions nécessaires à la promotion des investissements dans le transfert des technologies climatiques et de mobiliser des ressources financières appropriées, tant auprès de sources publiques que de sources privées, pour faciliter les investissements dans le déploiement des technologies écologiquement rationnelles. Le projet expérimentera une approche régionale visant à faciliter le déploiement de technologies climatiques, associant un soutien en amont et en aval : mise en réseau, renforcement des capacités et conseils techniques afin de mettre en place les conditions favorables, et mobilisation des ressources financières pour concrétiser les investissements. En bref, il cherche

à démontrer l'efficacité du couplage des mécanismes technologiques et financiers pour faciliter les actions climatiques. (Ce projet figure également à l'annexe 2, Récapitulatif des projets approuvés au titre du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial pour les changements climatiques, section Projets et programmes du Fonds spécial).

6. Chine : *Mécanismes de valorisation des énergies vertes pour une ville de Shanghai sobre en carbone* (Banque mondiale, FEM : 4,8 millions de dollars ; Coût total : 252 millions de dollars).

L'objectif global de ce projet est d'expérimenter des mécanismes de valorisation des énergies vertes pour une ville de Shanghai sobre en carbone, en ciblant particulièrement le district de Changning, afin de réduire les émissions de GES. Le projet s'articulera autour de quatre volets : 1) écologisation des bâtiments, y compris la rénovation des bâtiments existants et la construction expérimentale de nouveaux bâtiments n'émettant pratiquement pas de GES (y compris avec compteurs intelligents), 2) mix énergétique sobre en carbone, y compris la production et la distribution sur place d'énergie à partir de sources renouvelables et de gaz naturel, et l'achat d'électricité verte ; 3) écologisation des transports, en mettant l'accent sur les bus électriques, et 4) intégration de programmes d'énergie verte pour atteindre les objectifs de « décarbonisation ». Au niveau du district de Changning, le projet expérimentera des modèles commerciaux novateurs, des mécanismes de financement et de nouvelles technologies sobres en carbone, intégrant des mesures de dépollution en agissant à la fois sur l'offre et la demande pour atteindre l'objectif de « décarbonisation » dans les quatre volets du projet. Au niveau de la municipalité de Shanghai, de nouvelles politiques seront élaborées, en particulier en matière d'efficacité énergétique des bâtiments et de production d'énergie renouvelable par district, qui seront expérimentées en premier lieu dans le district de Changning. En cas de succès, le modèle de Changning pourra être transposé au niveau de Shanghai et de la Chine.

7. Chine : *Projet FEM de réduction des embouteillages et des émissions de carbone dans les grandes villes* (Banque mondiale, FEM : 20 millions de dollars ; Coût total : 108,3 millions de dollars).

L'objectif du projet est de réduire les embouteillages dans les grandes villes et de parvenir à réduire les émissions de GES grâce à l'élaboration de politiques publiques et à la préparation et la démonstration d'un plan d'action national public de mobilité urbaine (NPTMAP). Le projet permettra d'élaborer et de montrer l'applicabilité d'un ensemble complet de mesures, notamment en matière d'infrastructures, de politiques, d'incitations économiques et de renforcement des capacités, visant à décourager l'utilisation des voitures privées, tout en favorisant les modes de transport à haute capacité sobres en carbone. Les activités financées par le FEM selon le principe du surcoût seront les suivantes : a) assistance technique pour l'élaboration du NPTMAP et gestion de la demande de transport (GDT) au niveau national, b) assistance technique pour la conception des infrastructures des transports publics proposés dans les villes témoins, y compris les bus à haut niveau de service (BHNS) et les couloirs d'autobus ; c) développement et modernisation des systèmes connexes de transport intelligent pour la GDT et des transports publics dans les villes témoins ; d) développement et application du plan de mise en œuvre de la GDT de chaque ville ; e) renforcement des capacités en matière de GDT et de mobilité urbaine, y compris ateliers et formation sur l'amélioration des services de transport public et élaboration et mise en œuvre de politiques et mesures en matière de GDT.

8. Jamaïque : *Gestion intégrée des bassins du Yallahs et du fleuve Hope* (BID, FEM : 4,3 millions de dollars ; Coût total : 12 millions de dollars).

Ce projet plurisectoriel rassemble des ressources des domaines d'intervention « diversité biologique » et « dégradation des sols » et utilise celles du guichet GDF/REDD + ; il vise à encourager une approche intégrée pour moins solliciter les ressources naturelles et la biodiversité des bassins du Yallahs et du fleuve Hope (Montagnes bleues), en généralisant la pratique de gestion durable des terres qui permettra de mieux gérer la biodiversité et d'améliorer le flux des services écosystémiques qui assurent les moyens de subsistance locaux. Le projet complète les prêts de la BID par des activités axées sur la gestion agricole et forestière améliorée et l'intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la politique d'aménagement du territoire qui régit l'utilisation des terres dans la zone du projet.

9. Bélarus : *Application d'une approche paysagère de la gestion des tourbières visant des effets positifs multiples sur l'environnement* (PNUD, FEM : 3 millions de dollars ; Coût total : 12,6 millions de dollars).

Le projet permettra de promouvoir une gestion intégrée des tourbières au moyen d'une approche paysagère (site témoins de Poozerie) pour préserver la biodiversité, développer des puits de carbone et obtenir de multiples services écosystémiques. Le projet permettra de démontrer les moyens d'améliorer la gestion des tourbières et de renforcer les politiques nationales en la matière, notamment pour la gestion durable des forêts tourbeuses. Dans le cadre du domaine d'intervention « changement climatique », le projet permettra de restaurer les tourbières dégradées à leur état naturel. Dans le cadre de la gestion durable des forêts, le projet permettra d'élaborer un nouveau modèle de gestion des forêts tourbeuses, qui encouragera les utilisations durables des terres, comme la gestion de la faune et la production de ressources forestières non ligneuses. Il sera fait appel au mécanisme MRV actuel (mesure, notification, vérification) pour l'échange de crédits de réduction des émissions des tourbières au Bélarus, qui sera amélioré sur la base de son application à de nouveaux biotopes. Un portefeuille de projets de restauration des forêts tourbeuses sera préparé à l'appui des réductions d'émissions obligatoires ou librement consenties, par l'intermédiaire du mécanisme carbone des

écosystèmes.

10. Turquie : *Application de la gestion forestière intégrée en Turquie ; projet témoin dans les forêts riches en biodiversité de la région méditerranéenne* (PNUD, FEM : 7,8 millions de dollars ; Coût total : 28,8 millions de dollars). Le projet vise à promouvoir une approche intégrée de la gestion forestière en Turquie, en démontrant les multiples effets positifs sur l'environnement de la préservation des ressources forestières dans la région de la forêt méditerranéenne. Le projet aborde plusieurs problèmes selon une approche intégrée : mieux préparer la Turquie au mécanisme REDD + ; améliorer le mécanisme de mesure, de notification et de vérification du carbone, qui a été conçu à l'échelon national, en l'appliquant à la région couverte par la forêt méditerranéenne ; mettre en œuvre et montrer l'applicabilité sur le terrain des activités de gestion du carbone des forêts, y compris la prévention des incendies ; œuvrer à la lutte intégrée contre les ravageurs afin de réduire les pertes de carbone dues aux ravageurs ; créer de nouvelles aires de protection de la biodiversité dans les forêts méditerranéennes. Dans le cadre du projet de base, un programme de microcrédit ciblant les populations locales sera simultanément mis en place, afin d'éviter les coupes illicites dans les forêts naturelles.

11. Azerbaïdjan : *Gestion durable des sols et des forêts dans le paysage du Grand Caucase* (PNUD, FEM : 6,4 millions de dollars ; Coût total : 17,8 millions de dollars).

Le projet préserve durablement le flux des multiples services écosystémiques, y compris le piégeage et la fixation du carbone, tout en assurant la capacité de résistance des écosystèmes au changement climatique. Il vise à créer des synergies entre les domaines d'intervention « dégradation des sols » et « changements climatiques » au moyen de mesures de gestion durable des sols et des forêts. Le projet vise aussi à améliorer le cadre de la gestion durable des sols et des forêts, et portera parallèlement sur la gestion des pâturages et les pratiques sur le terrain afin d'avoir des effets positifs sur l'environnement mondial. Le projet contribuera directement à la restauration des forêts et des pâturages et à l'amélioration de la gestion des sols et des forêts en Azerbaïdjan.

12. Afrique du Sud : *Écologiser la 17^e Conférence des Parties à Durban* (ONUDI, FEM : 1,1 million de dollars ; Coût total : 2,5 millions de dollars).

Le projet vise à démontrer l'engagement de l'Afrique du Sud à réduire les émissions de GES, à promouvoir les sources d'énergie renouvelable et à intensifier la sensibilisation au changement climatique auprès des décideurs et du grand public, en mettant en lumière les activités spécifiques du Programme national d'écologisation et du Partenariat Afrique du Sud-FEM, lors de la 17^e Conférence de Durban en 2011. Le projet soulignera les possibilités qu'ont les pays de prendre rapidement des mesures concrètes pour réduire les émissions et s'adapter au changement climatique, d'établir les bases du développement de petites et moyennes entreprises qui créeront des technologies novatrices permettant de promouvoir le développement économique et d'accroître la compétitivité en Afrique du Sud, et de présenter des technologies et des systèmes de transport sobres en carbone, bénéficiant du soutien du FEM. Les activités de ce projet s'appuieront sur les initiatives engagées et l'expérience acquise au cours de l'effort d'écologisation de la Coupe du Monde de la FIFA ; elles mettront également l'accent sur les priorités nationales de l'Afrique du Sud et sur la détermination du FEM à promouvoir les énergies renouvelables et les technologies et mesures de maîtrise de l'énergie afin de réduire l'empreinte carbone de la 17^e Conférence. Le projet fournira également au Gouvernement sud-africain, en partenariat avec le FEM, une tribune internationale pour démontrer son attachement à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets.

13. Projet mondial : *Cinquième phase opérationnelle du Programme de microfinancements du FEM* (PNUD, FEM : 148,1 millions de dollars ; Coût total : 282,7 millions de dollars).

Le Programme de microfinancements qui a été lancé en 1992 est un mécanisme grâce auquel le FEM contribue à la réalisation de l'objectif global de la CCNUCC au niveau des populations locales. Il cherche à avoir des effets positifs sur l'environnement mondial en soutenant des projets de proximité en rapport avec l'évolution du climat. Des fonds sont directement attribués à des organisations de la société civile et à des organisations de proximité compte tenu de leur rôle clé en tant que ressource et relais pour les problèmes liés aux perturbations climatiques. Le Programme de microfinancements appuie des initiatives dans les domaines suivants : énergies renouvelables, maîtrise de l'énergie, modes de transport écologiquement viables et adaptation des populations locales au changement climatique. Ces projets servent aussi à renforcer les capacités institutionnelles compte tenu de leur nature fortement décentralisée, axée sur la demande et fondée sur des processus qui encouragent une adhésion maximale de la part des pays et des populations. L'action du Programme de microfinancements repose sur le principe selon lequel les populations locales sont en mesure de protéger l'environnement lorsqu'elles sont organisées pour passer à l'action, qu'elles exercent un certain contrôle sur l'accès aux ressources naturelles, qu'elles peuvent appliquer les informations et les connaissances requises, et qu'elles sont convaincues que leur bien-être social et économique dépend de la bonne gestion à long terme des ressources naturelles, autant de facteurs inhérents aux projets du Programme de microfinancements. Les quatre prochaines années du Programme de microfinancements, à savoir sa 5^e phase opérationnelle, verront la poursuite des modalités et de l'approche opérationnelle en cours, qui ont été constamment améliorées au cours des 18 dernières années. Le

programme sera mis en œuvre dans 126 pays, avec des objectifs et des résultats escomptés établis directement à partir des priorités stratégiques du FEM fixées pour le FEM-5. Les financements de la 5^e phase opérationnelle du Programme de microfinancements n'ayant pas encore été sélectionnés, le Programme de microfinancements peut soutenir dans chaque pays une approche stratégique en finançant la société civile et les organisations de proximité conformément aux priorités du FEM au niveau mondial. Lorsque cela est possible et pertinent, le Programme de microfinancements soutient des approches plurisectorielles intégrées et complémentaires. Le Programme de microfinancements répond aux stratégies du FEM pour chaque domaine d'intervention, mais il s'agit d'un programme stratégique du FEM qui traite des questions environnementales de manière intégrée et plurisectorielle. En ce qui concerne le domaine des changements climatiques, les objectifs du Programme de microfinancements suivront et appuieront les premier, quatrième et cinquième objectifs stratégiques du FEM-5 en la matière. Conformément au premier de ces objectifs, les aides financières de la 5^e phase opérationnelle du Programme de microfinancements auront pour objectif de faciliter la démonstration, le développement et le transfert de solutions de proximité novatrices sobres en carbone, comme les micro-unités solaires et les foyers économes en combustible. Conformément au quatrième objectif stratégique du FEM en matière de changement climatique, le Programme de microfinancements apportera une aide financière aux systèmes de transport de proximité à haut rendement et sobres en carbone, par exemple pour le développement de moteurs de scooters et de hors-bords sobres en carbone et en énergie, ces véhicules constituant la majorité des moyens de transport individuels motorisés dans les zones rurales. Conformément au cinquième objectif stratégique du FEM, le Programme de microfinancements prête son appui à la préservation et à l'augmentation des stocks de carbone au moyen d'activités relatives à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie, notamment le développement de systèmes de surveillance du carbone (en liaison, le cas échéant, avec d'autres initiatives internationales pertinentes, comme le mécanisme REDD).

14. Kenya : *Cinquième phase opérationnelle du Programme de microfinancements du FEM* (PNUD, FEM : 5,5 millions de dollars ; Coût total : 11 millions de dollars).

L'objectif du projet est d'avoir des effets positifs sur l'environnement mondial au moyen d'initiatives et mesures de proximité dans les principaux écosystèmes terrestres et marins du Kenya. Le projet permettra également d'accroître la capacité des organisations de la société civile et des organisations de proximité à atteindre ces objectifs. Le volet Atténuation des effets du changement climatique permettra a) de lever les obstacles (informations, savoir-faire et finances) qui s'opposent à l'adoption d'installations de biogaz modernes et d'autres technologies exploitant les énergies renouvelables, pour transposer et reproduire les initiatives pilotes du Programme de microfinancements de FEM-4 ; et b) de lever les obstacles (information et capacité) à la participation des petits producteurs d'énergie renouvelable au programme de rachat d'électricité.

15. Mexique : *Cinquième phase opérationnelle du Programme de microfinancements du FEM au Mexique* (PNUD, FEM : 4,8 millions de dollars ; Coût total : 14,6 millions de dollars).

Le projet permettra de préserver les vastes écosystèmes du sud-est du Mexique et de contribuer à atténuer les effets du changement climatique au moyen d'initiatives et mesures de proximité. Le volet Atténuation des effets du changement climatique contribuera au maintien des stocks de carbone sur les terres en régime de propriété collective qui abritent les écosystèmes forestiers du sud-est du Mexique.

16. Pakistan : *Cinquième phase opérationnelle du Programme de microfinancements du FEM au Pakistan* (PNUD, FEM : 3 millions de dollars ; Coût total : 6,6 millions de dollars).

Le projet permettra de mettre en place diverses utilisations des sols et pratiques communautaires dans l'ensemble du paysage rural, qui assureront des moyens de subsistance durables tout en générant des effets positifs mondiaux en termes de préservation de la biodiversité, de réduction des émissions de GES et d'accroissement du stockage de carbone. Le projet permettra également d'améliorer la capacité des organisations de la société civile et de proximité à atteindre ces objectifs. Le volet Atténuation des effets du changement climatique comprend la démonstration, le déploiement et le transfert de technologies exploitant les énergies renouvelables et de technologies économes en énergie ainsi que la préservation et l'accroissement des stocks de carbone grâce à une utilisation durable des sols, à des modifications de leur utilisation et à la foresterie.

17. Costa Rica : *Cinquième phase opérationnelle du Programme de microfinancements du FEM* (PNUD, FEM : 4,8 millions de dollars ; Coût total : 9,4 millions de dollars).

Le projet aura des effets positifs sur l'environnement mondial grâce à des initiatives et mesures de proximité portant sur le morcellement de l'habitat et l'amélioration de la connectivité écologique dans douze biocorridors reliant huit aires protégées et leurs zones tampons. Le volet Atténuation des effets du changement climatique facilitera l'adoption par les ménages ruraux et l'industrie de technologies efficaces faisant appel aux énergies renouvelables, ainsi que des mesures de prévention et de lutte contre les incendies de forêt par les populations locales. Les mesures de proximité en matière de protection de la forêt, reboisement et régénération naturelle permettront d'augmenter les stocks de carbone.

18. Inde : *Cinquième phase opérationnelle du Programme de microfinancements du FEM* (PNUD, FEM : 5,4 millions de dollars ; Coût total : 11,4 millions de dollars).

Le projet permettra de mettre en place diverses utilisations des sols et pratiques communautaires dans l'ensemble du paysage rural, qui assureront des moyens de subsistance durables tout en générant des effets positifs mondiaux dans les domaines d'intervention couverts par le Système transparent d'allocation des ressources (STAR). Dans le cadre du sous-domaine d'intervention « Atténuation des effets du changement climatique », le projet encouragera l'adoption par les populations locales de foyers à bois/biomasse à haut rendement. Le projet financera également la démonstration, le développement et le transfert de solutions faisant appel aux énergies renouvelables à l'échelle des populations locales, comme les microcentrales hydrauliques et les systèmes solaires à usage domestique, ce qui se traduira par des investissements dans les énergies renouvelables et la réduction des émissions de GES.

19. Bolivie : *Cinquième phase opérationnelle du Programme de microfinancements du FEM* (PNUD, FEM : 4,5 millions de dollars ; Coût total : 10,5 millions de dollars).

Le projet vise à avoir des effets positifs sur l'environnement mondial au moyen de mesures de proximité stratégiques et intégrées en matière de biodiversité, d'atténuation des effets du changement climatique et de gestion durable des sols dans l'écorégion du Chaco (Bolivie). Le volet Atténuation des effets du changement climatique portera sur la promotion des investissements dans les technologies exploitant les énergies renouvelables et l'augmentation des stocks de carbone dans les forêts et les terres non boisées.

ANNEXE 2 : Récapitulatif des projets approuvés au titre du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial pour les changements climatiques

1. Projets et programmes du Fonds pour les PMA approuvés pendant l'exercice 2011

1. Burundi : *Renforcement de la gestion des risques climatiques et de l'adaptation au Burundi* (BAD, Fonds pour les PMA : 3,5 millions de dollars ; Coût total : 19,2 millions de dollars).

L'objectif du projet est d'intégrer les informations pertinentes sur le changement climatique, notamment sur la variabilité, dans les processus décisionnels nationaux et sous-nationaux, afin d'accroître la sensibilisation, d'améliorer la préparation et l'adaptation, grâce à une plus grande capacité de la population à s'adapter au changement climatique et à réduire les vulnérabilités. Le volet principal du projet permettra d'investir dans : i) l'amélioration des réseaux d'observation du climat et des systèmes hydrologiques afin de recueillir des informations et des données plus précises sur le climat, et accroître ainsi les investissements de base en matière de préservation et de production ; ii) la constitution d'ensembles de données météorologiques et hydrologiques (SIG) pour faciliter la planification et la mise en œuvre de l'adaptation au changement climatique, la réduction des risques et les interventions de protection contre l'impact des changements climatiques ; iii) l'expérimentation de nouvelles méthodologies améliorées de préservation des sols et des eaux des bassins hydrographiques face au changement climatique et de la modification des investissements de base afin de démontrer l'intérêt de la protection contre l'impact des changements climatiques. Les autres volets du projet concernent le renforcement des capacités et la gestion des connaissances.

2. Gambie : *Renforcement des systèmes de préalerte face au changement climatique de Gambie* (PNUE, Fonds pour les PMA : 1,2 million de dollars ; Coût total : 2,7 millions de dollars).

L'objectif du projet est d'accroître la capacité d'adaptation et de réduire la vulnérabilité au changement climatique au moyen d'un mécanisme renforcé de préalerte et de partage des informations qui permettra au gouvernement et aux populations concernées de prendre des décisions en toute connaissance de cause. Le projet mettra donc en œuvre la deuxième priorité du Programme d'action national pour l'adaptation au changement climatique (PANA) de la Gambie, à savoir le renforcement des systèmes de préalerte. Le projet aura les résultats suivants : i) renforcement de la capacité des services et réseaux hydrométéorologiques à prévoir les épisodes climatiques et les facteurs de risques ; ii) fourniture d'informations climatiques plus sûres et ciblées, dont les préalertes ; iii) meilleure préparation et prompt intervention des différents acteurs lorsque des risques ou vulnérabilités climatiques sont prévus.

3. Cambodge : *Programme d'évaluation de la vulnérabilité et d'adaptation aux changements climatiques dans la zone côtière du Cambodge pour améliorer les moyens de subsistance et protéger les écosystèmes* (PNUE, Fonds pour les PMA : 1,8 million de dollars ; Coût total : 6 millions de dollars).

Le projet vise à accroître la capacité de résistance des écosystèmes naturels côtiers, comme les mangroves, et à réduire la vulnérabilité des populations côtières aux effets et aux risques résultant du changement climatique. Pour atteindre son objectif, le projet va notamment restaurer les mangroves dégradées, introduire des moyens de subsistance de remplacement, protéger les systèmes de production agricole et accroître la sensibilisation au changement climatique, à ses impacts et aux mécanismes d'adaptation appropriés. Cet objectif sera atteint grâce aux résultats suivants : i) mise en place d'une capacité institutionnelle d'évaluation des risques résultant du changement climatique et intégration de ces risques dans des politiques nationales de développement renforcées ; ii) amélioration de la planification de l'adaptation dans la zone côtière ; iii) réduction de la vulnérabilité des systèmes productifs aux risques accrus d'inondation ; iv) augmentation de la capacité de résistance des zones tampons côtières au changement climatique et amélioration des moyens de subsistance.

4. Afghanistan : *Renforcement de la capacité d'adaptation et de résistance au changement climatique* (PNUE, Fonds pour les PMA : 5,5 millions de dollars ; Coût total : 21,5 millions de dollars).

Le projet proposé dans le cadre du Fonds pour les PMA porte sur le changement climatique et son impact sur les menaces et risques liés à l'eau en Afghanistan ; il mettra en œuvre un ensemble d'interventions qui permettront de renforcer les capacités institutionnelles de surveillance et de prévision des changements futurs afin de faciliter la prise de décisions face aux changements climatiques, tout en aidant les populations locales à s'adapter en encourageant les pratiques de gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation des moyens de subsistance. Les interventions du projet portent sur : i) le renforcement des capacités et des connaissances en matière d'évaluation, de surveillance et de prévision des changements climatiques et de leur impact sur les risques liés à l'eau en Afghanistan ; ii) l'intégration des risques résultant du changement climatique dans les politiques, plans et programmes pertinents (aux niveaux national et

sous-national) ; iii) la réduction de la vulnérabilité au changement climatique dans les sites sélectionnés du projet, au moyen de technologies appropriées d'utilisation plus efficace de l'eau et de renforcement de la capacité de résistance de l'environnement ; iv) le renforcement des connaissances sur l'effet des bonnes pratiques sur l'augmentation de la capacité de résistance au changement climatique.

5. Sénégal : *Projet d'adaptation au changement climatique dans les domaines de la gestion des bassins hydrographiques et de la collecte d'eau* (FIDA, Fonds pour les PMA : 5,63 millions de dollars ; Coût total : 14,5 millions de dollars).

L'objectif de ce projet est d'accroître la capacité de résistance des systèmes de production agricole et des chaînes de valeur ajoutée connexes face aux impacts climatiques dans le secteur de l'eau, en assurant l'approvisionnement et la disponibilité de l'eau à usage agricole, dans la perspective d'une pénurie croissante de la ressource due au changement climatique. Les interventions s'articuleront autour de cinq axes : i) le renforcement des capacités, la sensibilisation et la gestion des connaissances au niveau national ; ii) la collecte de l'eau et la gestion des bassins hydrographiques ; iii) la conservation de l'eau et une irrigation efficace ; iv) la surveillance et l'évaluation ; et v) la gestion du projet. Le projet contribuera à la sécurité alimentaire et aux moyens de subsistance ruraux, affaiblis par les effets du changement climatique.

6. Libéria : *Renforcer la capacité d'adaptation aux changements climatiques en intégrant les questions relatives à l'adaptation dans le développement du secteur agricole* (PNUD, Fonds pour les PMA : 2,7 millions de dollars ; Coût total : 8,8 millions de dollars).

L'objectif du projet est d'accroître la capacité d'adaptation des populations démunies tributaires de l'agriculture, et de réduire la vulnérabilité du secteur agricole au changement climatique au Libéria. La recherche de résultats spécifiques contribuera à la réduction des vulnérabilités au changement climatique, notamment : i) l'intégration des questions environnementales dans les politiques et les processus pertinents de planification aux niveaux local et national ; ii) le développement des capacités des agriculteurs et du personnel des organismes publics, l'accent étant mis sur l'agriculture et les régions pilotes ; iii) la démonstration des stratégies et des mesures de réduction des risques dans des sites pilotes ; iv) le renforcement de la capacité technique à intégrer la gestion des risques résultant du changement climatique dans les pratiques agricoles des exploitants ; et v) le recueil de l'expérience acquise et sa diffusion auprès des parties prenantes.

7. São Tomé-et-Principe : *Renforcement de la capacité d'adaptation des ménages d'éleveurs les plus vulnérables de São Tomé-et-Principe* (BAD, Fonds pour les PMA : 2,3 millions de dollars ; Coût total : 10 millions de dollars).

L'objectif du projet est d'améliorer la capacité d'adaptation des systèmes d'élevage du bétail pour accroître la productivité de l'élevage. La méthode d'adaptation proposée dans le cadre de ce projet du FEM s'appuie sur le comportement des éleveurs de São Tomé-et-Principe, étudie la façon dont ils ont adapté la gestion de leur bétail au changement climatique au fil des ans, et examine le soutien dont ils ont besoin pour améliorer leurs mécanismes d'adaptation au changement et à la variabilité climatiques. Le financement du surcoût par le Fonds pour les PMA servira essentiellement à appuyer et à compléter tous ces programmes de base en i) renforçant la capacité d'adaptation des ménages d'éleveurs les plus vulnérables ; ii) intégrant des options d'adaptation dans la stratégie nationale de mise en valeur du bétail ; et iii) renforçant les capacités locales en matière d'adaptation du système d'élevage au changement climatique, par le biais de centres intégrés d'élevage durable démontrant la capacité de résistance des races de bétail, la gestion des parcours pastoraux, la gestion des déchets animaux, la bio-agriculture et l'alimentation animale.

8. Mozambique : *Adaptation dans les zones côtières* (PNUD, Fonds pour les PMA : millions de dollars ; Coût total : 13,8 millions de dollars).

Le Mozambique possède le troisième littoral maritime le plus long d'Afrique (2 700 km) et la majorité de sa population vit dans les zones côtières. Ces populations sont particulièrement vulnérables au changement climatique. L'objectif du projet est de développer la capacité des populations vivant dans les zones côtières à gérer les risques résultant du changement climatique en i) préparant une analyse des options en matière de risques résultant du changement climatique et d'adaptation, et en l'intégrant dans les politiques, les plans d'investissement et les budgets sectoriels à l'échelle nationale et sous-nationale ; ii) conduisant des projets témoins visant à accroître la capacité des populations du littoral à faire face aux impacts du changement climatique, comme l'érosion côtière, à augmenter la capacité de résistance des écosystèmes côtiers aux changements climatiques, et iii) gérant les connaissances pour permettre la transposition des mesures d'adaptation au changement climatique dans les zones côtières.

9. République centrafricaine : *Programme intégré d'adaptation visant à lutter contre les effets du changement climatique sur la production agricole et la sécurité alimentaire* (PNUD, Fonds pour les PMA : 3,1 millions de dollars ; Coût total : 8,7 millions de dollars).

Le projet sera axé sur la création d'un environnement porteur à tous les niveaux pour soutenir l'intégration de la gestion des risques résultant du changement climatique dans les cadres de planification nationaux et locaux ainsi que dans les

plans agricoles. La recherche de résultats spécifiques contribuera à la réduction des vulnérabilités aux changements climatiques, notamment : i) le développement et le renforcement des capacités politiques, institutionnelles et financières nécessaires pour planifier et gérer les risques résultant du changement climatique dans le secteur agricole ; ii) la mise en place de méthodes agro-pastorales adaptées dans les principaux secteurs vulnérables ; iii) le partage, la compilation et la diffusion des expériences et des connaissances. Le projet mettra l'accent sur certaines régions vulnérables représentatives des principales régions agroécologiques du pays ; il constituera la base d'une future transposition des techniques et pratiques éprouvées, notamment la sélection végétale participative.

10. Haïti : *Renforcement de la capacité de résistance au changement climatique et réduction des risques de catastrophes dans l'agriculture pour accroître la sécurité alimentaire après le séisme* (FAO, Fonds pour les PMA : 3 millions de dollars ; Coût total : 8,3 millions de dollars).

L'objectif de ce projet est d'accroître la capacité d'adaptation des exploitants agricoles vulnérables, notamment celle de leurs moyens de subsistance et de leurs agro-écosystèmes, aux impacts du changement climatique après le séisme, au moyen de l'intégration de la gestion des risques de catastrophes et de pratiques d'adaptation dans le secteur agricole, ainsi que de la transposition de techniques agricoles et de l'adoption de cultures plus résistantes aux risques. Ses interventions axées sur les productions végétales suivront une stratégie intégrée d'adaptation en mettant l'accent sur le renforcement de la sécurité alimentaire des petits exploitants (disponibilité et accès) et la gestion des risques de catastrophes. Compte tenu de la vulnérabilité des petits exploitants du pays et de l'intensification des impacts du changement climatique sur les moyens de subsistance ruraux, il s'agit d'un projet intégré d'envergure nationale.

11. Maldives : *Renforcement de la capacité de résistance au changement climatique grâce à l'adaptation dans le secteur du tourisme* (PNUD, Fonds pour les PMA : 1,8 million de dollars ; Coût total : 3,5 millions de dollars).

Les stations touristiques des Maldives sont régulièrement exposées à des aléas climatiques majeurs, notamment des tempêtes, de fortes précipitations, des températures très élevées, la sécheresse, la houle et des marées de tempêtes. L'aide financière du Fonds pour les PMA permettra au secteur du tourisme des Maldives d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires et de se doter des directives réglementaires et du cadre d'action requis pour que les risques résultant du changement climatique soient systématiquement pris en compte dans les activités touristiques quotidiennes. Le projet permettra de renforcer la capacité du ministère du Tourisme, des Arts et de la Culture ainsi que des entreprises de tourisme à identifier les risques climatiques évidents des activités touristiques et à prendre des mesures d'adaptation appropriées pour y remédier. Le projet s'articule autour de trois résultats : i) renforcement de la capacité d'adaptation du secteur du tourisme afin de réduire les pertes économiques dues aux risques d'origine climatique ; ii) réduction de la vulnérabilité aux effets néfastes du changement climatique d'au moins 10 activités touristiques et 10 villages associés au tourisme ; et iii) transfert à des institutions publiques et privées du secteur du tourisme de solutions pour le financement de la prévention des risques climatiques.

12. Projet régional, Afrique : *Programme pour le Sahel et l'Afrique de l'Ouest : soutien à l'Initiative Grande muraille verte* (Banque mondiale) (Fonds pour les PMA : Financement du projet : 16 millions de dollars ; Fonds spécial : Financement du projet : 5 millions de dollars ; Coût total : 366 millions de dollars).

Ce programme, qui associe plusieurs sources de financement internes, appuie la mise en œuvre d'un projet, impulsé par les pays, de gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui d'un développement durable et à l'épreuve du changement climatique de la région du Sahel. Le programme fait suite à une série de réunions ministérielles de haut niveau (à Ndjamena en juin et novembre 2010 et à Bonn en 2011) au cours desquelles les pays de la région du Sahel n'ont cessé d'appeler à la constitution d'un partenariat international pour mettre en œuvre leur projet. Le programme s'appuie sur une série d'investissements de base, mobilisant 1,8 milliard de dollars de cofinancement dans 12 pays. Les investissements portent sur l'agriculture, la sécurité alimentaire, la gestion des risques de catastrophes, le développement rural et la gestion des bassins versants. Le programme est financé par les ressources allouées dans le cadre du Système transparent d'allocation des ressources (STAR) du FEM, sur la base des allocations nationales, et par des ressources du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial, en appliquant les critères d'attribution et le principe d'accès équitable prévus par le Fonds pour les PMA. Chaque pays prépare un projet FEM en fonction des priorités d'ordre national définies pour l'utilisation des ressources du Système transparent d'allocation des ressources (STAR) et, en cas d'utilisation de ressources du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial, en fonction des priorités du Programme d'action national pour l'adaptation au changement climatique (PANA) et des communications nationales. Les différents projets porteront directement sur les priorités du sous-domaine d'intervention « adaptation au changement climatique » du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial, ainsi que sur les domaines d'intervention du FEM « dégradation des sols », « biodiversité » et « changement climatique ». Le programme permettra également de mobiliser un financement incitatif auprès du mécanisme GDF/REDD+, qui sera axé sur les paysages forestiers. (Ce projet figure également à l'annexe 1, Récapitulatif des projets approuvés au titre de la Caisse du FEM, et dans la section ci-dessous, Projets et programmes du Fonds spécial).

2. Projets et programmes du Fonds spécial approuvés pendant l'exercice 2011

13. Swaziland : *Promotion de la mise en œuvre d'une gestion intégrée des eaux nationales et transnationales qui soit durable et équitable compte tenu des changements climatiques escomptés* (PNUD, Fonds spécial : 1,9 million de dollars ; Coût total : 8 millions de dollars).

L'objectif du projet est de veiller à ce que la gestion des ressources en eaux nationales et transnationales soit adaptée à l'impact escompté du changement climatique. Le projet aura des effets positifs sur l'adaptation de la gestion de la ressource en eau pour qu'elle reste viable compte tenu des changements climatiques escomptés, ainsi que sur la protection des moyens de subsistance, grâce i) au développement d'actions des pouvoirs publics à partir d'une analyse au niveau communautaire et d'une analyse macroéconomique des risques ; ii) à la mise en place d'un mécanisme de redevance pour gérer équitablement et durablement la ressource compte tenu des changements climatiques et iii) à l'ajustement des plans d'investissement sectoriels relatifs à l'eau et à l'agriculture. En outre, il contribuera aux négociations tripartites sur la répartition de la ressource entre le Swaziland et ses voisins, à savoir le Mozambique et l'Afrique du Sud.

14. Azerbaïdjan : *Intégration des risques résultant du changement climatique dans la gestion de l'eau et la maîtrise des crues par les populations vulnérables des montagnes de la Grande Région du Caucase de l'Azerbaïdjan* (PNUD, Fonds spécial : 3,1 millions de dollars ; Coût total : 10,3 millions de dollars).

L'objectif du projet est d'intégrer les risques à long terme du changement climatique dans les politiques de gestion de l'eau. Le projet permettra de réduire la vulnérabilité des populations de la région du Grand Caucase de l'Azerbaïdjan au stress hydrique et aux risques liés à l'eau, grâce à une meilleure gestion de l'eau et maîtrise des crues. Le projet vise à atteindre les résultats suivants : i) modification du cadre de gestion de la ressource et de maîtrise des crues pour faire face aux besoins d'adaptation et améliorer la gestion des risques climatiques sur plus de 22 067 km² dans la région très vulnérable du Grand Caucase ; ii) acquisition par les institutions clés des capacités, compétences techniques, outils et méthodes pour appliquer les pratiques de pointe de gestion des risques climatiques au stress hydrique et à la maîtrise des crues ; iii) l'augmentation de la capacité de résistance des populations aux crues et au stress hydrique par l'introduction de pratiques de gestion des risques climatiques adaptées aux conditions locales, au profit de plus d'un million de personnes réparties sur 22,067 km² du versant sud du Grand Caucase.

15. Indonésie : *Planification et action stratégiques visant à renforcer la capacité d'adaptation au changement climatique des populations rurales* (PNUD, Fonds spécial : 5,5 millions de dollars ; Coût total : 60 millions de dollars).

L'objectif du projet est de permettre à la province de Nusa Tenggara Timor de renforcer la capacité d'adaptation au changement climatique des populations rurales et d'améliorer la sécurité des moyens de subsistance, de l'alimentation et de l'approvisionnement en eau. Le projet sera axé sur trois résultats spécifiques : i) renforcement des capacités pour intégrer l'adaptation au changement climatique dans la planification du développement durable à l'échelle provinciale ; ii) intégration par le gouvernement local et les populations rurales de mesures d'adaptation au changement climatique dans leurs plans de développement ; iii) diversification et renforcement des moyens de subsistance et des sources de revenus des populations rurales vulnérables dans trois districts. La portée du projet nécessite la participation active de bénévoles locaux pour mieux assurer son appropriation par les populations locales et les inciter à participer activement, au moyen d'actions bénévoles, au processus d'adaptation au changement climatique par l'acquisition et la gestion de connaissances et le renforcement des capacités, en veillant à ce que les groupes vulnérables puissent prendre part aux décisions qui affectent leurs vies.

16. Ghana : *Promotion d'une stratégie de la chaîne de valeur en matière d'adaptation de l'agriculture au changement climatique* (FIDA, Fonds spécial : 2,9 millions de dollars ; Coût total : 11,4 millions de dollars).

Le projet vise à réduire les risques qui menacent la mise en œuvre des priorités de développement du Ghana pour accroître la sécurité alimentaire et les revenus des populations rurales défavorisées. L'objectif du projet est d'encourager les activités qui peuvent aider à surmonter les risques induits par le changement climatique, qui menacent la sécurité alimentaire et la génération de revenus pour les collectivités rurales du Ghana, en réduisant au minimum : i) les impacts directs du changement climatique sur la production et la transformation des tubercules, en particulier en termes d'efficacité de l'utilisation de l'eau, et ii) la vulnérabilité socioéconomique au changement climatique du segment le plus pauvre de la population, particulièrement les femmes, qui cultive et transforme le manioc et autres produits agricoles pour assurer sa subsistance.

17. Tadjikistan : *Renforcement de la capacité d'adaptation au changement climatique par la réhabilitation du secteur de l'eau potable dans le nord du Tadjikistan* (BERD, Fonds spécial : 3 millions de dollars ; Coût total : 26 millions de dollars).

L'objectif de ce projet est de renforcer la capacité d'adaptation au changement climatique de l'approvisionnement en eau de sept villes du nord du Tadjikistan, au moyen i) d'une utilisation efficace de l'eau, ii) de sources d'alimentation en eau plus fiables et pouvant s'adapter au changement climatique, et de la restauration des infrastructures

d'approvisionnement en eau, et iii) d'une réforme de la gestion des réseaux de distribution, y compris une réforme tarifaire, débouchant sur un approvisionnement durable en eau potable pouvant s'adapter aux impacts escomptés du changement climatique, et viable écologiquement et financièrement. Ce projet contribuera à mieux préparer au changement climatique les populations vivant dans la zone du projet. Il aidera également à renforcer la capacité institutionnelle nécessaire à la gestion et à l'entretien durables de cette infrastructure, y compris sa viabilité financière.

18. Nicaragua : *Adaptation du secteur de l'eau au changement climatique* (Banque mondiale, Fonds spécial : 6,6 millions de dollars ; Coût total : 38,1 millions de dollars).

L'objectif du projet est de renforcer la capacité d'adaptation au changement climatique actuel et futur des investissements dans les secteurs ruraux et de l'approvisionnement en eau. L'aide financière proposée par le Fonds spécial servira à financer quatre composantes : i) renforcement institutionnel en vue de l'intégration des impacts du changement climatique dans la gestion des ressources en eau, ii) protection des micro-bassins versants et des sources d'eau contre les vulnérabilités dues au changement climatique, iii) investissement dans des mesures portant sur l'offre et la demande, visant à accroître la disponibilité en eau potable dans les zones vulnérables (mesures d'efficacité et d'augmentation de l'offre), et iv) protection des zones humides côtières et réduction de la vulnérabilité à l'élévation du niveau de la mer, afin de réduire les impacts du changement climatique sur l'approvisionnement en eau potable dans les zones vulnérables. Toutes les activités qu'il est proposé de financer à partir du Fonds spécial viennent en complément des activités financées par les investissements actuels et prévus par le gouvernement nicaraguayen et la Banque mondiale.

19. Projet régional, Afrique : *Programme pour le Sahel et l'Afrique de l'Ouest : soutien à l'Initiative Grande muraille verte* (Banque mondiale) (Fonds pour les PMA : Financement du projet : 16 millions de dollars ; Fonds spécial : Financement du projet : 5 millions de dollars ; Coût total : 366 millions de dollars).

Ce programme, qui associe plusieurs sources de financement internes, appuie la mise en œuvre d'un projet, impulsé par les pays, de gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui d'un développement durable et à l'épreuve du changement climatique de la région du Sahel. Le programme fait suite à une série de réunions ministérielles de haut niveau (à Ndjamena en juin et novembre 2010 et à Bonn en 2011) au cours desquelles les pays de la région du Sahel n'ont cessé d'appeler à la constitution d'un partenariat international pour mettre en œuvre leur projet. Le programme s'appuie sur une série d'investissements de base, mobilisant 1,8 milliard de dollars de cofinancement dans 12 pays. Les investissements portent sur l'agriculture, la sécurité alimentaire, la gestion des risques de catastrophes, le développement rural et la gestion des bassins versants. Le programme est financé par les ressources allouées dans le cadre du Système transparent d'allocation des ressources (STAR) du FEM, sur la base des allocations nationales, et par des ressources du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial, en appliquant les critères d'attribution et le principe d'accès équitable prévus par le Fonds pour les PMA. Chaque pays prépare un projet FEM en fonction des priorités d'ordre national définies pour l'utilisation des ressources du Système transparent d'allocation des ressources (STAR) et, en cas d'utilisation de ressources du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial, en fonction des priorités du Programme d'action national pour l'adaptation au changement climatique (PANA) et des communications nationales. Les différents projets porteront directement sur les priorités du sous-domaine d'intervention « adaptation au changement climatique » du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial, ainsi que sur les domaines d'intervention du FEM « dégradation des sols », « biodiversité » et « changement climatique ». Le programme permettra également de mobiliser un financement incitatif auprès du mécanisme GDF/REDD +, qui sera axé sur les paysages forestiers. (Ce projet figure également à l'annexe 1, Récapitulatif des projets approuvés au titre de la Caisse du FEM, et dans la section ci-dessous, Projets et programmes du Fonds pour les PMA).

20. Projet régional : *Expérimentation d'un centre de financement et d'un réseau des technologies climatiques dans la région Asie-Pacifique* (BAD/PNUE, FEM : 10 millions de dollars ; Fonds spécial pour les changements climatiques : 2 millions de dollars ; Coût total : 85 millions de dollars).

Ce projet, qui associe plusieurs sources de financement internes, vise à déployer des technologies d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans les pays en développement de la région Asie-Pacifique. En ce qui concerne l'adaptation, le projet contribuera directement aux priorités du Fonds spécial en matière de transfert de technologies, notamment la mise en œuvre des évaluations des besoins technologiques, les informations sur les technologies, le renforcement des capacités pour le transfert de technologies et la mise en place d'environnements porteurs. Le projet mettra l'accent sur l'expérimentation de mécanismes financiers novateurs et sur la mobilisation d'investissements dans les technologies d'adaptation au changement climatique dans les secteurs prioritaires, comme l'eau, l'agriculture, la sécurité alimentaire, la santé et le développement des zones côtières. (Ce projet figure également à l'annexe 1, Récapitulatif des projets approuvés au titre de la Caisse du FEM).

21. Albanie, Macédoine et Serbie : *Mécanisme d'assurance contre les risques de catastrophes dans l'Europe du Sud-Est et le Caucase* (Banque mondiale, Fonds spécial : Financement du projet : 6 millions de dollars ; Coût total : 27,6 millions de dollars).

Le projet vise à mettre à la disposition des agriculteurs, des petites et moyennes entreprises, des propriétaires fonciers et des gouvernements un mécanisme d'assurance contre les risques de catastrophes et d'intempérie à un coût raisonnable, en vue de réduire leur exposition financière au changement climatique. Le financement du Fonds spécial permettra aux pays participants d'élargir le projet de base existant en soutenant des activités supplémentaires qui permettront d'évaluer les changements climatiques en termes de risques de catastrophes et d'intempérie, ainsi que de créer des produits d'assurance pour aider les personnes et entités à risque à mieux s'adapter au changement climatique. Le financement du Fonds spécial participera également au développement de produits d'assurance qui encourageront le public à réduire davantage les risques résultant du changement climatique, en proposant une réduction des primes d'assurance à ceux qui auront pris des mesures d'adaptation et d'atténuation.

ANNEXE 3 : État d'avancement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

1. Les informations ont été compilées par les Agents d'exécution (PNUD et PNUE) en mars 2010. Le tableau ci-dessous a été soumis au FEM par le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON VISEES A L'ANNEXE I DE LA CONVENTION

Note importante : Les informations ci-dessous ont été compilées par les Agents d'exécution (PNUD et PNUE). Le tableau ci-dessous a été soumis au FEM par le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales. Nous saurions gré aux Parties de signaler à leurs Agents d'exécution respectifs les éventuelles anomalies relevées dans ces informations.

(PCN – première communication nationale ; DCN – deuxième communication nationale ; TCN – troisième communication nationale ; QCN – quatrième communication nationale ; AE – Agent d'exécution ; OE – Organisme d'exécution)

Partie	Agent	Date de présentation du dernier rapport à la Conférence des Parties	Date de l'approbation par l'Agent d'exécution (AE) du plus récent projet de CN	Montant total approuvé (dollars)	Date du décaissement initial des fonds par l'AE	Date approximative de l'achèvement du projet de CN	Date approximative de la présentation à la Conférence des Parties	État d'avancement des activités du projet
1. Afghanistan	PNUE	PCN en préparation	12 févr. 08	420 000	16 mars 10	Déc. 12	Avril 13	<input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à moins de 25 %
2. Afrique du Sud	PNUE	11 déc. 03 (PCN)	18 oct. 2007	420 000	09 nov. 2007	Sept. 10	Sept. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les composantes achevées
3. Albanie	PNUD	23 nov. 09 (DCN)	--	--	--	--	--	<input checked="" type="checkbox"/> Fonds d'autoévaluation alloués pour la TCN <input checked="" type="checkbox"/> L'AE attend la présentation du projet de TCN
4. Algérie	PNUD	25 nov. 10 (DCN)	--	--	--	--	--	--
5. Angola	PNUE	PCN en préparation	04 sept. 08	420 000	01 avril 09	Juil. 11	Sept. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à 50-75 %
6. Antigua-et-Barbuda	PNUD	10 sept. 01 (PCN)	18 avril 06	420 000	6 juin 06	Nov. 10	À communiquer dès que le rapport révisé est achevé	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les composantes achevées
7. Arabie saoudite	PNUD	29 nov. 05 (PCN)	30 mai 07	420 000	Déc. 07	Avril 11	Juin 11	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les composantes achevées
8. Argentine	BM	7 mars 08 (DCN)	--	--	--	--	DCN présentée	<input checked="" type="checkbox"/> Projet de TCN approuvé le 1 ^{er} octobre par la DG du FEM pour un montant de 2 439 209 dollars
9. Arménie	PNUD	7 sept. 10 (DCN)	--	--	--	--	--	<input checked="" type="checkbox"/> Fonds d'autoévaluation alloués pour la TCN <input checked="" type="checkbox"/> L'AE attend la présentation du projet de TCN

Partie	Agent	Date de présentation du dernier rapport à la Conférence des Parties	Date de l'approbation par l'Agent d'exécution (AE) du plus récent projet de CN	Montant total approuvé (dollars)	Date du décaissement initial des fonds par l'AE	Date approximative de l'achèvement du projet de CN	Date approximative de la présentation à la Conférence des Parties	État d'avancement des activités du projet
10. Azerbaïdjan	PNUD	23 mai 00 (PCN)	21 juil. 05	420 000	28 juil. 05	Envoyé aux fins de publication	Déc. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Fonds d'autoévaluation réclamés pour la TNC
11. Bahamas	PNUD	5 nov. 01 (PCN)	22 mai 06	420 000	19 juin 06	Juil. 11	Déc. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à 50-75 %
12. Bahreïn	PNUE	20 avril 05 (PCN)	31 janv. 07	420 000	04 avril 07	Avril 11	Juin 11	<input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à plus de 75 % Accord de coopération entre Bahreïn et le PNUE concernant la TCN transmis au pays pour signature
13. Bangladesh	PNUD	12 nov. 02 (PCN)	2 août 07	420 000	10 nov. 08	Mars 11	Juin 11	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à plus de 75 %
14. Barbade*	PNUD	30 oct. 01 (PCN)	22 nov. 06	420 000	1 déc. 06	--	--	* L'AE n'a pas reçu de réponse de l'OE.
15. Belize	PNUD	16 sept. 02 (PCN)	24 mars 06	470 000 Incluant l'EBT	2 mai 06	Oct. 09	À communiquer par l'État	<input checked="" type="checkbox"/> Fonds d'autoévaluation alloués pour la TCN <input checked="" type="checkbox"/> Projet de TCN en préparation
16. Bénin	PNUD	21 oct. 02 (PCN)	26 oct. 06	420 000	Juil. 07	Avril 11	Déc. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé

Partie	Agent	Date de présentation du dernier rapport à la Conférence des Parties	Date de l'approbation par l'Agent d'exécution (AE) du plus récent projet de CN	Montant total approuvé (dollars)	Date du décaissement initial des fonds par l'AE	Date approximative de l'achèvement du projet de CN	Date approximative de la présentation à la Conférence des Parties	État d'avancement des activités du projet
17. Bhoutan	PNUD	13 nov. 00 (PCN)	30 mai 07	420 000	Août 07	Juil. 11	Déc. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à moins de 25 %
18. Bolivie	PNUD	2 déc. 09 (DCN)	11 févr. 11	500 000	--	--	--	<input checked="" type="checkbox"/> Phase de lancement de la TCN en cours
19. Bosnie-Herzégovine	PNUD	26 mai 10 (PCN)	29 sept. 10	500 000	6 déc. 10	--	--	<input checked="" type="checkbox"/> DCN en cours
20. Botswana	PNUD	22 oct. 01 (PCN)	23 déc. 05	420 000	3 févr. 06	Sept. 11	Déc. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à 50-75 %
21. Brésil	PNUD	30 nov. 10 (DCN)	6 juin 10	5 720 000	--	--	--	<input checked="" type="checkbox"/> Phase de lancement de la TCN en cours
22. Burkina Faso	PNUD	16 mai 02 (PCN)	5 juin 06	420 000	27 juil. 06	Avril 11	Avril 11	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les composantes achevées
23. Burundi	PNUD	28 juin 10 (DCN)	--	--	--	--	--	----
24. Cambodge	PNUD	8 oct. 02 (PCN)	9 mai 06	420 000	24 juin 06	Déc. 10	Déc. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les composantes achevées
25. Cameroun	PNUE	31 janv. 05 (PCN)	03 févr. 09	420 000	17 févr. 09	Déc. 12	--	<input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé à 50 % <input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à moins de 50 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : non démarré <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : non démarré <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : non démarré
26. Cap-Vert	PNUD	13 nov. 00 (PCN)	30 janv. 07	420 000	Juil. 07	Avril 11	Mai 11	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les composantes de la DCN achevées <input checked="" type="checkbox"/> Demande de fonds d'autoévaluation pour la TCN reçue
27. Chili	PNUD	8 févr. 00 (PCN)	8 sept. 06	420 000	Août 07	Juin 11	Août 11	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les composantes de la DCN achevées <input checked="" type="checkbox"/> Fonds d'autoévaluation pour la TCN alloués <input checked="" type="checkbox"/> Projet de TCN en préparation

Partie	Agent	Date de présentation du dernier rapport à la Conférence des Parties	Date de l'approbation par l'Agent d'exécution (AE) du plus récent projet de CN	Montant total approuvé (dollars)	Date du décaissement initial des fonds par l'AE	Date approximative de l'achèvement du projet de CN	Date approximative de la présentation à la Conférence des Parties	État d'avancement des activités du projet
28. Chine	PNUD	10 déc. 04 (PCN)	18 janv. 07	5 350 000 Incluant les financ. PDF	Déc. 08	Août 11	Juin 12	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à moins de 25 %
29. Colombie	PNUD	7 déc. 10 (DCN)	--	--	--	--	--	<input checked="" type="checkbox"/> DCN présentée
30. Comores	PNUE	5 avril 03 (PCN)	30 mars 07	420 000	14 mai 07	Juin 12	Déc. 12	<input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé à 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : non démarré
31. Costa Rica	PNUD	7 oct. 09 (DCN)	--	--	--	--	--	<input checked="" type="checkbox"/> Fonds d'autoévaluation alloués pour la TCN <input checked="" type="checkbox"/> Projet de TCN en préparation
32. Côte d'Ivoire	PNUE	26 avril 10 (DCN)	--	--	--	--	--	<p>Accord de financement limité signé par la Côte d'Ivoire et le PNUE le 7 janvier 2010</p> <p>Fonds reçus pour l'exercice d'auto-évaluation.</p> <p>Projet de TCN en préparation.</p>
33. Cuba	PNUD	28 sept. 01 (PCN)	15 mars 08	420 000	Mars 08	Juil. 12	2012-2013	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à moins de 25 %
34. Djibouti	PNUE	06 juin 02 (PCN)	08 juin 06	420 000	13 juin 06	Sept. 11	Nov. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé. <input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé. <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé. <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à moins de 25 %
35. Dominique	PNUD	4 déc. 01 (PCN)	16 févr. 06	420 000	4 avril 06	Mai 11	Sept. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les composantes achevées

Partie	Agent	Date de présentation du dernier rapport à la Conférence des Parties	Date de l'approbation par l'Agent d'exécution (AE) du plus récent projet de CN	Montant total approuvé (dollars)	Date du décaissement initial des fonds par l'AE	Date approximative de l'achèvement du projet de CN	Date approximative de la présentation à la Conférence des Parties	État d'avancement des activités du projet
36. Égypte	PNUD	7 juin 10 (DCN)	--	--	--	--	--	<input checked="" type="checkbox"/> Fonds d'autoévaluation alloués pour la TCN <input checked="" type="checkbox"/> Projet de TCN en préparation
37. Équateur	PNUD	15 nov. 00 (PCN)	8 févr. 06	420 000	23 mars 06	Oct. 10	Avril 11	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les composantes achevées
38. Érythrée	PNUD	16 sept. 02 (PCN)	30 janv. 07	420 000	Juin 07	Juin 11	Sept. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à 50-75 %
39. États fédérés de Micronésie	PNUD	4 déc. 97 (PCN)	20 août 06	420 000	Août 06	Juil. 11	Déc. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à moins de 25 %
40. Éthiopie	PNUD	16 oct. 01 (PCN)	--	--	--	--	--	<input checked="" type="checkbox"/> Fonds d'autoévaluation approuvés pour la DCN
41. Ex-République yougoslave de Macédoine	PNUD	15 janv. 09 (DCN)	--	--	--	--	-	<input checked="" type="checkbox"/> Fonds d'autoévaluation alloués pour la TCN <input checked="" type="checkbox"/> Projet de TCN en préparation
42. Fidji	PNUE	18 mai 06 (PCN)	09 avril 09	420 000	24 avril 09	Janv. 12	Mars 12	<input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé à 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à moins de 25 %
43. Gabon*	PNUD	22 déc. 04 (PCN)	31 janv. 07	420 000	Mai 07	Première mouture	Déc. 10 (Tentative)	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à 50-75 % * L'AE n'a pas reçu de réponse à sa demande d'informations à jour transmise à l'OE

Partie	Agent	Date de présentation du dernier rapport à la Conférence des Parties	Date de l'approbation par l'Agent d'exécution (AE) du plus récent projet de CN	Montant total approuvé (dollars)	Date du décaissement initial des fonds par l'AE	Date approximative de l'achèvement du projet de CN	Date approximative de la présentation à la Conférence des Parties	État d'avancement des activités du projet
44. Gambie	PNUE	6 oct. 03 (PCN)	05 sept. 06	420 000	02 janv. 07	Avril 11	Nov. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé Accord de coopération signé par la Gambie et le PNUE le 19 janvier 2011. L'OE doit fournir des informations bancaires aux fins du virement des fonds.
45. Géorgie	PNUD	2 oct. 09 (DCN)	5 mai 05	420 000	24 juin 05	Achévé	DCN présentée	<input checked="" type="checkbox"/> Fonds d'autoévaluation alloués pour la TCN <input checked="" type="checkbox"/> Projet de TCN en préparation
46. Ghana	PNUD (DCN)/ PNUE (TNC)	2 mai 01 (PCN)	10 mai 06	420 000	29 juin 06	Févr. 11	Mai 11	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les composantes de la DCN achevées Accord de coopération concernant la TCN signé par le Ghana et le PNUE le 1 ^{er} février 2011. Fonds reçus pour l'exercice d'autoévaluation Projet de TCN en préparation.
47. Grenade	PNUD	21 nov. 00 (PCN)	8 sept. 06	420 000	Mai 07	Nov. 11	Mars 12	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à 25-50 %
48. Guatemala	PNUD	1 févr. 02 (PCN)	7 nov. 06	420 000	Déc. 06	Juil. 11	Nov. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé à 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à moins de 25 %
49. Guinée	PNUE	28 oct. 02 (PCN)	24 sept. 07	420 000	01 oct. 07	Juin 11		<input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : non démarré <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : non démarré

Partie	Agent	Date de présentation du dernier rapport à la Conférence des Parties	Date de l'approbation par l'Agent d'exécution (AE) du plus récent projet de CN	Montant total approuvé (dollars)	Date du décaissement initial des fonds par l'AE	Date approximative de l'achèvement du projet de CN	Date approximative de la présentation à la Conférence des Parties	État d'avancement des activités du projet
50. Guinée équatoriale*	PNUE	PCN en préparation	02 mars 09	420 000	23 avril 09	Mars 12	---	<input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : non démarré <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : non démarré <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : non démarré * L'AE n'a pas reçu de réponse à sa demande d'informations à jour transmise à l'OE
51. Guinée-Bissau	PNUD	1 déc. 05 (PCN)	1 nov. 06	470 000 Incluant l'EBT	Avril 07	Mars 11	Avril 11	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé
52. Guyane	PNUD	16 mai 02 (PCN)	5 avril 07	470 000 Incluant l'EBT	Août 07	Juin 11	Déc. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : non démarré
53. Haïti	PNUE	3 janv. 02 (PCN)	29 sept. 05	420 000	06 oct. 05	Juin 11	Juil. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à moins de 25 %
54. Honduras	PNUD	15 nov. 00 (PCN)	2 déc. 05	420 000	Mars 07	Non communiqué	Non communiqué	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les composantes achevées
55. Îles Cook	PNUD	30 oct. 99 (PCN)	22 déc. 05	420 000	21 avril 06	Juin 11	Juin 11	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à plus de 75 %

Partie	Agent	Date de présentation du dernier rapport à la Conférence des Parties	Date de l'approbation par l'Agent d'exécution (AE) du plus récent projet de CN	Montant total approuvé (dollars)	Date du décaissement initial des fonds par l'AE	Date approximative de l'achèvement du projet de CN	Date approximative de la présentation à la Conférence des Parties	État d'avancement des activités du projet
56. Îles Marshall	PNUD	24 nov. 00 (PCN)	30 janv. 07	420 000	7 août 07	Déc. 11	Mai 12	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à moins de 25 %
57. Îles Salomon	PNUD	29 sept. 04 (PCN)	30 janv. 07	420 000	16 août 07	Avril 11	Avril 11	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé
58. Inde	PNUD	22 juin 04 (PCN)	Approuvé par le Conseil du FEM	3 849 000 Incluant le PDF-B	Juil. 07	Mai 11	Juin 11	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé à plus de 75 % (90%) <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à plus de 75 %
59. Indonésie	PNUD	27 oct. 99 (PCN)	16 janv. 07	420 000	Juil. 07	--	Janv. 11	--
60. Iraq	PNUD	Projet de PCN en préparation	--	--	--	--	--	<input checked="" type="checkbox"/> N'a pas demandé de fonds pour l'autoévaluation <input checked="" type="checkbox"/> Projet de PCN en préparation
61. Jamahiriya arabe libyenne *	PNUE	PCN en préparation	31 janv. 02	275 000	20 févr. 02	Déc. 08	--	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à plus de 50 % * Projet approuvé avant le début du programme cadre * L'AE n'a pas reçu de réponse à sa demande d'informations à jour transmise à l'OE
62. Jamaïque	PNUD	21 nov. 00 (PCN)	21 avril 06	420 000	7 juil. 06	Déc. 10	Déc. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les composantes achevées
63. Jordanie	PNUD	08 déc. 09 (DCN)	--	--	--	--	--	<input checked="" type="checkbox"/> Fonds d'autoévaluation alloués pour la TCN <input checked="" type="checkbox"/> Projet en préparation.
64. Kazakhstan	PNUD	4 juin 09 (DCN)	22 juin 10	500 000	7 déc. 10	--	--	<input checked="" type="checkbox"/> TCN en cours

Partie	Agent	Date de présentation du dernier rapport à la Conférence des Parties	Date de l'approbation par l'Agent d'exécution (AE) du plus récent projet de CN	Montant total approuvé (dollars)	Date du décaissement initial des fonds par l'AE	Date approximative de l'achèvement du projet de CN	Date approximative de la présentation à la Conférence des Parties	État d'avancement des activités du projet
65. Kenya	PNUE	22 oct. 02 (PCN)	26 oct. 05	420 000	18 nov. 05	Oct. 11	Nov. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé à 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à moins de 25 %
66. Kirghizistan	PNUE	1 déc. 08 (DCN)	--	--	--	--	--	<input checked="" type="checkbox"/> Projet de TCN en préparation; pas de demande de fonds pour l'autoévaluation
67. Kiribati	PNUD (PCN)	30 oct. 99 (PCN)	31 janv. 07	420 000	Mai 07	Août/sept. 11	Nov./déc. 2010	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à 25-50 %
68. Koweït	PNUE	PCN à préparer	--	--	--	--	--	Projet de PCN examiné par l'AE Conclusion de l'accord de coopération interne avec le représentant du Bureau régional pour l'Asie de l'Ouest (ROWA) du PNUE, à Bahreïn.
69. Lesotho	PNUE	17 avril 00 (PCN)	04 sept. 06	420 000	25 oct. 06	Déc. 10	--	<input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à plus de 75 %
70. Liban	PNUD	Mars 11 (DCN)	--	--	--	--	--	<input checked="" type="checkbox"/> Fonds d'autoévaluation alloués pour la TCN <input checked="" type="checkbox"/> Projet de TCN en préparation
71. Libéria	PNUE	PCN en préparation	31 août 05	420 000	31 août 05	Oct. 11	Nov./déc. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à 50-75 %
72. Madagascar	PNUE	7 déc. 10	--	--	--	--	--	Accord de coopération signé par Madagascar et le PNUE le 31 janvier 2011. Fonds reçus pour l'autoévaluation Projet de TCN en préparation.

Partie	Agent	Date de présentation du dernier rapport à la Conférence des Parties	Date de l'approbation par l'Agent d'exécution (AE) du plus récent projet de CN	Montant total approuvé (dollars)	Date du décaissement initial des fonds par l'AE	Date approximative de l'achèvement du projet de CN	Date approximative de la présentation à la Conférence des Parties	État d'avancement des activités du projet
73. Malaisie	PNUD	22 août 00 (PCN)	21 déc. 05	420,000	Janv. 07	Juil. 10	Date effective à communiquer par le ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les composantes achevées
74. Malawi	PNUD	2 déc. 03 (PCN)	8 févr. 06	420 000	Déc. 06	Mars 11	Non communiqué	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les composantes achevées
75. Maldives	PNUE	5 nov. 01 (PCN)	--	--	--	--	--	Accord de financement limité signé par les Maldives et le PNUE le 9 juillet 2010 Fonds reçus pour l'autoévaluation Préparation du projet de DCN en cours
76. Mali*	PNUD	13 nov. 00 (PCN)	8 sept. 06	420 000	11 sept. 06	Avril 11	Déc. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à plus de 75 % * L'AE n'a pas reçu de réponse de l'OE. La date indiquée est tirée du plus récent état d'avancement
77. Malte	PNUD	27 juil. 10 (DCN)	--	--	--	--	--	----
78. Maroc	PNUD	3 nov. 10 (DCN)	--	--	--	--	--	<input checked="" type="checkbox"/> Demande pour l'autoévaluation concernant la TCN en cours d'examen
79. Maurice	PNUE	28 mai 99 (PCN)	22 févr. 07	420 000	30 avril 07	Juin 10	Juin 11	<input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé Accord de coopération entre Maurice et le PNUE concernant la TCN transmis au pays pour signature
80. Mauritanie	PNUE	6 déc. 08 (DCN)	3 mars 11	500 000	--	--	--	Document du projet de TCN approuvé par l'AE et l'OE La mise en œuvre des activités du projet n'a pas encore débuté

Partie	Agent	Date de présentation du dernier rapport à la Conférence des Parties	Date de l'approbation par l'Agent d'exécution (AE) du plus récent projet de CN	Montant total approuvé (dollars)	Date du décaissement initial des fonds par l'AE	Date approximative de l'achèvement du projet de CN	Date approximative de la présentation à la Conférence des Parties	État d'avancement des activités du projet
81. Mexique	PNUD	14 déc. 09 (FNC)	--	--	--	--	--	<input checked="" type="checkbox"/> Projet de cinquième CN soumis à l'AE aux fins d'examen et de présentation au FEM
82. Moldova	PNUE	27 janv. 11	6 oct. 10	500 000	13 oct. 2010	Sept. 13	Nov. 13	<input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : non démarré <input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : non démarré <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : non démarré
83. Mongolie	PNUE	10 déc. 10	--	--	--	--	--	Accord de coopération entre la Mongolie et le PNUE concernant la TCN transmis au pays pour signature
84. Monténégro	PNUD	12 oct. 10 (PCN)	--	--	--	--	--	Projet de DCN en cours d'examen
85. Mozambique	PNUE	6 juin 06 (PCN)	11 oct. 06	420 000	25 oct. 06	Juin 11	Sept. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à moins de 25 %
86. Myanmar	PNUE	PCN en préparation	26 déc. 06	420 000	12 mars 07	Janv. 11	Juin 11	<input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé Accord de coopération entre le Myanmar et le PNUE concernant la TCN transmis au pays pour signature
87. Namibie	PNUD	7 oct. 02 (PCN)	14 déc. 05	420 000	24 janv. 06	Mai 11	Déc. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les composantes de la DCN achevées <input checked="" type="checkbox"/> Demande pour l'autoévaluation concernant la DCN reçue
88. Nauru	PNUD	30 oct. 99 (PCN)	25 mai 07	420 000	Juil. 07	Sept. 11	Nov. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à 25-50 %

Partie	Agent	Date de présentation du dernier rapport à la Conférence des Parties	Date de l'approbation par l'Agent d'exécution (AE) du plus récent projet de CN	Montant total approuvé (dollars)	Date du décaissement initial des fonds par l'AE	Date approximative de l'achèvement du projet de CN	Date approximative de la présentation à la Conférence des Parties	État d'avancement des activités du projet
89. Népal	PNUE	1 sept. 04 (PCN)	8 juil. 09	420 000	14 juil. 09	Oct. 12	Déc. 12	<input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé à 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : non démarré
90. Nicaragua	PNUD	25 juil. 01 (PCN)	4 févr. 05	420 000	7 mars 05	Févr. 11	Avril 11	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les composantes achevées
91. Niger	PNUD	9 déc. 09 (DCN)	--	--	--	--	--	<input checked="" type="checkbox"/> Fonds d'autoévaluation alloués pour la TCN <input checked="" type="checkbox"/> Projet de TCN en préparation
92. Nigéria*	PNUD	17 nov. 03 (PCN)	30 mars 06	420 000 Incluant l'EBT	1 août 06	Mars 11	À communiquer	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : non démarré <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : non démarré <input checked="" type="checkbox"/> Mitigation: non démarré <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : non démarré <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : non démarré * L'AE n'a pas reçu de réponse de l'OE. Les données fournies sont tirées du plus récent état d'avancement.
93. Niue	PNUE	2 oct. 01 (PCN)	11 nov. 04	420 000	20 déc. 04	Mars 11	Déc. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à plus de 75 % Accord de coopération entre Nioué et le PNUE concernant la TCN transmis au pays pour signature
94. Oman	PNUD	PCN en préparation	15 mai 07	300 000	7 juil. 07	Déc. 11	Déc. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : non démarré <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : non démarré <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : non démarré <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : non démarré <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : non démarré

Partie	Agent	Date de présentation du dernier rapport à la Conférence des Parties	Date de l'approbation par l'Agent d'exécution (AE) du plus récent projet de CN	Montant total approuvé (dollars)	Date du décaissement initial des fonds par l'AE	Date approximative de l'achèvement du projet de CN	Date approximative de la présentation à la Conférence des Parties	État d'avancement des activités du projet
95. Ouganda	PNUE	26 oct. 02 (PCN)	28 août 08	420 000	10 sept. 08	Août 12	--	<input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé à 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : non démarré <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : non démarré <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : non démarré <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : non démarré
96. Ouzbékistan	PNUE	3 déc. 08 (DCN)	--	--	--	--	--	Accord de coopération concernant la TCN signé par l'Ouzbékistan et le PNUE le 11 février 2011. L'OE doit fournir des informations bancaires aux fins du virement des fonds.
97. Pakistan*	PNUE	15 nov. 03 (PCN)	Projet en préparation	--	--	--	--	* L'AE n'a pas reçu de réponse à sa demande d'informations à jour transmise à l'OE.
98. Palaos	PNUE	18 juin 03 (PCN)	9 déc. 05	420 000	13 déc. 05	Sept. 11	Déc. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les composantes achevées Accord de coopération entre les Palaos et le PNUE concernant la TCN transmis au pays pour signature
99. Panama	PNUD	20 juil. 01 (PCN)	7 juin 06	420 000	Sept. 06	Juil. 11	Août 11	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les composantes achevées
100. Papouasie-Nouvelle-Guinée	PNUD	27 févr. 02 (PCN)	17 juil. 06	420 000	Févr. 07	Juin 11	Déc. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à 50-75 %
101. Paraguay	PNUD	10 avril 02 (PCN)	8 déc. 05	420 000	10 mars 06	Avril 11	Avril 11	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les composantes achevées
102. Pérou	PNUD	28 sept. 10 (DCN)	--	--	--	--	--	<input checked="" type="checkbox"/> Fonds d'autoévaluation alloués pour la TCN <input checked="" type="checkbox"/> Projet de TCN en préparation
103. Philippines	PNUD	19 mai 00 (PCN)	18 avril 06	420 000	2 août 06	Juin 11	2011 (une fois approuvé)	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les composantes achevées
104. République arabe syrienne	PNUD	29 déc. 10 (PCN)	--	--	--	--	--	<input checked="" type="checkbox"/> Demande pour l'autoévaluation concernant la DCN en cours d'examen

Partie	Agent	Date de présentation du dernier rapport à la Conférence des Parties	Date de l'approbation par l'Agent d'exécution (AE) du plus récent projet de CN	Montant total approuvé (dollars)	Date du décaissement initial des fonds par l'AE	Date approximative de l'achèvement du projet de CN	Date approximative de la présentation à la Conférence des Parties	État d'avancement des activités du projet
105. République bolivarienne du Venezuela	PNUD	13 oct. 05 (PCN)	Proposition de projet en préparation	--	--	--	--	<input checked="" type="checkbox"/> Projet de DCN soumis à l'AE en mars 2011
106. République Centrafricaine	PNUE	10 juin 03 (PCN)	30 août 06	420 000	13 nov. 06	Déc. 12	Mars 13	<input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé à 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : non démarré <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : non démarré <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : non démarré
107. République de Moldova	PNUE	27 janv. 10 (DCN)	6 oct. 10	500 000	12 oct. 10	Août 13	Sept. 13	<input checked="" type="checkbox"/> Atelier de lancement de la TCN en préparation
108. République démocratique du Congo	PNUE	28 nov. 09 (DCN)	--	--	--	--	--	Accord de coopération entre la République démocratique du Congo et le PNUE concernant la TCN transmis au pays pour signature. Bilan réalisé et rapport présenté à l'AE
109. République démocratique populaire lao	PNUD	2 nov. 00 (PCN)	17 mai 07	420 000	17 mai 07	Mars 12	Sept. 12	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : non démarré <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : non démarré
110. République dominicaine	PNUD	17 déc. 09 (DCN)	--	--	--	--	--	<input checked="" type="checkbox"/> Lettre d'approbation pour la TCN reçue
111. République du Congo	PNUD	27 nov. 09 (DCN)	--	--	--	--	--	--
112. République islamique d'Iran	PNUD	31 mars 03 (PCN)	22 déc. 05	420 000	23 janv. 06	Déc. 10	Juin 11	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les composantes de la DCN achevées <input checked="" type="checkbox"/> Fonds d'autoévaluation alloués pour la TCN <input checked="" type="checkbox"/> Projet de TCN en préparation

Partie	Agent	Date de présentation du dernier rapport à la Conférence des Parties	Date de l'approbation par l'Agent d'exécution (AE) du plus récent projet de CN	Montant total approuvé (dollars)	Date du décaissement initial des fonds par l'AE	Date approximative de l'achèvement du projet de CN	Date approximative de la présentation à la Conférence des Parties	État d'avancement des activités du projet
113. République populaire démocratique de Corée*	PNUE	7 mai 04 (PCN)	25 avril 05	420 000	04 mai 05	Juin 12	--	<input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé à 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à plus de 50 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à plus de 50 %. <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à plus de 50 % <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à moins de 25 %
114. République unie de Tanzanie	PNUE	4 juil. 03 (PCN)	21 juil. 06	420 000	15 août 06	Mars 11	Juin 11	<input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à plus de 75 % Accord de coopération entre la Tanzanie et le PNUE concernant la TCN transmis au pays pour signature
115. Rwanda	PNUE	6 sept. 05 (PCN)	22 sept. 06	420 000	16 oct. 06	Nov. 10	Févr. 10	<input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé Accord de coopération entre le Rwanda et le PNUE concernant la TCN transmis au pays pour signature
116. Sainte- Lucie	PNUD	30 nov. 01 (PCN)	9 juin 06	420 000	14 juin 06	Juin 11	Juil. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à 25-50 %
117. Saint-Kitts-et-Nevis	PNUD	30 nov. 01 (PCN)	25 oct. 06	420 000	Mai 07	Juin 12	Déc. 12	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : non démarré <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : non démarré <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : non démarré

Partie	Agent	Date de présentation du dernier rapport à la Conférence des Parties	Date de l'approbation par l'Agent d'exécution (AE) du plus récent projet de CN	Montant total approuvé (dollars)	Date du décaissement initial des fonds par l'AE	Date approximative de l'achèvement du projet de CN	Date approximative de la présentation à la Conférence des Parties	État d'avancement des activités du projet
118. Saint-Vincent-et-les-Grenadines	PNUD	21 nov. 00 (PCN)	7 juin 06	420 000	27 juin 06	Oct. 11	Déc. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : non démarré <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : non démarré <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : non démarré
119. Salvador	PNUD	10 avril 00 (PCN)	30 mai 07	420 000	Sept. 07	Août 11	Oct. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : non démarré <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à 50-75 %
120. Samoa	PNUD	14 juin 10 (DCN)	--	--	--	--	--	----
121. Sao Tomé-et-Principe	PNUD	19 mai 05 (PCN)	24 sept. 07	420 000	Déc. 07	Avril/mai 11	Juin 11	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à 25-50 %
122. Sénégal	PNUE	16 sept. 10 (DCN)	--	--	--	--	--	Accord de financement limité signé par le Sénégal et le PNUE le 9 juillet 2010. Fonds reçus pour l'autoévaluation. Projet de TCN en préparation.
123. Serbie	PNUD	29 nov. 10 (PCN)	--	--	--	--	--	--
124. Seychelles*	PNUD	15 nov. 00 (PCN)	9 juin 06	420 000	16 juin 06	Nov. 10	Déc. 10	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à plus de 75 % * L'AE n'a pas reçu de réponse de l'OE. Les données fournies sont tirées du plus récent état d'avancement.

Partie	Agent	Date de présentation du dernier rapport à la Conférence des Parties	Date de l'approbation par l'Agent d'exécution (AE) du plus récent projet de CN	Montant total approuvé (dollars)	Date du décaissement initial des fonds par l'AE	Date approximative de l'achèvement du projet de CN	Date approximative de la présentation à la Conférence des Parties	État d'avancement des activités du projet
125. Sierra Leone	PNUD	8 janv. 07 (PCN)	21 avril 08	420 000	Oct. 08	Déc. 12	Non communiqué	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à 25-50 %
126. Soudan	PNUD	7 juin 03 (PCN)	10 mai 07	420 000	16 sept. 07	Juin 11	Oct. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à 50-75 %
127. Sri Lanka	PNUD	6 nov. 00 (PCN)	30 mai 07	420 000	Juil. 07	Oct. 10	Mai 11	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les composantes achevées
128. Suriname	PNUD	26- Mars 06 (PCN)	27 janv. 09	420 000	Janv. 09	Juil. 12	Déc. 12	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : non démarré <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : non démarré
129. Swaziland	PNUD	21 mai 02 (PCN)	29 mars 07	470 000 Incluant l'EBT	Mai 07	Avril 11	Juin 11	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : <achevé à 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé
130. Tadjikistan	PNUD	31 déc. 08 (DCN)	23 mars 11	500 000	--	--	--	<input checked="" type="checkbox"/> Projet de TCN approuvé
131. Tchad	PNUD	29 oct. 01 (PCN)	30 janv. 07	420 000	Juin 07	Août 11	Juin 12	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé à plus de 75 % <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à plus de 75 %
132. Thaïlande	PNUD	13 nov. 00 (PCN)	31 mai 06	420 000	Déc. 06	Janv. 11	Févr. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les composantes achevées

Partie	Agent	Date de présentation du dernier rapport à la Conférence des Parties	Date de l'approbation par l'Agent d'exécution (AE) du plus récent projet de CN	Montant total approuvé (dollars)	Date du décaissement initial des fonds par l'AE	Date approximative de l'achèvement du projet de CN	Date approximative de la présentation à la Conférence des Parties	État d'avancement des activités du projet
133. Timor-Leste	PNUD	PCN en préparation	14 août 09	420 000	1 sept. 09	Sept. 13	Déc. 13	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à moins de 25 %
134. Togo	PNUD	20 déc. 01 (PCN)	8 sept. 06	420 000	Avril 07	Janv. 11	Juin ou déc. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les composantes de la DCN achevées <input checked="" type="checkbox"/> Fonds d'autoévaluation alloués pour la TCN <input checked="" type="checkbox"/> Projet en préparation
135. Tonga	PNUD	21 juil. 05 (PCN)	17 janv. 07	405 000 N'a pas demandé de fonds d'autoévaluation	Janv. 07	achevé	Mars 11	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les composantes de la DCN achevées <input checked="" type="checkbox"/> Fonds d'autoévaluation alloués pour la TCN <input checked="" type="checkbox"/> Ébauche du projet de TCN préparée
136. Trinité-et-Tobago	PNUD	30 nov. 01 (PCN)	6 juin 06	420 000	Mai 07	Mars 11	Sept. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les composantes achevées
137. Tunisie	PNUD	27 oct. 01 (PCN)	8 juin 05	405 000 N'a pas demandé de fonds d'autoévaluation	25 août 05	Oct. 09	Présentation en cours	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les composantes de la DCN achevées <input checked="" type="checkbox"/> Demande de fonds pour l'autoévaluation reçue
138. Turkménistan	PNUE	29 nov. 10 (DCN)	--	--	--	--	--	Accord de coopération signé par le Turkménistan et le PNUE 19 janvier 2011. L'OE doit fournir des informations bancaires aux fins du virement des fonds.
139. Tuvalu	PNUD	30 oct. 99 (PCN)	17 janv. 07	420 000	Mai 07	Déc. 11	Juin 12	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé à 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à 25-50 %

Partie	Agent	Date de présentation du dernier rapport à la Conférence des Parties	Date de l'approbation par l'Agent d'exécution (AE) du plus récent projet de CN	Montant total approuvé (dollars)	Date du décaissement initial des fonds par l'AE	Date approximative de l'achèvement du projet de CN	Date approximative de la présentation à la Conférence des Parties	État d'avancement des activités du projet
140. Uruguay	PNUD	18 nov. 10 (TNC)	--	--	--	--	--	<input checked="" type="checkbox"/> N'a pas demandé de fonds pour l'autoévaluation for FNC <input checked="" type="checkbox"/> Projet de QCN soumis à l'AE
141. Vanuatu	PNUD	30 oct. 99 (PCN)	22 déc. 05	420 000	24 juil. 06	Nov. 11	Déc. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé à 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé à moins de 25 % <input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé à 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à 25-50 %
142. Viet Nam	PNUE	7 déc. 10 (DCN)	--	--	--	--	--	Accord de coopération entre le Vietnam et le PNUE concernant la TCN transmis au pays pour signature
143. Yémen	PNUD	29 oct. 01 (PCN)	8 nov. 06	470 000 Incluant l'EBT	Sept. 07	Avril 11	Avril 11	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les composantes achevées
144. Zambie*	PNUD	18 août 04 (PCN)	2 févr. 07	470 000 Incluant l'EBT	17 août 07	Nov. 10	Déc. 10	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les composantes achevées * L'AE n'a pas reçu de réponse de l'OE. Les données fournies sont tirées du plus récent état d'avancement
145. Zimbabwe	PNUE	25 mai 98 (PCN)	24 avril 06	420 000	13 juin 06	Juin 11	Juil. 11	<input checked="" type="checkbox"/> Situation du pays : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Inventaires des GES : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse V&A : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Analyse des mesures d'att. : achevé <input checked="" type="checkbox"/> Autres informations : achevé à 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés et lacunes : achevé à 25-50 %

ANNEXE 4 : Point de la situation du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial

1. Le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA) a été créé en novembre 2002 pour répondre aux besoins des PMA qui, du fait de leur situation économique et de leurs caractéristiques géophysiques, sont particulièrement vulnérables aux incidences du réchauffement planétaire et du changement climatique. Le Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial) a été créé en novembre 2004 pour financer des activités, programmes et mesures ayant trait au changement climatique qui s'ajoutent à celles financées par les ressources du FEM et par les bailleurs d'aide bilatérale et multilatérale. Le FEM s'occupe de la gestion de ces deux fonds, tandis que la Banque mondiale agit à titre d'Administrateur de ces instruments.

1. Fonds pour les PMA

a. État des engagements et contributions

2. Au 30 juin 2011, 24 participants avaient annoncé des contributions d'un montant total de 416 millions de dollars : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni. Le tableau A4.1 décrit en détail les contributions annoncées, les engagements²⁰, et les sommes versées au Fonds pour les PMA depuis sa création.

3. Au cours de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 31 juin 2011, l'Administrateur a reçu des promesses de don et des contributions équivalant respectivement à 128 et à 96 millions de dollars.

b. Résumé des allocations, engagements et décaissements

4. Au 30 juin 2011, le montant cumulé des financements autorisés par le Conseil et la directrice générale s'établissait à 172 millions de dollars répartis comme suit : 152 millions pour les projets et les activités de préparation de projets ; 15 millions pour les frais ; 5 millions pour les dépenses administratives et les activités institutionnelles du Fonds. Le tableau A4.2 décrit en détails ces dépenses.

5. Les financements autorisés par le Conseil et la DG sont engagés par l'Administrateur et décaissés conformément aux procédures établies pour l'ensemble des transactions financières dont sont convenus l'Administrateur et les Entités d'exécution. L'Administrateur a engagé un montant total de 127 millions de dollars répartis comme suit : 112 millions pour les projets et les activités de préparation de projets ; 11 millions pour les frais ; 4 millions pour les activités institutionnelles et les dépenses administratives.

6. Les fonds sont transférés aux Entités d'exécution en fonction des besoins de décaissement projetés. À partir des engagements cumulés de 127 millions de dollars, l'Administrateur avait transféré aux Entités d'exécution, à leur demande, une somme de 63 millions de dollars au 30 juin 2011. Les sommes qui restent à décaisser atteignent donc 64 millions de dollars. Le tableau A4.2 fournit des détails sur les allocations, les engagements et les décaissements.

c. Tableau des fonds disponibles

7. Les actifs actuellement détenus en fiducie en attendant leur transfert aux Entités d'exécution totalisent 228 millions de dollars et se composent d'espèces, de placements et de billets à ordre. De ce total, 112 millions sont tenus à disposition pour couvrir les financements autorisés par le Conseil et la DG. En conséquence, les fonds nets disponibles pour les financements autorisés par le Conseil et la DG totalisent 116 millions de dollars. Le tableau A4.3 fournit des détails sur les fonds disponibles aux fins des financements autorisés par le Conseil et la DG au 30 juin 2011.

d. Revenus de placements

8. Les contributions des donateurs au Fonds pour les PMA sont regroupés à d'autres actifs fiduciaires conservés par la Banque mondiale à des fins de placements. Les actifs ainsi fusionnés sont gérés conformément à la stratégie de placements de la Banque mondiale établie pour l'ensemble des fonds fiduciaires qu'elle administre. Les revenus des placements du Fonds pour les PMA s'établissaient à 1 204 987 dollars pour l'exercice 2011.

²⁰ Sommes pour lesquelles les participants contributeurs ont signé des accords d'administration du fonds fiduciaire.

2. Fonds spécial

a. État des engagements et contributions

9. Au 30 juin 2011, 14 participants avaient annoncé des contributions d'un montant total de 218 millions de dollars : l'Allemagne, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, l'Irlande, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni. Le tableau A4.4 décrit en détail les contributions annoncées, les engagements et les sommes versées au Fonds spécial depuis sa création ; le tableau A4.5 présente les mêmes informations ventilées par programme.

10. Au cours de l'exercice 2011, l'Administrateur a reçu des promesses de don et des contributions équivalant respectivement à 50 et à 33 millions de dollars.

b. Résumé des allocations, engagements et décaissements

11. Au 30 juin 2011, le montant cumulé des financements autorisés par le Conseil et la directrice générale s'établissait à 139 millions de dollars répartis comme suit : 124 millions pour les projets et les activités de préparation de projets ; 11 millions pour les frais ; 4 millions pour les dépenses administratives et les activités institutionnelles du Fonds. Le tableau A4.6 décrit en détails ces dépenses.

12. Les financements autorisés par le Conseil et la DG sont engagés par l'Administrateur et décaissés conformément aux procédures établies pour l'ensemble des transactions financières dont sont convenus l'Administrateur et les Entités d'exécution. Sur un total de financements autorisés de 139 millions de dollars, l'Administrateur a engagé un montant total de 95 millions de dollars répartis comme suit : 83 millions pour les projets et les activités de préparation de projets ; 8 millions pour les frais ; 3 millions pour les activités institutionnelles et les dépenses administratives.

13. Les fonds sont transférés par l'Administrateur aux Entités d'exécution en fonction des besoins de décaissement projetés. Au 30 juin 2011, sur un total d'engagements cumulés de 95 millions de dollars, l'Administrateur avait transféré aux Entités d'exécution, à leur demande, une somme de 67 millions de dollars. Les sommes qui restent à décaisser atteignent donc 28 millions de dollars. Le tableau A4.6 fournit des détails sur les allocations, les engagements et les décaissements.

c. Tableau des fonds disponibles

14. Les actifs actuellement détenus en fiducie en attendant leur transfert aux Entités d'exécution totalisent 89 millions de dollars (répartis entre le programme d'adaptation et le programme de transfert de technologie) et se composent d'espèces et de placements. De ce total, 72 millions sont tenus à disposition pour couvrir les financements autorisés par le Conseil et la DG. En conséquence, les fonds nets disponibles pour les financements autorisés par le Conseil et la DG totalisent 17 millions de dollars. Le tableau A4.7 fournit des détails sur les fonds disponibles aux fins des financements autorisés par le Conseil et la DG, ventilés par programme, au 30 juin 2011.

d. Revenus de placements

15. Le Fonds spécial est géré de la même manière que le Fonds pour les PMA. Les revenus des placements de ce Fonds s'établissaient à 649 769 dollars pour l'exercice 2011.

Tableau A4.1

Engagements et contributions au titre du Fonds pour les pays les moins avancés, au 30 juin 2011

Participant contribuant	Total de l'encours des engagements et des contributions versées				Encours des engagements		Accords de contribution conclus				
	1	2	3 = 5+7	4 = 6+9+11	5	6	Contributions versées		Contributions non versées		
							7 = 8+10	8	9	10	11
Monnaie	Montant	Contre-valeur en USD b/	Montant	Contre-valeur en USD b/	Total des contributions	Montant versé en monnaie nat.	Contre-valeur en USD a/	Montant dû en monnaie nationale	Contre-valeur en USD		
Allemagne	EUR	115 000 000	164 308 332	50 000 000	72 377 754	65 000 000	30 000 000	41 266 150	35 000 000 c/	50 664 428	
Australie	AUD	31 500 000	30 336 581	15 000 000	16 068 731	16 500 000	16 500 000	14 267 850	0	0	
Autriche	EUR	400 000	580 400	0	0	400 000	400 000	580 400	0	0	
Belgique	EUR	10 440 000	13 926 000	0	0	10 440 000	10 440 000	13 926 000	0	0	
Canada	CAD	30 000 000	27 358 972	0	0	30 000 000	30 000 000	27 358 972	0	0	
Danemark	DKK	170 400 000	30 230 398	0	0	170 400 000	170 400 000	30 230 398	0	0	
Espagne	EUR	1 354 185	1 773 184	0	0	1 354 185	1 354 185	1 773 184	0	0	
États-Unis	USD	30 000 000	30 000 000	0 e/	0	30 000 000	30 000 000	30 000 000	0	0	
Finlande	EUR	10 100 000	13 846 518	0	0	10 100 000	10 100 000	13 846 518	0	0	
France	EUR	10 850 000	14 617 380	0	0	10 850 000	10 850 000	14 617 380	0	0	
Hongrie	EUR	1 000 000	1 344 300	0	0	1 000 000	1 000 000	1 344 300	0	0	
Irlande	d/ EUR	1 384 869	1 749 794	0	0	1 384 869	1 384 869	1 749 794	0	0	
	USD	8 000 000	8 000 000	0	0	8 000 000	8 000 000	8 000 000	0	0	
Italie	USD	1 000 000	1 000 000	0	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0	0	
Japon	USD	250 000	250 000	0	0	250 000	250 000	250 000	0	0	
Luxembourg	d/ EUR	1 000 000	1 582 900	0	0	1 000 000	1 000 000	1 582 900	0	0	
	USD	4 120 000	4 120 000	0	0	4 120 000	4 120 000	4 120 000	0	0	
Nlle-Zélande	NZD	8 100 000	5 808 840	0	0	8 100 000	8 100 000	5 808 840	0	0	
Norvège	d/ USD	2 000 000	2 001 658	0	0	2 000 000	2 000 000	2 001 658	0	0	
	NOK	63 000 000	10 640 240	0	0	63 000 000	63 000 000	10 640 240	0	0	
Pays-Bas	d/ USD	2 100 000	2 100 000	0	0	2 100 000	2 100 000	2 100 000	0	0	
	EUR	10 200 000	14 242 602	0	0	10 200 000	10 200 000	14 242 602	0	0	
Portugal	EUR	50 000	64 065	0	0	50 000	50 000	64 065	0	0	
Rép. tchèque	EUR	18 000	25 454	0	0	18 000	18 000	25 454	0	0	
Roumanie	f/ EUR	150 000	217 133	150 000	217 133	0	0	0	0	0	
Royaume-Uni	GBP	12 000 000	18 700 800	0	0	12 000 000	12 000 000	18 700 800	0	0	
Suède	SEK	87 000 000	12 120 429	0	0	87 000 000	87 000 000	12 120 429	0	0	
Suisse	CHF	5 800 000	5 263 145	0	0	5 800 000	5 800 000	5 263 145	0	0	
			<u>416 209 125</u>		<u>88 663 619</u>			<u>276 881 079</u>		<u>50 664 428</u>	

a/ Correspond à (1) la valeur réelle, en dollars, des contributions versées au comptant, et à (2) la valeur au 30 juin 2011, avant conversion.

b/ Valeur au taux de change en vigueur le 30 juin 2011

c/ Exigible par annuité en 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015.

d/ Contributions versées en plusieurs monnaies.

e/ Les États-Unis ont fait savoir qu'une contribution de 30 millions de dollars a été prévue pour l'exercice 11, sous réserve de l'approbation du Congrès.

f/ Premier engagement de ce pays en faveur du Fonds pour les PMA.

Tableau A4.2

Résumé des allocations, engagements et décaissements au titre du Fonds pour les pays les moins avancés, au 30 juin 2011 (en dollars)

Entité	Montants nets cumulatifs			
	Allocations approuvées	Engagements	Décaissements	Montant dû
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) - (3)
Projets				
BAfD	3 525 335	3 525 335	525 335	3 000 000
FAO	2 181 818	2 181 818	2 181 818	0
BIRD	28 974 586	4 980 300	4 980 300	0
FIDA	11 464 800	6 464 800	2 964 800	3 500 000
PNUD	89 726 987	83 124 993	32 020 664	51 104 329
PNUE	16 229 555	11 364 555	6 974 555	4 390 000
<i>Sous-total</i>	152 103 081	111 641 801	49 647 472	61 994 329
Frais				
BAfD	352 534	352 534		352 534
FAO	218 182	218 182	218 182	0
BIRD	2 590 163	487 030	487 030	0
FIDA	1 146 480	646 480	296 480	350 000
PNUD	9 115 611	8 361 922	8 361 922	0
PNUE	1 656 201	1 169 701	996 201	173 500
<i>Sous-total</i>	15 079 171	11 235 849	10 359 815	876 034
Budget de fonctionnement et atelier ^{a/}				
Secrétariat ^{b/}	3 983 855	3 262 102	2 601 571	660 531
Évaluation	45 500	45 500	27 000	18 500
STAP	78 600	78 600	0	78 600
Administrateur	1 131 400	1 131 400	936 400	195 000
<i>Sous-total</i>	5 239 355	4 517 602	3 564 971	952 631
Total du Fonds pour les PM	172 421 607	127 395 252	63 572 258	63 822 994

a/ Y compris allocations pour frais administratifs de gestion du Fonds et activités internes

b/ Y compris le remboursement des 700 000 dollars prêtés au Secrétariat du Fonds pour l'adaptation

Tableau A4.3

**Financements disponibles au titre du Fonds pour les pays les moins avancés, au 30 juin 2011
(contre-valeur en dollars)**

		(Contre-valeur en USD)
<u>1. Fonds détenus en fiducie</u>		227 586 571 <i>a/</i>
Liquidités et placements	227 586 571	
Billets à ordre	0	
<u>2. Fonds soumis à restrictions</u>		0
Réserve destinée à couvrir les fluctuations des taux de change	0	
3. Fonds détenus en fiducie non soumis à restrictions (3 = 1 - 2)		227 586 571
<u>4. Montants approuvés et non encore décaissés</u>		111 900 667
Montants engagés par l'Administrateur	63 822 994	
Montants en attente de l'approbation du Conseil/de la DG et/ou de l'agrément de la DG	48 077 673	
Approbations mensuelles aux fins du traitement	0	
5. Fonds disponibles pour des financements approuvés par le Conseil/la DG et/ou agréés par la DG (5 = 3 - 4)		115 685 904

a/ Les billets à ordre non réalisés et les montants avant conversion sont évalués au taux de change en vigueur le 30 juin 2011

Tableau A4.4

Engagements et contributions au titre du Fonds spécial pour les changements climatiques, au 30 juin 2011

		<u>Total de l'encours des engagements et des contributions versées</u>		<u>Encours des engagements</u>		<u>Accords de contribution conclus</u>					
						<u>Contributions versées</u>		<u>Contributions non versées</u>			
1	1	2	3 = 5+7	4 = 6+9+ 11	5	6	7 = 8 + 10	8	9	10	11
<u>Participant contribuant</u>	<u>Monnaie</u>	<u>Montant</u>	<u>Contre-valeur en USD b/</u>		<u>Montant</u>	<u>Contre-valeur en USD b/</u>	<u>Total des contributions</u>	<u>Montant versé en monnaie nat.</u>	<u>Contre-valeur en USD a/</u>	<u>Montant dû en monnaie nat.</u>	<u>Contre-valeur en USD b/</u>
Canada	CAD	13 500 000	12 894 703		0	0	13 500 000	13 500 000	12 894 703	0	0
Danemark	DKK	50 000 000	9 041 885		0	0	50 000 000	50 000 000	9 041 885	0	0
Finlande	e/ USD	367 592	367 592		0	0	367 592	367 592	367 592	0	0
	EUR	5 270 000	7 327 213		0	0	5 270 000	5 270 000	7 327 213	0	0
Allemagne	EUR	60 017 000	86 061 570		25 000 000	36 188 877	35 017 000	12 400 000	17 133 340	22 617 000 d/	32 739 353
Irlande	USD	2 125 000	2 125 000		0	0	2 125 000	2 125 000	2 125 000	0	0
Italie	USD	10 000 000	10 000 000		0	0	10 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Pays-Bas	EUR	2 400 000	3 128 880		0	0	2 400 000	2 400 000	3 128 880	0	0
Norvège	NOK	136 000 000	24 247 979		0	0	136 000 000	136 000 000	24 247 979	0	0
Portugal	EUR	1 070 000	1 299 099		0	0	1 070 000	1 070 000	1 299 099	0	0
Espagne	EUR	9 000 000	12 349 100		0	0	9 000 000	9 000 000	12 349 100	0	0
Suède	SEK	40 000 000	6 120 153		0	0	40 000 000	40 000 000	6 120 153	0	0
Suisse	e/ CHF	4 850 000	4 184 310		0	0	4 850 000	4 850 000	4 184 310	0	0
	USD	400 000	399 973		0	0	400 000	400 000	399 973	0	0
Royaume-Uni	GBP	10 000 000	18 603 167		0	0	10 000 000	10 000 000	18 603 167	0	0
États-Unis	USD	20 000 000	20 000 000		0 f/	0	20 000 000	20 000 000	20 000 000	0	0
			<u>218 150 624</u>			<u>36 188 877</u>			<u>144 222 394</u>		<u>37 739 353</u>

a/ Les contributions annoncées sont destinées au Programme d'adaptation et au Programme de transfert de technologies.

b/ Valeur au taux de change en vigueur le 30 juin 2011

c/ Valeur réelle, en dollars, des contributions au comptant

d/ Exigible par annuité en 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015

e/ Contributions versées en plusieurs monnaies

f/ Les États-Unis ont fait savoir qu'une contribution de 20 millions de dollars a été prévue pour l'exercice 11, sous réserve de l'approbation du Congrès.

Tableau A4.5

Contributions au titre du Fonds spécial pour les changements climatiques, par programme, au 30 juin 2011

<u>Participant</u> <u>contribuant</u>	<u>Monnaie</u>	<u>Contribution</u> <u>totale</u>	<u>Accords de contribution conclus</u>			
			<u>Montant</u> <u>versé en</u> <u>monnaie nat.</u>	<u>Contre-valeur</u> ^{a/} <u>en USD</u>	<u>Montant dû en</u> <u>monnaie nat.</u>	<u>Contre-valeur</u> <u>en USD</u>
<u>I. Programme d'adaptation</u>						
Allemagne	EUR	60 017 000	12 400 000	17 133 340	22 617 000 ^{c/}	32 739 353
Canada	CAD	11 000 000	11 000 000	10 342 172	0	0
Danemark	DKK	40 000 000	40 000 000	7 233 508	0	0
Espagne	EUR	8 000 000	8 000 000	11 050 100	0	0
États-Unis	USD	20 000 000	20 000 000	20 000 000	0	0
Finlande	EUR	4 920 000	4 920 000	6 905 848	0	0
Irlande	USD	1 275 000	1 275 000	1 275 000	0	0
Italie	USD	5 000 000	0	0	5 000 000	5 000 000
Norvège	NOK	119 500 000	119 500 000	21 246 440	0	0
Pays-Bas	EUR	2 400 000	2 400 000	3 128 880	0	0
Portugal	EUR	1 070 000	1 070 000	1 299 099	0	0
Royaume-Uni	GBP	10 000 000	10 000 000	18 603 167	0	0
Suède	SEK	37 000 000	37 000 000	5 690 107	0	0
Suisse	CHF	3 500 000	3 500 000	3 095 798	0	0
	USD	367 592	367 592	367 592	0	0
	USD	400 000	400 000	399 973	0	0
				127 771 025		37 739 353
<u>II. Programme de transfert de technologies</u>						
Canada	CAD	2 500 000	2 500 000	2 552 531	0	0
Danemark	DKK	10 000 000	10 000 000	1 808 377	0	0
Espagne	EUR	1 000 000	1 000 000	1 299 000	0	0
Finlande	EUR	350 000	350 000	421 365	0	0
Irlande	USD	850 000	850 000	850 000	0	0
Italie	USD	5 000 000	5 000 000	5 000 000	0	0
Norvège	NOK	16 500 000	16 500 000	3 001 539	0	0
Suède	SEK	3 000 000	3 000 000	430 046	0	0
Suisse	CHF	1 350 000	1 350 000	1 088 512	0	0
				16 451 369		0
Total pour le Fonds spécial			144 222 394		37 739 353	

a/ Valeur réelle, en dollars, des contributions au comptant

b/ Valeur au taux de change en vigueur le 30 juin 2011

c/ Exigible par annuité en 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015

Tableau A4.6

Résumé des allocations, engagements et décaissements au titre du Fonds spécial pour les changements climatiques, au 30 juin 2011 (en dollars)

Entité	Allocations approuvées	Montants nets cumulatifs		Montant dû
		Engagements	Décaissements	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) - (3)
Projets				
BAfD	3 798 382	50 000	50 000	0
BERD	2 999 774	0	0	0
BIRD	53 128 083	38 038 454	33 064 454	4 974 000
FIDA	6 602 000	1 975 000	1 975 000	0
PNUD	47 898 836	34 277 636	17 169 503	17 108 133
PNUE	9 456 818	9 206 818	5 025 000	4 181 818
<i>Sous-total</i>	123 883 893	83 547 908	57 283 957	26 263 951
Frais				
BAfD	379 838	5 000	5 000	0
BIRD	5 049 416	3 622 645	3 188 100	434 545
FIDA	660 200	197 500	197 500	0
PNUD	4 122 022	3 319 902	3 310 902	9 000
PNUE	943 182	918 182	918 182	0
<i>Sous-total</i>	11 154 658	8 063 229	7 619 684	443 545
Budget de fonctionnement ^{a/}				
Secrétariat	2 143 576	1 699 335	1 278 216	421 119
Évaluation	248 500	248 500	112 000	136 500
STAP	78 600	78 600	0	78 600
Administrateur	1 145 400	1 145 400	972 200	173 200
<i>Sous-total</i>	3 616 076	3 171 835	2 362 416	809 419

a/ Y compris allocations pour frais administratifs de gestion du Fonds et activités internes, dont audit annuel

The totals are missing : 138 654 627 94 782 972 67 266 057 27 516 915

Tableau A4.7

**Financements disponibles au titre du Fonds spécial pour les changements climatiques, au 30 juin 2011
(contrevaletur en dollars)**
Programme d'adaptation

<u>1. Fonds détenus en fiducie</u>		75 604 054
Liquidités et placements	75 604 054	
Billets à ordre	0	
<u>2. Fonds soumis à restrictions</u>		0
Réserve destinée à couvrir les fluctuations des taux de change	0	
3. Fonds détenus en fiducie non soumis à restrictions (3 = 1 - 2)		75 604 054
<u>4. Montants approuvés et non encore décaissés</u>		61 928 211
Montants engagés par l'Administrateur	23 258 697	
Montants en attente de l'approbation du Conseil/de la DG et/ou de l'agrément de la DG	38 669 514	
Approbatons mensuelles aux fins du traitement	0	
5. Fonds disponibles pour des financements approuvés par le Conseil/la DG et/ou agréés par la DG (5 = 3 - 4)		13 675 843

Programme de transfert de technologies

<u>6. Fonds détenus en fiducie</u>		13 274 668
Liquidités et placements	13 274 668	
Billets à ordre	0	
<u>7. Fonds soumis à restrictions</u>		0
Réserve destinée à couvrir les fluctuations des taux de change	0	
8. Fonds détenus en fiducie non soumis à restrictions (8 = 6 - 7)		13 274 668
<u>9. Montants approuvés et non encore décaissés</u>		10 159 718
Montants engagés par l'Administrateur	4 258 218	
Montants en attente de l'approbation du Conseil/de la DG et/ou de l'agrément de la DG	5 901 500	
Approbatons mensuelles aux fins du traitement	0	
10. Fonds disponibles pour des financements approuvés par le Conseil/la DG et/ou agréés par la DG (10 = 8 - 9)		3 114 950

Total des fonds disponibles pour des financements approuvés par le Conseil/la DG et/ou agréés par la DG (5 + 10)

16 790 793
